REVENUS 2026

TRANSFERT D'INFORMATIONS EN APPLICATION DES DISPOSITIFS DPI-DAC7 PAR PROCÉDÉ INFORMATIQUE

CAHIER DES CHARGES

Historique des révisions

Version	Date	Auteur	Description
1.0	23/03/2023	DGFiP bureau GF-1A (en liaison avec le bureau BSI-2)	Cahier des charges pour la collecte des informations auprès des opérateurs de plateforme d'économie collaborative en vue de leur transfert en application des dispositifs DPI-DAC 7 par procédé informatique
1.1	08/08/2023	DGFiP bureau GF-1A (en liaison avec le bureau BSI-2)	Les modifications apportées par la version 1.1 sont précisées ci-après
1.2	29/11/2023	DGFiP bureau GF-1A (en liaison avec le bureau BSI-2)	Les modifications apportées par la version 1.2 sont précisées ci-après
1.3	15/05/2024	DGFiP bureau GF-1A (en liaison avec la DP9)	Les modifications apportées par la version 1.3 sont précisées ci-après
1.4	24/10/2024	DGFiP bureau GF-1A (en liaison avec la DP9)	Les modifications apportées par la version 1.4 sont précisées ci-après
1.5	06/01/2025	DGFiP bureau GF-1A (en liaison avec la DP9)	Les modifications apportées par la version 1.5 sont précisées ci-après
1.6	05/11/2025	DGFiP mission MEAI (en liaison avec la DP9)	Cahier des charges pour la campagne 2026 (opérations réalisées en 2025) Les modifications apportées par la version 1.6 sont précisées ci-après
1.7	09/11/26	DGFiP mission MEAI (en liaison avec la DP9)	Cahier des charges pour la campagne 2027 (opérations réalisées en 2026) Les modifications apportées par la version 1.7 sont précisées ci-après

LÉGENDE COULEURS DE SUIVI DES MODIFICATIONS

Tramage rose : modifications et compléments d'information apportés dans la V1.7

Tramage bleu : modifications et compléments d'information apportés dans la V1.6

Tramage jaune : consignes importantes

PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

Les déclarants trouveront au BOI-INT-AEA-30 l'ensemble des définitions et précisions doctrinales nécessaires au bon remplissage des déclarations DPI-DAC7.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL POUR LA CAMPAGNE 2027 (opérations réalisées en 2026)

- **9 novembre 2026 :** ouverture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour les fichiers d'essai.
- **4 janvier 2027 à 10 heures** : ouverture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers DPI-DAC7.
- **31 janvier 2027 :** date légale limite de dépôt des déclarations DPI-DAC7 valides au sens des schémas XSD applicables.
- **2 février 2027 à 20 heures :** fermeture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers DPI-DAC7.
- **1er avril 2027à 10 heures** : réouverture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers DPI-DAC7.
- **30 septembre 2027 à 18 heures** : fermeture de la plateforme de tests et du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers DPI-DAC7.

Il est rappelé aux opérateurs de plateforme qu'il est fortement déconseillé de déposer les tous derniers jours de la campagne. Si le dépôt échoue ou contient des erreurs, il n'est alors plus possible de déposer les fichiers après la date de fermeture du portail.

Pour la campagne 2027, les opérateurs de plateforme doivent déclarer en priorité les opérations réalisées en 2026 en respectant le délai réglementaire du 31 janvier 2027. Les informations concernant des ressortissants français déclarées dans ce délai par les opérateurs pourront alimenter leurs déclarations de revenus.

Le dépôt des déclarations sur les opérations réalisées en 2023, 2024 et 2025 pourra être effectué en avril 2027 après avoir déposé une déclaration complète valide sur les opérations réalisées en 2026 en janvier 2027, chaque millésime devant faire l'objet d'une déclaration distincte.

La taille du fichier déposé ne peut pas excéder 100 méga-octets avant compression.

Afin de préparer au mieux le processus de dépôt de déclaration, vous trouverez ci-dessous les principales consignes qui sont de nature à vous aider dans votre processus de dépôt de votre fichier et à faciliter sa bonne intégration dans le système d'information de la DGFiP :

- une connaissance préalable du langage XML est indispensable à la création d'un fichier respectant le format attendu ;

- cette connaissance du langage XML aura également pour intérêt de vous permettre de limiter le plus strictement possible le nombre de dépôts ou de tentatives de dépôt de

fichiers. En effet, la multiplication des dépôts pour le recyclage des anomalies techniques signalées par le DGFiP, ou à votre initiative, pour corriger des données déjà transmises, est une source majeure de complexité, tant pour vous que pour votre accompagnement par nos services d'assistance ;

- **il est fortement recommandé aux opérateurs de tester et valider leur fichier sur la plateforme de tests avant de procéder à un dépôt sur la plateforme de production. Le dépôt sur la plateforme de production ne doit être effectué qu'après avoir reçu un compte-rendu de validation du fichier sur la plateforme de tests.** Par ailleurs, et afin de faciliter le respect de la règle de chaînage des données transmises de manière successive (cf. notamment 4.3 RG3 Déclaration rectificative), il est fortement recommandé aux opérateurs de limiter strictement le nombre de déclarations complémentaires ou rectificatives qu'ils sont susceptibles de déposer. **Il est également précisé que le dépôt de plusieurs déclarations initiales a pour effet de cumuler les données déclarées (il n'existe pas de modalité de dépôt « annule et remplace » dans le dispositif DAC7)** ;

- en cas de difficulté technique lors du processus de dépôt, et notamment en l'absence de réception d'un compte rendu d'anomalie de premier ou de second niveau dans un délai de 72 h après le dépôt d'un fichier, vous êtes invités prioritairement à contacter l'assistance technique aux coordonnées rappelées ci-dessus. Dans l'attente de l'analyse de votre situation par ce service, vous ne devez procéder à aucun autre dépôt supplémentaire de fichier. Des dépôts successifs non appropriés à la situation rendent plus complexe la résolution des difficultés rencontrées.

La bonne intégration des fichiers implique que ceux-ci contiennent l'intégralité des données obligatoires attendues. À cet égard, les éléments d'identification des vendeurs ou prestataires et, le cas échéant, des biens immobiliers qu'ils donnent en location sont requis par les textes encadrant le dispositif déclaratif et indispensables à la validation des fichiers. **Doivent ainsi être obligatoirement fournis :**

- en ce qui concerne les vendeurs ou prestataires qui sont des personnes physiques, leur nom, prénom et adresse, leur date de naissance et leur numéro fiscal. S'agissant du numéro fiscal, seul le cas, *a priori* rare, où l'administration dont dépend la personne concernée ne lui a pas attribué de numéro fiscal, dispense naturellement l'opérateur d'avoir à le communiquer. Dans cette situation exceptionnelle, vous devez alors recueillir et déclarer le lieu de naissance de cette personne ;

- en ce qui concerne les vendeurs ou prestataires qui sont des entités, outre la raison sociale et l'adresse, le numéro fiscal des entités concernées ;

- en ce qui concerne les biens immobiliers loués, outre l'adresse complète du lieu de situation de ces biens, le numéro d'enregistrement administratif du bien loué, lorsque celui-ci est doté d'un tel numéro.

Les données à déclarer qui permettent d'assurer la bonne prise en compte des fichiers, dont notamment les données rappelées ci-dessus, doivent préalablement être collectées au moyen des opérations dites de "diligence" (cf. BOI-INT-AEA-30-20). Conformément aux dispositions de l'article 344 G *quindecies* de l'annexe III au CGI, ces opérations de diligence doivent être achevées au plus tard le 31 décembre 2026 pour l'ensemble des vendeurs ou

prestataires, qu'elle que soit la date à laquelle ils se sont inscrits sur la plateforme. Le BOI-INT-AEA-30-20-30 rappelle que les vendeurs ou prestataires sont tenus de vous remettre l'ensemble des informations nécessaires à la bonne réalisation des opérations de diligence. Vous pouvez renvoyer les vendeurs ou prestataires récalcitrants au BOI susmentionné ainsi qu'à la page dédiée sur l'espace impots.gouv.fr : https://www.impots.gouv.fr/transfert-dinformations-en-application-des-dispositifs-dpi-dac7-plateformes-deconomie-collaborative
Le II du BOI-INT-AEA-30-20-30 précise les mesures à mettre en œuvre envers les vendeurs ou prestataires qui ne fournissent pas les informations indispensables requises : envoi de lettres de rappel pouvant conduire à la clôture du compte en l'absence de réponse. Les opérateurs de plateforme sont fortement invités à vérifier dès à présent que ces diligences sont en voie d'achèvement et en particulier en ce qui concerne les personnes inscrites sur votre site avant le 1er janvier 2023.

Nouveautés figurant sur la version 1.7 du cahier des charges

- Liste des États et territoires n'ayant pas l'intention d'utiliser les informations relatives au compte financier sur lequel la contrepartie est versée au titre des opérations réalisées : mise à jour intégrant la Suède.

- Formats applicables des numéros d'identification fiscale (TIN) délivrés par un État membre : ajout et modification de certains formats applicables notamment la Belgique, et Chypre.

- Contrôles : introduction de nouveaux contrôles de second niveau (création du contrôle n°39) et d'un renforcement des règles de gestion.

- Un lien vers la Foire Aux Questions (FAQ) a été ajoutée à ce document.

- Mise à jour des écrans de l'espace professionnel *(cf.5.1.6.2)*

- Signature par la France le 30 mars 2026 de l'accord multilatéral entre autorités compétentes relatif à l'échange automatique de renseignements sur les revenus tirés des plateformes numériques (« DPI MCAA »). Les modalités de mise en œuvre seront communiquées ultérieurement mais ne s'appliqueront pas pour la campagne de 2027.

Rappel : en cas de transmission de données complémentaires (DPI401) ou correctives (DPI402) après le dépôt d'une déclaration initiale, il est important que l'ensemble des éléments d'identification de l'opérateur déclarant (bloc de données <PlatformOperator>) soient strictement identiques pour toutes les déclarations ainsi transmises.
En particulier, pour les déclarations complémentaires ou rectificatives qu'il transmet, l'opérateur devra veiller à :
- servir la balise <DocTypeIndic> avec la valeur 'OECD0', qui indique un renvoi de données identiques en ce qui concerne ses éléments d'identification ;
- reprendre la référence qui figurait dans la balise <DocRefID> du fichier initial et l'insérer sans la modifier dans la balise <DocRefID> du fichier complémentaire ou rectificatif.

Rappel des principales nouveautés figurant sur la version 1.6 du cahier des charges

1 – Mise en place du formulaire en ligne (procédure EFI) destiné aux petits opérateurs de plateforme comptant au maximum 50 vendeurs (6.7). Pour cette première campagne, seules les opérations de ventes des biens seront disponibles via le portail dédié.

Pour les autres types d'opérations (location d'un bien immobilier, service personnel et location d'un moyen de transport), nous vous invitons à transmettre les données DPI-DAC7 au moyen d'un fichier informatique (procédure EDI).

2 – Important : en cas de transmission de données complémentaires (DPI401) ou correctives (DPI402) après le dépôt d'une déclaration initiale, il est important que l'ensemble des éléments d'identification de l'opérateur déclarant (bloc de données <PlatformOperator>) soient strictement identiques pour toutes les déclarations ainsi transmises.
En particulier, pour les déclarations complémentaires ou rectificatives qu'il transmet, l'opérateur devra veiller à :
- servir la balise <DocTypeIndic> avec la valeur 'OECD0', qui indique un renvoi de données identiques en ce qui concerne ses éléments d'identification ;
- reprendre la référence qui figurait dans la balise <DocRefID> du fichier initial et l'insérer sans la modifier dans la balise <DocRefID> du fichier complémentaire ou rectificatif.

3 – Concernant la valorisation du Boolean dans le schéma XSD, il est important de valoriser la balise <TIN> attribut <Unknown> comme suit :
Cas 1 : <dpi:TIN unknown="1">NOTIN</dpi:TIN> ou ;
Cas 2 : <dpi:TIN unknown="true">NOTIN</dpi:TIN>

4 – Des nouvelles précisions métier dans l'ensemble du document

5 – Modification du niveau d'exigence de la balise <ResCountryCode> de l'opérateur de plateforme à obligatoire (V)

6 – Suppression de la balise facultative <AddressFree> du bloc AddressFix. A noter que cette suppression ne concerne pas le bloc Adresse – AddressFree mais plutôt un attribut de balise

Rappel des principales nouveautés figurant sur la version 1.5 du cahier des charges

- Évolution des modalités de contact du service d'assistance technique pour le dépôt des fichiers. Ce service peut dorénavant être contacté par formulaire électronique (formuel). L'adresse courriel assistance-tiersdeclarants@dgfip.finances.gouv.fr ne doit plus être utilisée.
- Précision sur le format des numéros fiscaux (TIN) délivrés aux personnes physiques par les États membres de l'Union européenne.

Rappel des principales nouveautés figurant sur la version 1.4 du cahier des charges

- Rappel des bonnes pratiques pour la procédure de dépôt des fichiers
- Communication du calendrier de campagne de l'année 2025
- Mise à jour à des données relatives au millésime déclaratif (opérations réalisées en 2024)

Rappel des principales nouveautés figurant sur la version 1.3 du cahier des charges

- Recommandations sur l'utilisation de la plateforme de tests
- Mise en place d'un dispositif de purge sur la plateforme de test à compter du 29 avril 2024
- Implémentation du nouveau schéma XSD de collecte v1.3
- Ajout de deux nouveaux contrôles de second niveau n°37 et n°38
- Précisions sur les modalités d'alimentation des balises de niveau F et F (Oblig).
- Ajout d'un nouvel exemple contenant une déclaration initiale de deux vendeurs entités et d'un vendeur personne physique (OECD1) - Vente de biens
- Précision sur la casse des valeurs d'attribut de balise suivantes : <unknown> <true> <false>. Ces valeurs ne doivent comporter que des lettres minuscules. Les valeurs <unknown>, <True> et <False> ne sont pas autorisées.

- Précision sur les TIN des vendeurs ou prestataires domiciliés ou établis hors de France qui possèdent plusieurs TIN. Pour ces vendeurs ou prestataires, il convient d'indiquer tous les TIN qu'ils possèdent.
Exemple : le propriétaire domicilié en Suède d'un bien immobilier situé en France faisant l'objet d'une location possède un TIN dans chacun de ces deux pays. Les TIN suédois et français doivent être indiqués.
- Correction orthographique sur certaines mentions de la balise <PersonalServices>
- Précision sur les exemples de fichiers XML : le montant de la contrepartie à déclarer est le montant net.
- Balise <RentedDays> : en cas d'opérations de locations immobilières, le nombre de jours de location indiqué dans la balise <RentedDays> doit être strictement supérieur à zéro.
- Le montant des frais et commissions à déclarer dans les balises <FeesQn> s'entend du montant TTC. Le montant de la TVA éventuellement appliquée à ces frais n'a pas à être repris dans la balise <TaxesQn>.

Rappel des principales nouveautés figurant sur la version 1.2 du cahier des charges

- Mise à disposition d'une nouvelle clé de chiffrement pour les fichiers de production
- Mise à disposition du schéma XSD de collecte DAC7 DGFiP
- Fourniture d'un lien vers le site de la Commission européenne permettant de vérifier le format des TIN par pays pour les personnes physiques
- Précision sur la définition du montant des opérations à déclarer (<ConsQn>). Le montant à déclarer s'entend du montant net
- Précision sur l'utilisation des codes pays ISO pour les adresses situées dans les DOM et les COM
- Précision sur les modalités d'obtention du numéro d'enregistrement administratif des biens loués
- Désactivation du contrôle de second niveau n° 6
- Modification du libellé du contrôle de second niveau n° 7
- Modifications apportées dans certains contrôles de premier niveau dits CV

- Modification des schémas XML CRA second niveau
- Précisions dans le schéma de collecte et dans les exemples de fichiers (balise <InType>)
- Mise à jour du tableau alimentation des balises MessageTypeIndic et DocTypeIndic (p.58)
- Corrections de coquilles rédactionnelles

Rappel des principales nouveautés figurant sur la version 1.1 du cahier des charges

Évolution du schéma XSD :

– Modification de la version du schéma XSD de collecte en 1.0 au lieu de 1.09 ;

-Modification des propriétés des balises suivantes :
<**dpi**:DocRefId> en <**stf**:DocRefId>
<**dpi**:CorrDocRefId> en <**stf**:CorrDocRefId>
<**dpi**:CorrMessageRefId> en <**stf**:CorrMessageRefId>

- Modification de l'intitulé des balises XML qui concernent les montants trimestriels de taxes, de <TaxQn> en **<**Tax**es**Qn> ;

- Suppression de la possibilité de déclarer des vendeurs ou prestataires au format « GVS ». L'usage du format « Standard » est obligatoire et le seul autorisé ;

- Le niveau d'exigence de la balise <PermanentEstablishement> est ramené de F(oblig) à F (facultative) ;

- Le niveau d'exigence de la balise <RescountryCode> est porté de F(oblig) à V (obligatoire) ;

- Le niveau d'exigence de la balise <AssumedReporting> est porté de F(oblig) à V (obligatoire) ;

- La cardinalité de la balise <DPIBody> est de [1 – 1], elle est soumise aux contrôles de premier niveau CV03

- La cardinalité des balises <SalesOfGood> ;<TransportationRental> ;<PersonalServices> et <ImmovableProperty> est désormais de [0 – 1].

Tableau résumant les principales nouveautés du schéma XSD

Intitulés	Ancien	Nouveauté
Version du schéma XSD de collecte	1.09	1.0
Nom de domaine des balises suivantes : <DocRefId> , <CorrDocRefId> et <CorrMessageRefId>	<dpi:>	<stf:>
Intitulé de la balise XML <TaxQn>	<TaxQn>	<TaxesQn>
Niveau d'exigence et cardinalité de la balise <RescountryCode>	F(Oblig) [0 – 1]	V [1 – 1]
Niveau d'exigence du bloc <PermanentEstablishements>	F (oblig)	F
Niveau d'exigence de la balise <AssumedReporting>	F (oblig)	V
Cardinalité de la balise <DPIBody>	[1 – n]	[1 – 1]
Cardinalité des balises : <SalesOfGood> ; <TransportationRental> ;<PersonalServices> et <ImmovableProperty>	[0 – n]	[0 – 1]

Nouvelles précisions métier :

- Précision sur les modalités d'alimentation du bloc IndividualSeller pour des personnes physiques agissant à titre professionnel ;

- Modifications des libellés des contrôles de premier niveau ;

- Ajout de nouveaux contrôles de second niveau ;

- Les exemples de fichiers 3, 4 et 5 ont été ajoutés ;

- Point focus sur la déclaration néante.

Table des matières

1 INTRODUCTION....13
1.1 Objectif du cahier des charges....13
1.2 Structure du cahier des charges....13
1.3 Documents techniques de référence....14
1.4 Documentation juridiquement applicable....14
1.5 Terminologie, abréviations et acronymes....15
2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DPI-DAC7....16
3 PRÉSENTATION PHYSIQUE DES INFORMATIONS....17
3.1 Caractéristiques des messages XML....17
3.1.1 Schéma applicable....17
3.1.2 Le message et les blocs de données DPI-DAC7....17
3.1.3 Le message et les informations techniques d'identification....18
3.1.4 Multiplicité....19
3.1.5 Niveau d'exigence des données....19
3.2 Schéma XSD de collecte....20
3.2.1 DPI_OECD....21
3.2.2 DPI_OECD / MessageSpec (dpi:MessageSpec_Type)....21
3.2.3 DPI_OECD / DPIBody (dpi:Body_Type)....24
3.2.4 DPI_OECD / DPIBody / PlatformOperator (dpi:CorrectablePlatformOperator_Type)....25
3.2.5 DPI_OECD / OtherPlatformOperators (dpi:CorrectableOtherRPO_Type)....30
3.2.6 DPI_OECD / DPIBody / ReportableSeller (dpi:ReportableSeller_Type)....33
3.2.7 Bloc générique dpi:DocSpec_Type....33
3.2.8 Bloc générique DPI:EntitySeller....37
3.2.9 Bloc générique DPI:IndividualSeller....42
3.2.10 Bloc générique NamePerson_Type....47
3.2.11 Bloc générique dpi:Address_Type....48
3.2.12 Bloc générique dpi:RelevantActivites....52
3.2.13 Bloc Générique dpi:ConsiderationType....56
3.2.14 Bloc Générique dpi:NumberOfActivitiesType....59
3.2.15 Bloc Générique dpi:FeesType....60
3.2.16 Bloc Générique dpi:TaxesType....61
3.2.17 Bloc Générique dpi:FinancialIdentifier_Type....63
4 NOTICES EXPLICATIVES....64
4.1 RG1 Règles de gestion de la norme DPI....64
4.2 RG2 Règles de gestion spécifiques à la collecte....64
4.3 RG3 Déclaration rectificative....69
4.3.1 Cadre général....69
4.3.2 Tableau : alimentation des balises MessageTypeIndic et DocTypeIndic....71
4.3.3 Précisions....73
4.4 RG4 Déclarations ne comportant aucun vendeur ou prestataire à déclarer....75
5 VOLET TECHNIQUE....76
5.1 Envoi des fichiers....76
5.1.1 Description des fonctionnalités....76
5.1.2 Modalités d'utilisation du service....76
5.1.3 Description des fonctionnalités....77
5.1.4 Cinématique de dépôt des fichiers sur le site impots.gouv.fr et sécurisation des fichiers

.....77
5.1.5 Description générale du parcours déclaratif pour les fichiers DPI-DAC7.....77
5.1.6 Détail des différentes opérations.....77
5.1.7 Déclaration d'un état néant.....85
5.1.8 Étapes du téléchargement d'un fichier.....89
5.2 Caractéristiques des fichiers.....103
5.2.1 Format du fichier.....103
5.2.2 Compression et chiffrement du fichier.....104
5.2.3 Taille maximum du fichier.....104
5.2.4 Encodage du fichier XML.....104
5.2.5 Structure du fichier XML.....104
5.2.6 Éléments non autorisés dans le fichier XML.....104
5.2.7 Éléments substituables autorisés dans le fichier XML.....105
5.3 Contrôles opérés sur les fichiers.....105
5.3.1 Contrôles de premier niveau.....105
5.3.2 Contrôles de second niveau.....110
5.3.3 Demandes de correction à la suite d'un retour des États et territoires donnant lieu à transmission d'informations.....120
5.4 Calendrier prévisionnel.....120
5.5 Fichiers d'essai.....121
5.6 Assistance.....121
6 ANNEXES.....123
6.1 Liste des États et territoires donnant lieu à transmission d'informations au titre des opérations réalisées en 2026.....123
6.2 Liste des États et territoires qui n'exigent pas que leur soit communiqué le NIF des vendeurs ou prestataires au titre des opérations réalisées en 2026.....123
6.3 Liste des États et territoires n'ayant pas l'intention d'utiliser les informations relatives au compte financier sur lequel la contrepartie est versée au titre des opérations réalisées en 2026.....123
6.4 Codes ISO particuliers.....124
6.5 Exemples de fichiers XML.....125
6.5.1 Exemple 1 : fichier contenant une déclaration initiale d'un prestataire entité et d'un prestataire personne physique (OECD1) – Location de biens immobiliers.....125
6.5.2 Exemple 2 : fichier contenant une déclaration initiale de deux vendeurs entités et d'un vendeur personne physique (OECD1) - Vente de biens.....132
6.5.3 Exemple 3 : fichier contenant une déclaration complémentaire d'un V/P entité et d'un V/P personne physique (OECD0).....141
6.5.4 Exemple 4 : fichier contenant une déclaration corrective (OECD2).....145
6.5.5 Exemple 5 : fichier contenant un opérateur de plateforme (Platform Operator) qui prend en charge l'obligation déclarative d'un autre opérateur de plateforme (Assumed Platform Operator).....152
6.5.6 Exemple 6 : fichier contenant un opérateur de plateforme (Platform Operator) qui a délégué son obligation déclarative à un autre opérateur qui prend en charge la déclaration (Assuming Platform Operator).....159
6.6 Format du TIN.....162
6.7 Formulaire de saisie en ligne d'un fichier DAC7.....165

1 INTRODUCTION

1.1 Objectif du cahier des charges

Le cahier des charges décrit la procédure de collecte et de déclaration à l'administration fiscale des informations relatives aux personnes et aux entités résidentes d'États ou territoires donnant lieu à transmission d'informations. Les opérateurs de plateforme doivent communiquer chaque année ces informations à l'administration fiscale dans le cadre de la directive 2021/514 du 22 mars 2021 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique d'informations dans le domaine fiscal.

La directive prévoit que les administrations fiscales des Etats Membres reçoivent des opérateurs de plateforme un ensemble d'informations sur les opérations réalisées par les vendeurs et prestataires, personnes physiques ou entités, sur ces plateformes (location de biens immobiliers, services personnels, ventes de biens, location de moyens de transport), afin de les transmettre automatiquement aux autorités des États ou territoires de résidence de ces personnes. En France, la loi de transposition de la directive permet l'exploitation par l'administration fiscale française des informations communiquées par les opérateurs de plateforme déclarant domiciliés en France ; celles concernant les opérations réalisées par les résidents français ainsi que celles relatives à des biens immobiliers situés en France

Le dépôt par les opérateurs de plateforme du fichier contenant ces informations s'inscrit dans le calendrier de la campagne de déclaration à l'administration fiscale et selon des modalités détaillées au chapitre 5 du présent cahier des charges. La date limite de remise des fichiers DPI-DAC7 est fixée par la loi[1] au 31 janvier de l'année qui suit celle au titre de laquelle les revenus ont été perçus.

1.2 Structure du cahier des charges

Chapitre 1 **Introduction** : sujet et structure du cahier des charges ;
Chapitre 2 **Présentation générale** : économie générale du dispositif ;
Chapitre 3 **Présentation physique des informations** : structure des données collectées ;
Chapitre 4 **Notices explicatives** : règles de gestion applicables aux données ;
Chapitre 5 **Volet technique** : éléments techniques de la collecte des fichiers ;
Chapitre 6 **Annexes**.

[1] Voir III de l'article 1649 ter A du Code général des impôts (CGI).

1.3 Documents techniques de référence

N°	Titre	Référence	Version	Date
1	Cahier des charges de collecte auprès des opérateurs de plateforme	Cahier Des Charges DPI-DAC7 XML	V1.7	09/11/26
2	Schéma de collecte XSD pour la constitution des fichiers à déposer	Schéma XSD DAC7 DGFiP	V1.1	02/11/26
3	OCDE - Guide utilisateur du schéma XML	Model Rules for Reporting by Digital Platform Operators XML Schema	V1.0	Février 2022
4	Format des NIF par pays pour les personnes physiques	https://ec.europa.eu/taxation_customs/tin/#/tin-country		

1.4 Documentation juridiquement applicable

N°	Titre	Référence	Version	Date de signature ou de publication	Date d'entrée en vigueur
5	Directive 2021/514/UE			21/03/2021	01/01/2023
6	CGI articles 1649 ter A à 1649 ter E				01/01/2023
7	Décret n° 2022-1661 du 26 décembre 2022 relatif aux obligations déclaratives des opérateurs de plateformes de mise en relation par voie électronique			28/12/2022	01/01/2023
8	Arrêté du 26 décembre 2022 précisant les obligations déclaratives des opérateurs de plateformes de mise en relation par voie électronique			28/12/2022	01/01/2023
9	Commentaires administratifs	BOI-INT-AEA-30		11/01/2023	11/01/2023

1.5 Terminologie, abréviations et acronymes

Abréviations Acronymes	Signification
AAC	Accord entre autorités compétentes
AD	Accusé de dépôt
CGI	Code général des impôts
CRA	Compte rendu d'anomalie
CRM	Compte rendu métier
DAC	Directive relative à la coopération administrative (Directive on Administrative Cooperation)
DGFiP	Direction générale des finances publiques
DPI	Digital Platform Income
DPI-MCAA	Accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange automatique d'informations sur les revenus réalisés sur les plateformes numériques.
GVS	Service gouvernemental de vérification des identités (Government Verification Service)
IDSP	Identifiant provisoire du dossier
NIF	Numéro d'identification fiscale (ou TIN : Tax Identification Number)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
RG	Règle de gestion
SIREN	Système national d'identification et du répertoire des entreprises
UE	Union européenne
XML	Extensible mark-up language
XSD	XML schema definition

2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DPI-DAC7

L'obligation déclarative mise à la charge des opérateurs de plateforme par les dispositions des articles 1649 ter A à 1649 ter E du CGI trouve sa source dans les initiatives prises au sein de l'UE et de l'OCDE visant à harmoniser des obligations déclaratives qui pré-existaient sous des formes variées dans certains États ou territoires. Ces obligations déclaratives étaient susceptibles de s'appliquer pour un même opérateur de plateforme dans différents États ou territoires.

Dans un souci de simplification il a été convenu d'imposer aux opérateurs de plateformes de déclarer dans un seul État ou territoire les opérations réalisées par les vendeurs ou prestataires utilisant une plateforme numérique donnée.

Au sein de l'UE, la directive 2021/514 du 22 mars 2021 modifiant la directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal instaure ainsi un cadre unifié pour la transmission d'informations par les opérateurs de plateforme. Ce dispositif est connu sous le nom de « DAC7 » (*Directive on administrative cooperation*).

Dans le même sens, des règles-types de déclaration à l'intention des vendeurs ou prestataires relevant de l'économie du partage et de l'économie à la demande ont été publiées par l'OCDE le 1er février 2021. Avec pour objectif de répondre à la croissance rapide de l'économie numérique, et d'aider les contribuables à se conformer à leurs obligations fiscales, ces règles-types exigent que les plateformes numériques collectent des informations sur les revenus réalisés par les utilisateurs qui effectuent des ventes ou qui offrent des services par leur intermédiaire, afin de les communiquer aux autorités fiscales. Ce dispositif est connu sous le nom de « DPI » (*Digital platform information*). A ce stade, la France a signé l'accord multilatéral entre autorités compétentes relatif à l'échange automatique de renseignements sur les revenus tirés des plateformes numériques (« DPI MCAA ») le 30 mars 2026 qui met en œuvre le DPI entre ses signataires. Cependant, cet accord n'a pas encore été ratifié.

Ces dispositifs et leur transposition en droit interne au moyen des articles 1649 ter A à 1649 ter E du CGI se substituent au dispositif pré-existant prévu par les dispositions des 2° et 3° de l'article 242 bis du CGI (dispositif dit « Écollab ») pour les opérations réalisées à compter du 1er janvier 2023.

3 PRÉSENTATION PHYSIQUE DES INFORMATIONS

Pour la bonne compréhension des éléments techniques du présent cahier des charges (chapitres 3 et 5), il est nécessaire que le lecteur ait une bonne connaissance des langages XML et XML Schéma (XSD).

3.1 Caractéristiques des messages XML

3.1.1 Schéma applicable

La DGFiP utilise un schéma XSD plus restrictif que la norme DPI-DAC7 implémentant notamment des contrôles spécifiques pour la collecte et, selon le contexte, test ou dépôt réel. Pour autant, afin de dûment compléter leurs déclarations, les opérateurs de plateforme doivent se référer à la norme DPI-DAC7.
Le schéma de collecte défini par la DGFiP est disponible sur le site impots.gouv.fr, à l'adresse suivante :

http://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/3_partenaire/tiers_declarants/cdc_td_bilateral/schema-xsd-de-collecte-dpi-dac7---revenus-2026.zip

Ce schéma est commenté dans le tableau 3.2.1 DPI_OECD.

Les déclarations DPI-DAC7 doivent donc impérativement être en conformité avec les schémas rappelés ci-dessus et les contrôles et RG spécifiques à cette collecte décrits infra.

3.1.2 Le message et les blocs de données DPI-DAC7

Au niveau le plus haut, la déclaration DPI-DAC7 comporte un bloc nommé DPI**_OECD**, encore appelé message DPI**_OECD**.

Le message DPI**_OECD** est composé d'un bloc **MessageSpec** et d'un unique bloc DPI**Body**. Le bloc **MessageSpec** caractérise le message DPI**_OECD** tandis que le bloc **DPIBody** identifie l'opérateur de plateforme déclarant (PlatformOperator) et les données déclarées par celui-ci au titre des opérations réalisées par les vendeurs ou prestataires (ReportableSeller).

Un bloc DPI comporte ainsi pour le bloc PlatformOperator un ensemble de blocs ReportableSeller sauf s'il s'agit d'une déclaration néante ou d'une déclaration pour un opérateur de plateforme qui a délégué son obligation déclarative à un autre opérateur de plateforme.

Les informations du message DPI_OECD permettent de constituer un fichier XML dont les caractéristiques techniques sont abordées dans le chapitre 5 **VOLET TECHNIQUE**.

La structure du message DPI_OCDE ne doit comporter qu'une seule déclaration (DPIBody), ne contenant elle-même qu'un seul opérateur de plateforme déclarant (PlatformOperator).

Cette règle impérative s'applique dans tous les cas, c'est-à-dire y compris lorsque l'opérateur de plateforme :

- a recours à un prestataire de service pour s'acquitter de son obligation déclarative ;
- délègue son obligation déclarative à un autre opérateur de plateforme (présence d'un bloc AssumingPlatformOperator) ;
- prend en charge l'obligation déclarative d'un ou plusieurs opérateurs de plateforme (présence d'un ou plusieurs bloc AssumedPlatformOperator).

Une attention particulière est appelée sur la taille maximale du message qui ne peut excéder 100 Mo avant compression.

3.1.3 Le message et les informations techniques d'identification

Le message **DPI_OECD** comporte des informations techniques qui visent à identifier, de manière unique et non ambiguë, les blocs du message **DPI_OECD**.

Ces informations techniques sont obligatoires.

Elles se trouvent dans :

- le bloc **MessageSpec** (de niveau message) ;
- le bloc générique **DocSpec** (de niveau bloc d'information, également appelé enregistrement).

Les blocs qui peuvent être corrigés (Correctable) comportent le bloc générique DocSpec.

Les détails des éléments techniques d'identification sont les suivants, en fonction du niveau de l'identifiant :

- Pour un MessageSpec :
    - MessageRefId ;

- Pour un DocSpec :
    - DocRefId ;
    - CorrDocRefId.

Les déclarations DPI-DAC7 doivent impérativement être en conformité avec les schémas rappelés ci-dessus.

3.1.4 Multiplicité

Pour chaque balise XML, la liste suivante précise la multiplicité (ou cardinalité) de l'information :

Multi	Commentaire
[0..1]	0 ou 1 information
[0..n]	0 à n information(s)
[1..1]	1 et une seule information
[1..n]	1 à n information(s)

3.1.5 Niveau d'exigence des données

Pour chaque élément ou attribut de données XML est indiqué le caractère obligatoire, facultatif, ou non requis. Le niveau d'exigence des données de la déclaration DPI-DAC7 est caractérisé comme suit :

Exigence	Code utilisé	Commentaire
Validation	V	Élément obligatoire et contrôlé par les schémas XSD.
(Facultatif) Obligatoire	(F) Oblig.	Élément optionnel au regard du schéma XSD, mais l'information doit être fournie obligatoirement si l'opérateur de plateforme en dispose. Lorsqu'elle est présente dans le fichier, une balise (F) Oblig. doit obligatoirement contenir une donnée. L'absence de respect de cette règle entraîne le rejet du fichier (contrôle CV02). En l'absence de donnée (F) Oblig. à déclarer, la balise concernée ne doit pas apparaître dans le fichier. Exemple : en l'absence du numéro de TVA du vendeur, il convient de ne pas utiliser le format suivant <dpi:VAT></dpi:VAT>
Facultatif	F	Élément facultatif. Lorsqu'elle est présente dans le fichier, une balise (F) doit obligatoirement contenir une donnée. L'absence de respect de cette règle entraîne le rejet du fichier (contrôle CV02). En l'absence de donnée de niveau facultatif (F) à déclarer, la balise concernée ne doit pas apparaître dans le fichier. Exemple : en l'absence de code postal, il convient de ne pas utiliser le format suivant <dpi:PostCode></dpi:PostCode>.
Ne pas renseigner	N	Élément non obligatoire, ni pour la validation dans le schéma, ni pour la norme DPI. Cet élément ne doit pas être renseigné dans la déclaration

3.2 Schéma XSD de collecte

Le schéma XSD de collecte établi par la DGFiP est disponible sur le site impots.gouv.fr, à l'adresse suivante :
http://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/3_partenaire/tiers_declarants/cdc_td_bilateral/schema-xsd-de-collecte-dpi-dac7---revenus-2026.zip

Il est basé sur le schéma publié par l'OCDE et repris par l'UE mais contient des adaptations mises en place par la DGFiP. Il est commenté en détail dans le tableau ci-dessous.

Seul le schéma XSD établi par la DGFiP doit être utilisé pour la constitution des fichiers à déposer par les opérateurs de plateforme.

3.2.1 DPI_OECD

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
			DPI_OECD	<dpi:DPI_OECD>	[1..1]			V	Élément racine
			DPI_OECD	version=	[1..1]	Max 10 char	String	V	Doit contenir la valeur de la version du schéma DPI qui a été utilisée pour créer le fichier. Seule valeur possible : 1.0
1		>	MessageSpec	<dpi:MessageSpec>	[1..1]		dpi:MessageSpec_Type	V	
2		>	DPIBody	<dpi:DPIBody>	[1..1]		dpi:DPI_Type	V	Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI et d'un contrôle de validation CV03 (cf. §5.3.1.4)I

3.2.2 DPI_OECD / MessageSpec (dpi:MessageSpec_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
1			MessageSpec	<dpi:MessageSpec>	[1..1]		dpi:MessageSpec_Type	V	Constitue l'en-tête du message. Il caractérise le message. Il spécifie la date de la création du message, l'année civile à laquelle la déclaration se rapporte, et la nature de la déclaration (initiale, corrective, etc.).
1.1		>	SendingEntityIN	<dpi:SendingEntityIN>	[0..1]	Max 200 char	xsd:string	N	**NE PAS UTILISER**
1.2		>	TransmittingCountry	<dpi:TransmittingCountry>	[1..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	V	***Seule valeur possible = FR***
1.3		>	ReceivingCountry	<dpi:ReceivingCountry>	[1..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	V	***Seule valeur possible = FR***
1.4		>	MessageType	<dpi:MessageType>	[1..1]		dpi:MessageType_EnumType	V	***Seule valeur possible = DPI***
1.5		>	Warning	<dpi:Warning>	[0..1]	free text Max 4000 char	xsd:string	N	**NE PAS UTILISER**
1.6		>	Contact	<dpi:Contact>	[0..1]	free text Max 4000 caract	xsd:string	N	**NE PAS UTILISER**

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
1.7		>	MessageRefID	<dpi:MessageRefId>	[1..1]	free text Max 88 char	stf:string	V	Concaténation des éléments suivants, séparés par un « _ » (underscore) : - OP - Millésime (année fiscale) - Numéro de déclarant de l'opérateur de plateforme (SIREN ou IDSP) - Numéro unique par fichier déposé (70 caractères maximum) **Exemple : OP_2026_123456789_XXXXXX** Le MessageRefID doit être unique dans l'espace et le temps et ne peut être réutilisé dans un envoi ultérieur. Chaque fichier transmis doit donc comporter son propre MessageRefID. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3) et du contrôle de second niveau n°1 (cf. §5.3.2).
1.8		>	MessageTypeIndic	<dpi:MessageTypeIndic>	[1..1]		dpi:DPIMessageTypeIndic_EnumType	V	***Seules valeurs possibles :*** • **DPI401 :** le message contient des renseignements nouveaux ou additionnels (déclaration initiale ou additive) ; • **DPI402 :** le message contient des corrections à des renseignements nouveaux (déclaration corrective) ; • **DPI403** : le message ne contient aucun renseignement (déclaration néante). La valeur DPI403 doit être utilisée pour une déclaration néante ou lorsqu'un opérateur de plateforme a délégué son obligation déclarative à un autre opérateur de plateforme. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3) et des contrôles de second niveau n°24, n°27 et n°28 (cf. §5.3.2).
1.09		>	ReportingPeriod	<dpi:ReportingPeriod>	[1..1]		xsd:date	V	Cette donnée identifie l'année civile à laquelle se rapporte le message en utilisant le format AAAA-MM-JJ. Pour la déclaration des opérations réalisées au cours de l'année civile 2026, le champ doit être complété comme suit : « 2026-12-31 » (8 chiffres et 2 traits d'union) Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°7 (cf. §5.3.2).

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
1.10		>	Timestamp	<dpi:Timestamp>	[1..1]		xsd:dateTime	V	Cette donnée identifie la date et heure de création du fichier. Le format à utiliser est le suivant : AAAA-MM-JJ'T'hh:mm:ss :nnn. Les fractions de seconde sont optionnelles. Ainsi, le format AAAA-MM-JJ'T'hh:mm:ss est également supporté. Exemple : 2027-01-25T09:45:30 ou 2027-01-25T09:45:30:388

3.2.3 DPI_OECD / DPIBody (dpi:Body_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2			DPIBody	<DPIBody>	[1..1]		dpi:DPIBody_Type	V	Une seule déclaration est autorisée par fichier.
2.1		>	PlatformOperator	<PlatformOperator>	[1..1]		dpi:CorrectablePlatformOperator_Type	V	Plateforme déclarante. Identifie l'entité concluant un contrat avec des vendeurs ou prestataire pour mettre à la disposition de ces derniers tout ou partie d'une plateforme. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI et d'un contrôle de validation CV03 (cf. §5.3.1.4).
2.2		>	OtherPlatformOperators	<OtherPlatformOperators>	[0..1]		dpi:OtherPlatformOperators_Type	(F) oblig.	Plateforme qui prend en charge ou qui a délégué l'obligation déclarative. Identifie, le cas échéant : - l'opérateur de plateforme qui prend en charge la déclaration pour le compte de la plateforme mentionnée dans le bloc PlatformOperator ; - chaque plateforme qui a délégué son obligation déclarative à la plateforme mentionnée dans le bloc PlatformOperator. NB : Attention, une erreur au niveau du bloc <OtherPlatformOperator> entraîne le rejet de la déclaration dans son intégralité. Le cas échéant, veuillez redéposer à nouveau votre déclaration **cf. Bloc générique DPI_OECD / OtherPlatformOperators (dpi:CorrectableOtherRPO_Type)**
2.3		>	ReportableSeller	<ReportableSeller>	[0..n]		dpi:CorrectableReportableSeller_Type	(F) oblig.	Cet élément de données contient des détails spécifiques concernant les vendeurs ou prestataires et les informations sur les opérations qu'ils ont réalisées.

3.2.4 DPI_OECD / DPIBody / PlatformOperator (dpi:CorrectablePlatformOperator_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.1			PlatformOperator	<dpi:PlatformOperator>	[1..1]		dpi:OrganisationParty_Type	V	Identifie l'entité concluant un contrat avec des vendeurs ou prestataires pour mettre à la disposition de ces derniers tout ou partie d'une plateforme. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de second niveau n°20 (cf.§ 5.3.2).
2.1.1		>	ResCountryCode	<dpi:ResCountryCode>	[0..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	V	Code ISO du pays ou territoire de résidence de l'opérateur de plateforme déclarant ou devant faire l'objet d'une déclaration. Remarque : les opérateurs de plateforme établis dans un département d'outre-mer français devront faire usage du code **FR**, et non pas du code de ce département.
2.1.2		>	TIN	<dpi:TIN>	[1..n]	Min 1 char Max 200 char	dpi:TIN_Type	V	Numéro fiscal de l'opérateur de plateforme déclarant constitué par son SIREN ou son IDSP. Sa mention est obligatoire. Si la balise TIN est vide, ou si le contrôle sur le format du numéro SIREN ou IDSP révèle des anomalies, le fichier est rejeté. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV04 et du contrôle de second niveau n°34-1 (cf.§5.3.2).
2.1.2		>	TIN	issuedBy	[0..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	(F) oblig.	Code du pays émetteur du numéro d'identification de l'opérateur de plateforme. L'attribut « issuedBy » de l'élément « TIN » est obligatoire dès lors que ce dernier est présent. Code ISO FR obligatoire. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 (cf§5.3.1.3) et du contrôle de second niveau n°35-1 (cf. §5.3.2).
2.1.2		>	TIN	unknown	[0..1]	1-character	xsd:Boolean	N	**NE PAS UTILISER**

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.1.3		>	IN	<dpi:IN>	[0..n]	Min 1 char Max 200 char	dpi:OrganisationIN_Type	(F) oblig.	Numéro d'enregistrement ou d'immatriculation de l'opérateur de plateforme. Selon le cas, le TIN et le IN peuvent être identiques. **Cas général** : pour les opérateurs de plateforme qui ne relèvent pas des dispositions 3° du I de l'article 1649 ter B du CGI, répéter le numéro SIREN/IDSP renseigné dans la balise TIN. **Cas particulier** : uniquement pour les opérateurs de plateforme dits « étrangers » qui sont définis au 3° du I de l'article 1649 ter B du CGI, il s'agit obligatoirement du IIN (cf. INType ci-dessous) qui a été attribué par la DGFiP après demande préalable d'enregistrement par l'opérateur de plateforme étranger. Pour plus d'information sur cette procédure d'enregistrement des opérateurs de plateforme étrangers, cf. §50 du BOI-INT-AEA-30-10 et BOI-INT-AEA-30-30-20. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI et d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.2).
2.1.3		>	IN	issuedBy	[0..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	(F) Oblig.	Code du pays émetteur du numéro d'identification L'attribut « issuedBy » de l'élément « IN » est obligatoire dès lors que ce dernier est présent. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISODPITYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.1.3		>	IN	INType	[1..1]	Max 200 char	dpi:INType_EnumType	V	Cet attribut définit le type d'identifiant IN mentionné. Il doit s'agir, selon le cas, de l'un des deux types d'identifiants suivants : • BRN : La mention du type BRN correspond au cas général. Cette valeur doit être mentionnée par l'opérateur de plateforme autre qu'un opérateur de plateforme dit « étranger » tel que défini au 3° du I de l'article 1649 ter B du CGI.; **OU** • IIN : La mention du type IIN correspond à un cas particulier. Ce cas concerne uniquement l'opérateur de plateforme dit « étranger », tel que défini au 3° du I de l'article 1649 ter B du CGI doté d'un numéro d'enregistrement. Lorsque ce numéro a été attribué, la valeur IIN sera mentionnée en priorité, même si l'opérateur de plateforme étranger est par ailleurs doté d'un numéro SIREN ou IDSP. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet des contrôles de second niveau n°38 (cf. §5.3.2).
2.1.4		>	VAT	<VAT>	[0..1]	Max 200 char	stf:String	(F) oblig.	Numéro de TVA, lorsque l'opérateur de plateforme en est doté.
2.1.5		>	Name	<dpi:Name>	[1..1]	Max 200 char	dpi:NameOrganisation_Type	V	Raison sociale de l'opérateur de plateforme déclarant, y compris sa forme juridique.
2.1.6		>	PlatformBusinessName	<dpi :PlatformBusinessName>	[1..1]	Max 200 char	stf:String	V	Nom commercial de la plateforme sous lequel elle opère son activité, lorsqu'il diffère de la raison sociale. Dans le cas où le nom commercial est identique à la raison sociale, reprendre la raison sociale.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.1.7		>	Address	<dpi:Address>	[1..n]		dpi:Address_Type	V	**Bloc générique dpi:Address_Type** **Attention :** le bloc générique Address_Type comporte une particularité, uniquement pour l'adresse de l'opérateur de plateforme (bloc PlatformOperator). Au moins une des adresses fournies pour l'opérateur de plateforme doit comporter un attribut de balise LegalAddressType valorisé avec le code OECD304. L'absence de respect de cette règle entraînera le rejet du fichier. Dans le cadre de la collecte, l'attribut de balise LegalAddressType pour l'adresse de l'opérateur de plateforme déclarant (bloc PlatformOperator) fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI et du contrôle de second niveau n°26 (cf. §5.3.2).
2.1.8		>	Nexus	<dpi:Nexus>	[0..1]		dpi:Nexus_EnumType	(F) oblig.	Situation juridique ou fiscale de l'opérateur de plateforme. Indiquer le code correspondant à la situation de l'opérateur parmi les valeurs possibles suivantes : **RPONEX1** = l'opérateur de plateforme déclarant est fiscalement domicilié en France ; **RPONEX2** = l'opérateur de plateforme déclarant n'est pas fiscalement domicilié en France mais y est constitué ; **RPONEX3** = l'opérateur de plateforme déclarant n'est pas fiscalement domicilié en France mais il y a son siège de gestion, y compris un siège de gestion effectif ; **RPONEX4** = l'opérateur de plateforme déclarant n'est pas fiscalement domicilié en France mais y possède un établissement stable, sans relever d'un État ou territoire de l'OCDE ou d'un autre État membre de l'UE ; **RPONEX5** = l'opérateur de plateforme déclarant n'est ni résident, ni constitué ou géré en France et n'y possède pas d'établissement stable et il remplit par ailleurs les conditions cumulatives suivantes : - il facilite des opérations réalisées par des personnes fiscalement domiciliées dans un État membre de l'UE ou, s'agissant de la location de biens immobiliers, qui sont afférentes à des biens situés dans un État membre de l'Union ; - il ne relève pas d'un État ou territoire de l'OCDE.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.1.9		>	AssumedReporting	<dpi:AssumedReporting>	[1..1]		xsd:boolean	V	Indication de l'existence éventuelle d'une plateforme déléguée. Lorsque l'opérateur de plateforme a délégué son obligation déclarative à un autre opérateur de plateforme, la balise doit être servie avec la valeur « True ». Dans ce cas, les informations relatives aux données AssumingPlatform du bloc OtherPlatformOperator doivent être obligatoirement alimentées de cet autre opérateur de plateforme et la rubrique MessageTypeIndic du bloc MessageSpec doit être obliqatoirement alimentée avec la valeur DPI403. À l'inverse, lorsque l'opérateur de plateforme n'a pas délégué son obligation déclarative, la rubrique AssumedReporting doit être valorisée à « false » et les informations relatives aux données AssumingPlatform du bloc OtherPlatformOperator ne doivent pas être alimentées. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet des contrôles de second niveau n°32-1, n°32-2 et n°37 (cf. §5.3.2).
2.1.10		>	DocSpec	<dpi:DocSpec>	[1..1]		stf:DocSpec_Type	V	**Bloc générique dpi:DocSpec_Type**

3.2.5 DPI_OECD / OtherPlatformOperators (dpi:CorrectableOtherRPO_Type)

N° zone	OR	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.2			OtherPlatformOperators	<dpi :OtherPlatformOperators>	[0..1]		dpi:OtherPlatformOperators_Type	(F) oblig.	En cas d'existence d'une plateforme délégué ou délégante. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de second niveau n°20 (cf.5.3.2).
2.2.1	{OR	>	AssumingPlatformOperator	<dpi :AssumingPlatformOperator>	[0..1]		dpi:CorrectableOtherRPO_Type	Validation (Choix)	Plateforme qui prend en charge la déclaration : il s'agit d'une plateforme chargée d'effectuer la déclaration pour le compte d'une autre plateforme (plateforme qui a délégué son obligation déclarative) dont les coordonnées figurent dans le bloc PlatformOperator. **À noter : Lorsqu'un opérateur de plateforme délègue son obligation déclarative à un autre opérateur de plateforme, il ne doit en aucun cas inclure dans sa propre déclaration ses vendeurs ou prestataires. Autrement dit, aucun bloc <EntitySeller> ou <IndividualSeller> ne doit être servi dans une déclaration qui comporte un bloc de données AssumingPlatform.** Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de second niveau n°32-1 et n°32-2 (cf. §5.3.2).
2.2.1.1		>>	ResCountryCode	<dpi:ResCountryCode>	[1..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	V	Code du pays ou de la juridiction dont l'opérateur de plateforme qui prend en charge la déclaration relève, déterminé à partir de l'un des critères ci-après. Il peut ainsi s'agir du pays ou de la juridiction où : - se situe sa résidence fiscale ; - il est constitué, conformément à la législation locale ; - se trouve le siège de gestion ; - il possède un établissement stable (uniquement dans le cas où il s'agit d'un État membre de l'UE).
2.2.1.2		>>	TIN	<dpi:TIN>	[1..n]	Max 200 char	dpi:TIN_Type	V	Numéro SIREN ou IDSP de l'opérateur de plateforme qui prend en charge la déclaration lorsqu'il est établi en France. À défaut s'il est établi à l'étranger, indiquer le numéro fiscal à l'étranger (TIN). En l'absence de numéro fiscal attribué ou connu, alimenter la balise de la valeur NOTIN. En complément, servir obligatoirement l'attribut unknown (voir ci-dessous). Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de second niveau n°34-1 (cf. §5.3.2).

N° zone	OR	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.2.1.3		>>	TIN	issuedBy	[0..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	(F) oblig.	Code du pays émetteur du numéro d'identification de l'opérateur de plateforme qui prend en charge la déclaration. L'attribut « issuedBy » de l'élément « TIN » est obligatoire dès lors que ce dernier est présent. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISODPITYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de second niveau n°35-1 (cf. §5.3.2).
2.2.1.4		>>	TIN	unknown	[0..1]	1-character	xsd:Boolean	F	À servir lorsque l'opérateur de plateforme qui prend en charge la déclaration ne possède pas de TIN ou lorsque celui-ci est inconnu. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de second niveau n°35_1 (cf. §5.3.2).
2.2.1.5		>>	Name	<dpi:Name>	[1..1]	Max 200 char	dpi:NameOrganisation_Type	V	Raison sociale de l'opérateur de plateforme qui prend en charge la déclaration.
2.2.1.6		>>	Address	<dpi:Address>	[1..n]		dpi:Address_Type	V	**Bloc générique dpi:Address_Type**
2.2.1.7		>>	DocSpec	<dpi:DocSpec>	[1..1]		stf:DocSpec_Type	V	**Bloc générique dpi:DocSpec_Type**
2.2.2	OR}	>	AssumedPlatformOperator	<dpi :AssumedPlatformOperator>	[0..n]		dpi:CorrectableOtherRPO_Type	Validation (Choix)	Opérateur de plateforme qui délègue son obligation déclarative à un autre opérateur de plateforme dont les coordonnées figurent dans le bloc PlatformOperator. Afin de prendre en compte la situation où plusieurs plateformes délèguent leur obligation déclarative à la même plateforme qui les prend en charge, le bloc AssumedPlatformOperator est répétable. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet des contrôles de second niveau n°37 (cf. §5.3.2).
2.2.2.1		>>	ResCountryCode	<dpi:ResCountryCode>	[1..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	V	Code du pays ou de la juridiction dont relève l'opérateur de plateforme qui délègue, déterminé à partir de l'un des critères ci-après. Il peut ainsi s'agir du pays ou de la juridiction où : - se situe sa résidence fiscale ; - il est constitué, conformément à la législation locale ; - se trouve le siège de gestion ; - il possède un établissement stable (uniquement dans le cas où il s'agit d'un État membre de l'UE).

N° zone	OR	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.2.2.2		>>	TIN	<dpi:TIN>	[1..n]		dpi:TIN_Type	V	Numéro SIREN ou IDSP de l'opérateur de plateforme qui délègue son obligation déclarative lorsqu'il est établi en France. À défaut s'il est établi à l'étranger, le numéro fiscal à l'étranger (TIN) . En l'absence de numéro fiscal attribué ou connu, alimenter la balise de la valeur NOTIN. En complément, servir obligatoirement l'attribut unknown (voir ci-dessous). Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de second niveau n°34-1 (cf. §5.3.2).
2.2.2.2		>>	TIN	issuedBy	[0..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	(F) oblig.	Code du pays émetteur du numéro d'identification de l'opérateur de plateforme qui délègue son obligation déclarative. L'attribut « issuedBy » de l'élément « TIN » est obligatoire dès lors que ce dernier est présent. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISODPITYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de second niveau n°35-1 (cf. §5.3.2).
2.2.2.2		>>	TIN	unknown	[0..1]	1-character	xsd:Boolean	F	À servir lorsque l'opérateur de plateforme qui délègue son obligation déclarative ne possède pas de TIN ou lorsque celui-ci est inconnu. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de second niveau n°35_1 (cf. §5.3.2).
2.2.2.3		>>	Name	<dpi:Name>	[1..1]	Max 200 char	dpi:NameOrganisation_Type	V	Raison sociale de l'opérateur de plateforme qui délègue son obligation déclarative.
2.2.2.4		>>	Address	<dpi:Address>	[1..n]		dpi:Address_Type	V	**Bloc générique dpi:Address_Type**
2.2.2.5		>>	DocSpec	<dpi:DocSpec>	[1..1]		stf:DocSpec_Type	V	**Bloc générique dpi:DocSpec_Type**

3.2.6 DPI_OECD / DPIBody / ReportableSeller (dpi:ReportableSeller_Type)

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3			Reportable Seller	<dpi:ReportableSeller>	[0..n]		dpi:CorrectableReportableSeller_Type	(F) oblig.	Ce bloc est obligatoire, sauf en cas de dépôt d'une déclaration néante c'est-à-dire en cas d'utilisation de la valeur DPI403 dans la zone MessageTypeIndic (aucun vendeur ou prestataire à déclarer par un opérateur). Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet des contrôles de second niveau n° 13, n°20 et n°25 (cf. §5.3.2).
2.3.1		>	Identity	<dpi:Identity>	[1..1]			V	Éléments d'identification du vendeur ou prestataire.
2.3.1.1	{OR	>>	EntitySeller	<dpi:EntitySeller>	[1..1]		<dpi:EntitySeller_Type>	V (Choix)	Vendeur ou prestataire ayant la qualité d'entité. **Bloc générique DPI:EntitySeller** Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet des contrôles de second niveau n°13 et n°25 (cf. §5.3.2).
2.3.1.2	OR}	>>	IndividualSeller	<dpi:IndividualSeller>	[1..1]		<dpi:IndividualSeller_Type>	V (Choix)	Vendeur ou prestataire ayant la qualité de personne physique. **Bloc générique DPI:IndividualSeller** Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet des contrôles de second niveau n°13 et n°25 (cf. §5.3.2).
2.3.2		>	RelevantActivites	<dpi:RelevantActivities>	[1..1]		<dpi:RelevantActivities>	V	**Bloc générique dpi:RelevantActivites**
2.3.3		>	DocSpec	<dpi:DocSpec>	[1..1]		stf:DocSpec_Type	V	Éléments qui identifient de manière unique un enregistrement contenu dans la déclaration. Ils permettent également d'identifier les éléments nécessitant une correction. **Bloc générique dpi:DocSpec_Type**

3.2.7 Bloc générique dpi:DocSpec_Type

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
3			DocSpec	<dpi:DocSpec>	[1..1]		dpi:DocSpec_Type	V	Le DocSpec identifie l'enregistrement spécifique au sein du message DPI transmis. Il permet de signaler les enregistrements qui nécessitent une correction. Un enregistrement correspond l'ensemble des informations figurant dans l'un ou l'autre des quatre blocs de données

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
									suivants : - PlatformOperator ; - AssumingPlatformOperator ; - AssumedPlatformOperator ; - ReportableSeller.
3.1		>	DocTypeIndic	<stf:DocTypeIndic>	[1..1]		dpi:OECDDocTypeIndic_EnumType	V	Cet élément précise le type de données qui sont envoyées. Les options possibles sont les suivantes : **En production uniquement :** • **OECD0** = Renvoi de données (Resent Data) ; Attention : une déclaration OECD0 ne peut être acceptée que lorsqu'une déclaration initiale valide a précédemment été reçue pour la même plateforme déclarante (données du bloc PlatformOperator identiques). Cette valeur particulière fait l'objet du contrôle de second niveau n°19-1 et/ou n°19-2 (cf. §5.3.2) ; • **OECD1** = Nouvelles données (New Data) ; • **OECD2** = Données corrigées (Corrected Data) ; • **OECD3** = Suppression de données (Deletion Of Data). **En test uniquement :** • **OECD10** = Renvoi de données de test (Resend Test Data) ; Attention : une déclaration OECD10 ne peut être acceptée que lorsqu'une déclaration initiale valide à précédemment été reçue pour la même plateforme déclarante (données du bloc PlatformOperator identiques) ; • **OECD11** = Nouvelles données de tests (New Test Data) ; • **OECD12** = Données de tests corrigées (Corrected Test Data) ; • **OECD13** = Suppression de données de tests (Deletion of Test Data). Une déclaration ne devra pas comporter de DocTypeIndic avec des valeurs différentes de celles mentionnées ci-dessus. **Les codes OECD0 à 3 sont prévus uniquement pour les déclarations de production et ne doivent pas être utilisés pour les tests.** **Les codes OECD10 à 13 sont prévus uniquement pour les tests et ne doivent pas être utilisés pour les déclarations de production.**

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
									Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI et d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3) et des contrôles de second niveau suivants (cf. §5.3.2) : - n°19-1 pour un élément PlatformOperator, AssumingPlatformOperator ou AssumedPlatformOperator ; - n°24 pour le seul élément AssumingPlatformOperator ; - n°19-2 pour un élément EntitySeller ou IndividualSeller ; - n°15-2, n°16-2, n°17-2, n°18-2 et n°21-2 pour un élément EntitySeller ou IndividualSeller ; - n°28, n°29 et n°30 pour l'ensemble des éléments.
3.2		>	DocRefId	<stf:DocRefId>	[1..1]	Max 200 char	dpi:string	V	Identifiant unique de chaque enregistrement. La correction (ou une suppression) d'un enregistrement doit comporter un nouveau DocRefID unique, pour servir de référence par la suite. Règles indicatives de formation du DocRefID : Pour un PlatformOperator, par exemple, concaténation des éléments suivants, séparés par un « _ » (*underscore*) : - OP ; - Millésime (année fiscale) ; - Numéro de déclarant de l'opérateur de plateforme ; - Numéro unique déterminé par l'opérateur de plateforme ; Ex : OP_2026_01234567890123456789_xxx Pour un ReportableSeller, par exemple, concaténation des éléments suivants, séparés par un « _ » (*underscore*) : - OP ; - Millésime (année fiscale) ; - Numéro de déclarant de l'opérateur de plateforme ; - Numéro unique pour un même vendeur ou prestataire et pour une année donnée, déterminé par l'opérateur de plateforme. Ex : OP_2026_0123456789012345_xxx Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI visée par le contrôle de validation CV02 (cf §5.3.1.3)et fait l'objet des contrôles de second niveau suivants cf. §5.3.2) : - n°14-1 et 14-3 pour un élément PlatformOperator, AssumingPlatformOperator ou AssumedPlatformOperator ; - n°14-2 et n°14-4 pour un élément EntitySeller ou IndividualSeller. Le fichier est rejeté en cas de doublon de DocRefId.
3.3		>	CorrMessageRefId	<stf:CorrMessageRefId>	[0..1]	Min 1 char Max 170 char	dpi:string	N	**NE PAS UTILISER** La présence de cet élément dans le bloc DocSpec constitue

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
									un motif de rejet. Il fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI visée par le contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).
3.4		>	CorrDocRefId	<stf:CorrDocRefId>	[0..1]	Max 200 char	dpi:string	F	Identifiant permettant de référencer le DocRefID de l'élément à corriger ou à supprimer dans le cadre de déclarations OECD2 et OECD3. Il doit toujours renvoyer à la dernière référence transmise (DocRefID). Un nombre illimité de déclarations de corrections ou de modifications peut être traité successivement, chaque déclaration de correction annulant et remplaçant la version précédemment transmise, sous réserve des précisions apportées au § 4.3. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI, d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3) et fait l'objet des contrôles de second niveau (cf. §5.3.2) : - n°15-1, n°16-1, n°17-1, n°18-1 et n°21-1 pour un élément PlatformOperator, AssumingPlatformOperator ou AssumedPlatformOperator ; - n°15-2, n°16-2, n°17-2, n°18-2 et n°21-2 pour un élément EntitySeller ou IndividualSeller.

3.2.8 Bloc générique DPI:EntitySeller

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.1.1			EntitySeller	<dpi:EntitySeller>					**BLOC GÉNÉRIQUE** Éléments d'identification d'un vendeur ou prestataire qui est une entité.
2.3.1.1.1		>	Standard	<dpi:Standard>				V	Éléments d'identification d'un vendeur ou prestataire qui est une entité lorsque l'opérateur de plateforme déclarant n'a pas recours à un dispositif gouvernemental de vérification des identités.
2.3.1.1.1.1		>>	EntSellerID	<dpi:EntSellerID>	[1..1]		dpi:OrganisationParty_Type	V	Éléments d'identification du vendeur ou prestataire qui est une entité.
2.3.1.1.1.1.1		>>>	ResCountryCode	<dpi:ResCountryCode>	[1..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	V	Code ISO de résidence fiscale du vendeur ou prestataire devant faire l'objet d'une déclaration. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°8 (cf. §5.3.2).

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.1.1.1.1.2		>>>	TIN	<dpi:TIN>	[1..n]		dpi:TIN_Type	V	Numéro fiscal du vendeur ou prestataire qui est une entité. Précision : au moins un des TIN mentionnés doit être émis par l'État dont le code ISO figure dans la balise <ResCountryCode> Exemple : Une entité établie en Suède loue un bien immobilier situé en France dont elle est propriétaire. Elle possède un NIF (TIN) émis par la Suède (Etat de résidence dont le code ISO figure dans la balise <ResCountryCode>) et un NIF émis par la France (état de situation du bien immobilier). La balise <TIN> étant répétable, il conviendra d'en faire figurer deux dans ce cas : - une première balise <TIN> contenant le numéro fiscal émis par la Suède (avec attribut de balise IssuedBy = SE) ; - seconde balise <TIN> contenant le numéro fiscal émis par la France (avec attribut de balise IssuedBy=FR) Pour les entités françaises, il peut s'agir d'un identifiant de type : - SIREN ou SIRET : numéro d'inscription au répertoire SIRENE de l'INSEE ; - IDSP : numéro provisoire d'immatriculation attribué par la DGFiP. En l'absence de numéro fiscal attribué ou connu, alimenter la balise de la valeur NOTIN. En complément, servir l'attribut unknown (voir ci-dessous). Attention, cette possibilité est réservée au cas mentionné au §160 du BOI-INT-AEA-30-40. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet des contrôles de second niveau n°9 et n°34-2(cf. §5.3.2).

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.1.1.1.1.2	{OR	>>>	TIN	issuedBy	[0..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	V	Code du pays émetteur du numéro d'identification L'attribut « issuedBy » de l'élément « TIN » est obligatoire dès lors que ce dernier est présent. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISODPITYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence. À défaut d'information sur le pays d'émission du TIN, le pays signalé en tant que ResCountryCode doit être renseigné dans l'attribut IssuedBy. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de second niveau n°9 et n°35-2 (cf. §5.3.2).
2.3.1.1.1.1.2	OR}	>>>	TIN	unknown	[0..1]	1-character	xsd:Boolean	V	À servir lorsque le vendeur ou prestataire qui est une entité ne possède pas de TIN ou lorsque celui-ci est inconnu. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet des contrôles de second niveau n°35-2 (cf. §5.3.2).
2.3.1.1.1.1.3		>>>	IN	<dpi:IN>	[0..n]	Min 1 char Max 200 char	dpi:OrganisationIN_Type	(F) oblig.	**Renseigner le IN si cette information est disponible.** Pour les entités françaises, il peut s'agir d'un identifiant de type : - SIREN ou SIRET : numéro d'inscription au répertoire SIRENE de l'INSEE ; - IDSP : numéro provisoire d'immatriculation attribué par la DGFiP. Pour les entités étrangères, il s'agit généralement du numéro d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés de l'État où l'entité est établie. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).
2.3.1.1.1.1.3		>>>	IN	issuedBy	[0..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	F	Code du pays émetteur du numéro d'identification L'attribut « issuedBy » de l'élément « IN » est obligatoire dès lors que ce dernier est présent. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISODPITYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.1.1.1.1.3		>>>	IN	INType	[1..1]		dpi:INType_EnumType	V	Cet attribut définit le type d'identifiant IN. Il peut s'agir de l'un des types d'identifiants suivants : • LEI : numéro d'identification juridique (Legal Entity Identification) ; • EIN : numéro d'identification employeur (Employer Identification Number, utilisé par l'IRS) ; • BRN : numéro d'identification de l'entreprise (Business Registration Number) ; Le code BRN doit être utilisé lorsque le IN fourni est celui d'un vendeur ou prestataire établi en France. Pour les vendeurs ou prestataires établis hors de France, il est recommandé d'utiliser également le code BRN. • Other (autre).
2.3.1.1.1.1.4		>>>	VAT	<VAT>	[0..1]	Max 200 char	stf:String	(F) oblig.	Numéro de TVA, si le vendeur ou prestataire qui est une entité en est doté.
2.3.1.1.1.1.5		>>>	Name	<dpi:Name>	[1..n]	Max 200 char	dpi:NameOrganisation_Type	V	Raison sociale du vendeur ou prestataire. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI et d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).
2.3.1.1.1.1.6		>>>	PlatformBusinessName	<dpi :PlatformBusinessName>	[0..1]	Max 200 char	stf:String	N	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE**
2.3.1.1.1.1.7		>>>	Address	<dpi:Address>	[1..n]		dpi:Address_Type	V	**Bloc générique dpi:Address_Type**
2.3.1.1.1.1.8		>>>	Nexus	<dpi:Nexus>	[0..1]		dpi:Nexus_EnumType	N	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE**
2.3.1.1.1.1.9		>>>	AssumedReporting	<dpi:AssumedReporting>	[0..1]	1-character	xsd:Boolean	N	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE**

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.1.1.1.2		>>	FinancialIdentifier	<dpi:FinancialIdentifier>	[0..n]		dpi:FinancialIdentifier_Type	(F) oblig.	Les informations qui concernent le compte financier sur lequel la contrepartie est versée : - doivent être communiquées lorsqu'elles sont connues de l'opérateur de plateforme ; - toutefois, par exception, et même lorsqu'elle est connue de l'opérateur de plateforme, l'information n'a pas à être communiquée lorsque le vendeur ou prestataire, ou le détenteur du compte, s'il diffère du vendeur ou prestataire, est résident d'un État ou territoire qui n'exige pas que leur soit transmise cette information. La liste des États ou territoire concernés figure au §6.3 Liste des États et territoires n'ayant pas l'intention d'utiliser les informations relatives au compte financier sur lequel la contrepartie est versée au titre des opérations réalisées en 2026. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°10 (cf. §5.3.2). **Bloc Générique dpi:FinancialIdentifier_Type**
2.3.1.1.1.3		>>	PermanentEstablishments	<dpi:PermanentEstablishments>	[0..1]		Dpi:PermanentEstablishments_Type	F	Bloc de données à valoriser uniquement lorsque le vendeur ou prestataire qui est une entité est doté d'au moins un établissement stable dans un ou plusieurs autres États membres de l'Union européenne.
2.3.1.1.1.3.1		>>>	PermanentEstablishment	<dpi:PermanentEstablishment>	[1..n]	2-character	iso:MSCountryCode_Type	V	Seules valeurs autorisées : code ISO d'un des 27 États de l'Union européenne, lorsque ce code diffère de celui porté dans la balise ResCountryCode. Cette balise est répétable lorsque le vendeur ou prestataire qui est une entité possède des établissements stables dans plusieurs États de l'Union européenne. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet des contrôles de second niveau n°31 (cf. §5.3.2).
2.3.1.1.2		>	GVS	<dpiGVS>			dpi:GVSType	N	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE**
2.3.1.1.2.1		>>	NameGVS	<dpi :NameGVS>	[1..1]	Min 1 char Max 200 char	stf:string	N	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE**
2.3.1.1.2.2		>>	JurisdictionGVS	<dpi :JurisdictionGVS>	[1.1]	2-character	iso:CountryCode_Type	N	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE**
2.3.1.1.2.2		>>	ReferenceGVS	<dpi :ReferenceGVS>	[1..1]	Min 1 char Max 200 char	stf:string	N	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE**

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.1.1.2.3		>>	OtherTINGVS	<dpi :OtherTINGVS>	[0..1]	Min 1 char Max 200 char	stf:string	N	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE**
2.3.1.1.2.4		>>	FinancialIdentifier	<dpi :FinancialIdentifier >	[0..1]	Min 1 char Max 200 char	<dpi:FinancialIdentifier_Type >	N	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE**

3.2.9 Bloc générique DPI:IndividualSeller

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.1.2			IndividualSeller	<dpi:IndividualSeller>					**BLOC GÉNÉRIQUE** Éléments d'identification d'un vendeur ou prestataire qui est une personne physique. Il peut s'agir d'une personne physique agissant à titre de particulier ou à titre professionnel. Par conséquent les personnes physiques agissant à titre professionnel doivent obligatoirement figurer dans un bloc de données IndivualSeller. Lorsqu'une même personne physique agit sur la même plateforme à titre de particulier, d'une part, et à titre professionnel, d'autre part, via l'usage de comptes utilisateurs distincts, l'opérateur doit alors procéder à la déclaration de deux enregistrements IndividualSeller distincts : - un enregistrement pour l'activité effectuée à titre de particulier, en faisant notamment figurer le numéro fiscal de son dossier personnel ; - un enregistrement pour l'activité effectuée à titre de professionnel, en faisant notamment figurer le numéro fiscal de son dossier professionnel.
2.3.1.2.1		>	Standard	<dpi:Standard>				V	Éléments d'identification d'un vendeur ou prestataire qui est une personne physique.
2.3.1.2.1.1		>>	IndSellerID	<dpi:IndSellerID>	[1..1]		dpi:PersonParty_Type	V	Éléments d'identification du vendeur ou prestataire qui est une personne physique.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.1.2.1.1.1		>>>	ResCountryCode	<dpi:ResCountryCode>	[1..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	V	Code ISO de l'État ou territoire de résidence fiscale du vendeur ou prestataire qui est une personne physique devant faire l'objet d'une déclaration. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n° 8 (cf. §5.3.2).
2.3.1.2.1.1.2		>>>	TIN	<dpi:TIN>	[1..n]		dpi:TIN_Type	V	Le NIF n'a pas à être communiqué lorsque le vendeur ou prestataire est résident d'un État ou territoire qui n'exige pas que lui soit transmise cette information. La liste des États ou territoires concernés figure au §6.3 Liste des États et territoires qui n'exigent pas que leur soit communiqué le NIF des vendeurs ou prestataires au titre des opérations réalisées en 2026. Précision : au moins un des TIN mentionnés doit être émis par l'État dont le code ISO figure dans la balise <ResCountryCode> Exemple : Une personne domiciliée en Suède loue un bien immobilier situé en France dont elle est propriétaire. Elle possède un NIF (TIN) émis par la Suède (Etat de résidence dont le code ISO figure dans la balise <ResCountryCode>) et un NIF émis par la France (état de situation du bien immobilier). La balise <TIN> étant répétable, il conviendra d'en faire figurer deux dans ce cas : - une première balise <TIN> contenant le numéro fiscal émis par la Suède (avec attribut de balise IssuedBy = SE) ; - seconde balise <TIN> contenant le numéro fiscal émis par la France (avec attribut de balise IssuedBy = FR) En l'absence de NIF attribué ou n'ayant pu être obtenu après réalisation des opérations de diligence, ou lorsque l'État ou territoire de résidence du vendeur ou prestataire n'exige pas la communication du NIF, alimenter la balise de la valeur NOTIN. En complément, servir l'attribut unknown (voir ci-dessous). IMPORTANT : pour un vendeur ou prestataire qui est résident d'un État membre de l'UE ou dans le cas de la location d'un bien immobilier situé dans l'UE, quel que soit le lieu de résidence du propriétaire qui est une personne physique, il convient d'indiquer obligatoirement le lieu de naissance lorsque le NIF n'est pas fourni. Pour l'alimentation du NIF, il convient de distinguer la

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
									situation des personnes physiques agissant à titre de particulier de celle des personnes physiques agissant à titre professionnel, dès lors que cette distinction existe dans le droit de l'État de résidence du vendeur ou prestataire. En ce qui concerne plus particulièrement les personnes physiques domiciliées en France : - pour une personne physique agissant en tant que particulier : le NIF correspond au numéro SPI attribué par la DGFiP aux contribuables qui sont des particuliers. Cet identifiant comporte 13 caractères ; - pour personne physique agissant à titre professionnel : le NIF correspond au numéro SIRET ou au numéro IDSP, selon le cas. Ces identifiants comportent 14 caractères. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet des contrôles de second niveau n° 22 et n°35-2 (cf. §5.3.2).
2.3.1.2.1.1.2	{OR	>>>	TIN	issuedBy	[0..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	V	Code du pays émetteur du numéro d'identification L'attribut « issuedBy » de l'élément « TIN » est obligatoire dès lors que ce dernier est présent. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISODPITYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence. À défaut d'information sur le pays d'émission du TIN, le pays signalé en tant que ResCountryCode doit être renseigné dans l'attribut IssuedBy. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet des contrôles de second niveau n°9 et n°35-2 (cf. §5.3.2).
2.3.1.2.1.1.2	OR}	>>>	TIN	unknown	[0..1]	1-character	xsd:Boolean	V	À servir lorsque le vendeur ou prestataire qui est une personne physique ne possède pas de TIN ou lorsque celui-ci est inconnu. Attention, cette possibilité est réservée au cas mentionné au §110 du BOI-INT-AEA-30-40. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet des contrôles de second niveau n°35-2 (cf. §5.3.2).
2.3.1.2.1.1.3		>>>	VAT	<dpi:VAT>	[0..1]	Min 1 char Max 200 char	xsd:string	(F) oblig.	Numéro de TVA intracommunautaire, si le vendeur ou prestataire qui est une personne physique en est doté (entrepreneurs individuels ou auto-entrepreneurs, notamment).
2.3.1.2.1.1.4		>>>	Name	<dpi:Name>	[1..n]		dpi:NamePerson_Type	V	**Bloc générique NamePerson_Type**
2.3.1.2.1.1.5		>>>	Address	<dpi:Address>	[1..n]		dpi:Address_Type	V	**Bloc générique dpi:Address_Type**

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.1.2.1.1.6		>>>	Nationality	<dpi:Nationality>	[0..n]		iso:CountryCode_Type	N	**NE PAS UTILISER**
2.3.1.2.1.1.7		>>>	Birthinfo	<dpi:Birthinfo>	[1..1]			V	
2.3.1.2.1.1.7.1		>>>>	BirthDate	<dpi :BirthDate>	[1..1]		xsd:date	V	Date de naissance du vendeur ou prestataire. Utiliser obligatoirement le format AAAA-MM-JJ : • **AAAA** représente l'année de naissance ; • **MM** représente le mois de naissance ; • **JJ** représente le jour de naissance. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°11 (cf. §5.3.2).
2.3.1.2.1.1.7.2		>>>>	BirthPlace	<dpi :BirthPlace>	[0..1]		dpi:BirthPlace_Type	(F) oblig.	Pour un vendeur ou prestataire qui est résident d'un État membre de l'UE ou dans le cas de la location d'un bien immobilier situé dans l'UE, quel que soit le lieu de résidence du propriétaire qui est une personne physique, il convient d'indiquer obligatoirement le lieu de naissance lorsque le NIF n'est pas fourni. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°12 (cf. §5.3.2).
2.3.1.2.1.1.7.2.1		>>>>>	City	<dpi :City>	[1..1]	Min 1 char Max 200 char	stf:string	V	Ville de naissance. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI et d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).
2.3.1.2.1.1.7.2.2		>>>>>	CitySubentity	<dpi :CitySubentity>	[0..1]	Min 1 char Max 200 char	stf:string	F	District de naissance.
2.3.1.2.1.1.7.2.3		>>>>>	CountryInfo	<dpi :CountryInfo>				V	Données sur le pays de naissance du vendeur ou prestataire.
2.3.1.2.1.1.7.2.3.1	{OR	>>>>>>	CountryCode	<dpi :CountryCode>		2-character	iso:CountryCode_Type	V (Choix)	Code ISO de l'État ou territoire de naissance du vendeur ou prestataire. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISODPITYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence.
2.3.1.2.1.1.7.2.3.2	OR}	>>>>>>	FormerCountryName>	<dpi :FormerCountryName>		Min 1 char Max 200 char	stf:string	V (Choix)	Indication de l'ancien nom de l'État ou territoire de naissance du vendeur ou prestataire, uniquement dans le cas où cet État ou territoire a cessé d'exister.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.1.2.1.2		>>	FinancialIdentifier	<dpi:FinancialIdentifier>	[0..n]	Max 200 char	dpi:FinancialIdentifier_Type	(F) oblig.	Les informations qui concernent le compte financier sur lequel la contrepartie est versée : - doivent être communiquées lorsqu'elles sont connues de l'opérateur de plateforme ; - toutefois, par exception, et même lorsqu'elle est connue de l'opérateur de plateforme, l'information n'a pas à être communiquée lorsque le vendeur ou prestataire, ou le détenteur du compte, s'il diffère du vendeur ou prestataire, est résident d'un État ou territoire qui n'exige pas n'exigent pas que leur soit transmise cette information. La liste des État ou territoire concernée figure au §6.3 Liste des États et territoires n'ayant pas l'intention d'utiliser les informations relatives au compte financier sur lequel la contrepartie est versée au titre des opérations réalisées en 2026. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°10 (cf. §5.3.2). **Bloc Générique dpi:FinancialIdentifier_Type**
2.3.1.2.2		>	GVS	<dpi:GVS>			dpi:GVSType	N	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE**
2.3.1.2.2.1		>>	NameGVS	<dpi :NameGVS>	[1..1]	Min 1 char Max 200 char	stf:string	N	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE**
2.3.1.2.2.2		>>	JurisdictionGVS	<dpi :JurisdictionGVS>	[0..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	N	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE**
2.3.1.2.2.3		>>	ReferenceGVS	<dpi :ReferenceGVS>	[0..1]	Min 1 char Max 200 char	stf:string	N	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE**
2.3.1.2.2.4		>>	OtherTINGVS	<dpi :OtherTINGVS>	[0..1]	Min 1 char Max 200 char	stf:string	N	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE**
2.3.1.2.2.5		>>	FinancialIdentifier	<dpi :FinancialIdentifier>	[0..n]		dpi:FinancialIdentifier_Type	N	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE**

3.2.10 Bloc générique NamePerson_Type

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
4.3		>	Name	<dpi:Name>	[1..1]		dpi:NamePerson_Type	V	Éléments formant le nom du vendeur ou prestataire qui est une personne physique. Cette donnée est obligatoire.
4.3		>	Name	nameType	[0..1]		stf:OECDNameType_Enum_Type	F	Type de nom utilisé pour désigner une personne physique. Les valeurs possibles sont les suivantes : • OECD201 = **NE PAS UTILISER** ; • **OECD202** = nom d'usage ; • **OECD203** = alias ; • **OECD204** = surnom ; • **OECD205** = pseudonyme ; • **OECD206** = nom commercial ; • **OECD207** = nom légal ; • **OECD208** = nom de naissance. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI et d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).
4.3.1		>>	PrecedingTitle	<dpi:PrecedingTitle>	[0..1]	Max 200 char	stf:string	F	Le cas échéant : Son excellence, etc.
4.3.2		>>	Title	<dpi:Title>	[0..n]	Max 200 char	stf:string	F	Le cas échéant, titre précédant le nom : M., Mme, docteur, professeur, maître, etc.
4.3.3		>>	FirstName	<dpi:FirstName>	[1..1]	Max 200 char	stf:string	V	**Prénom.** Cette donnée est obligatoire.
4.3.3		>>	FirstName	xnlNameType	[0..1]	Max 200 char	stf:string	F	Le cas échéant, type de prénom : prénom d'usage, prénom de naissance, prénom de baptême, etc
4.3.4		>>	MiddleName	<dpi:MiddleName>	[0..n]	Max 200 char	stf:string	F	Nom intermédiaire.
4.3.4		>>	MiddleName	xnlNameType	[0..1]	Max 200 char	stf:string	F	Le cas échéant, type de nom intermédiaire : nom d'usage, surnom, etc
4.3.5		>>	NamePrefix	<dpi:NamePrefix>	[0..1]	Max 200 char	stf:string	F	De, van, van de, von, etc.
4.3.5		>>	NamePrefix	xnlNameType	[0..1]	Max 200 char	stf:string	F	
4.3.6		>>	LastName	<dpi :LastName>	[1..1]	Max 200 char	stf:string	V	**Nom de famille.** Cette donnée est obligatoire. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI et d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
4.3.6		>>	LastName	xnlNameType	[0..1]	Max 200 char	stf:string	F	Le cas échéant, type de nom de famille : nom paternel, nom maternel, etc
4.3.7		>>	GenerationIdentifier	<dpi:GenerationIdentifier>	[0..n]	Max 200 char	stf:string	F	Le cas échéant, identifiant de type « Junior », « Senior », Third, III, etc.
4.3.8		>>	Suffix	<dpi:Suffix>	[0..n]	Max 200 char	stf:string	F	Le cas échéant, titre ou fonction suivant le nom : PhD, VC, KC, TD, etc.
4.3.9		>>	GeneralSuffix	<dpi:GeneralSuffix>	[0..1]	Max 200 char	stf:string	F	Le cas échéant, complément de type : décédé, retraité, etc.

3.2.11 Bloc générique dpi:Address_Type

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
3			Address_Type	<dpi:Address>					Deux types d'adresse dans le schéma : • adresse au format structuré (AddressFix) ; • adresse au format libre (AddressFree). L'adresse au format structuré doit être utilisée sauf si l'opérateur de plateforme ne peut renseigner les différentes parties de l'adresse dans les zones correspondantes. Adresse du dernier domicile connu de la personne titulaire du compte. Si cette adresse n'est pas disponible, l'OP doit déclarer l'adresse postale utilisée pour contacter le titulaire du compte.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
3			Address	legalAddressType	[0..1]		dpi:OECDLegalAddressType_EnumType	F (Oblig)	Cet élément de données est un attribut de l'adresse. Il indique le statut légal de l'adresse (résidentielle ou professionnelle, résidentielle uniquement, professionnelle uniquement, siège, non précisé). Les valeurs autorisées sont les suivantes : • **OECD301** = résidentielle ou professionnelle ; • **OECD302** = résidentielle ; • **OECD303** = professionnelle ; • **OECD304** = siège social ; • **OECD305** = non précisée. **Cas particulier pour l'adresse de l'opérateur de plateforme** (bloc de données PlatformOperator) : au moins une des adresses fournies pour l'opérateur de plateforme doit comporter un attribut de balise LegalAddressType valorisé avec le code **OECD304**. L'absence de respect de cette règle entraînera le rejet du fichier. Dans le cadre de la collecte, l'attribut de balise LegalAddressType pour l'adresse de l'opérateur de plateforme déclarant (bloc PlatformOperator) fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI et du contrôle de second niveau n°26 (cf. §5.3.2).
3.1		>	CountryCode	<dpi:CountryCode>	[1..1]	2-character	iso:CountryCode_Type	V	Code de pays associé à l'adresse. Règles concernant les adresses situées dans les départements d'outre-mer français (DOM) - pour l'adresse des opérateurs de plateforme établis dans un DOM (bloc <PlatformOperator>) : ceux-ci devront obligatoirement utiliser le code FR. - pour l'adresse des vendeurs ou prestataires (blocs <ReportableSeller> : les codes ISO des DOM ne doivent pas être utilisés. Mentionner le code FR. Pour les adresses situées dans les collectivités d'outre-mer françaises (COM), les codes ISO de ces territoires devront être utilisés. La liste des valeurs possibles est donnée par le schéma ISODPITYPE visé dans le §1.3 Documents techniques de référence.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
3.2	{OR	>	AddressFree	<dpi:AddressFree>	[1..1]	Max 4000 char	stf:string	V (Choix)	Saisie d'informations d'adresse en texte libre : toutes les coordonnées disponibles seront présentées comme une chaîne d'octets (blanc ou "/" (barre oblique) ou le retour à la ligne utilisé pour délimiter les parties de l'adresse). Cette option (AddressFree) ne doit être utilisée que si les données ne peuvent être présentées dans le format AddressFix. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI et d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).
3.3	OR}	>	AddressFix	<dpi:AddressFix>	[1..1]		dpi:AddressFix_Type	V (Choix)	Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 sur la valeur <City> (cf. §5.3.1.3).
3.3.1		>>	Street	<dpi:Street>	[0..1]	Max 200 char	stf:string	F	Rue.
3.3.2		>>	BuildingIdentifier	<dpi:BuildingIdentifier>	[0..1]	Max 200 char	stf:string	F	Numéro de rue (à défaut, nom du bâtiment).
3.3.3		>>	SuiteIdentifier	<dpi:SuiteIdentifier>	[0..1]	Max 200 char	stf:string	F	Complément d'adresse Exemple : n° d'appartement, résidence, etc.
3.3.4		>>	FloorIdentifier	<dpi:FloorIdentifier>	[0..1]	Max 200 char	stf:string	F	N° d'étage.
3.3.5		>>	DistrictName	<dpi:DistrictName>	[0..1]	Max 200 char	stf:string	F	Département.
3.3.6		>>	POB	<dpi:POB>	[0..1]	Max 200 char	stf:string	F	Boîte postale.
3.3.7		>>	PostCode	<dpi:PostCode>	[0..1]	Max 200 char	stf:string	F	Code postal. L'élément doit toujours être précisé s'il existe.
3.3.8		>>	City	<dpi:City>	[1..1]	Max 200 char	stf:string	V	Commune. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI et d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).
3.3.9		>>	CountrySubentity	<dpi:CountrySubentity>	[0..1]	Max 200 char	stf:string	F	Région, province ou État fédéré.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
~~3.4~~		➢	~~AddressFree~~	~~<dpi:AddressFree>~~	~~[0..1]~~	~~Max 4000 char~~	~~stf:string~~	~~F~~	**NE PAS UTILISER POUR UN VENDEUR OU PRESTATAIRE** ~~Ce champ peut être utilisé en complément de l'adresse au format fixe.~~ ~~Si l'adresse au format structuré est utilisée, il est possible de saisir l'adresse de la rue complète dans l'élément AddressFree plutôt que d'utiliser les éléments fixes associés. Dans ce cas, la ville, la sous-entité, et le code postal doivent être remplis dans les éléments appropriés de l'adresse structurée.~~ ~~Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI et d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).~~

3.2.12 Bloc générique dpi:RelevantActivites

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.2		>	RelevantActivities	<dpi:RelevantActivities>	[1..1]			V	Type d'activité réalisée par le vendeur ou prestataire. Le bloc de données RelevantActivities doit comporter l'indication d'au moins un des quatre types d'activités : - ImmovableProperty (location d'un bien immobilier) ; - PersonalServices (service personnel) ; - SaleOfGoods (vente de biens) ; - TransportationRental (location d'un moyen de transport). Précision : les opérateurs ne devront mentionner que le ou les types d'opérations facilités sur leur plateforme. Les autres types d'opérations ne devront pas être utilisés. Exemple 1 : un opérateur facilite uniquement des opérations de vente de biens sur sa plateforme. Chaque bloc <ReportableSeller> comporte alors un seul bloc <RelevantActivitities>, qui comporte lui-même le seul bloc <SaleOfGoods>. Exemple 2 : un opérateur facilite à la fois des opérations de location de biens immobiliers et de services personnels sur une même plateforme. Situation A - pour la déclaration des prestataires réalisant un seul type d'activités, chaque bloc <ReportableSeller> comporte un seul bloc <RelevantActivitities>, qui comporte lui-même uniquement le bloc correspondant à l'activité réalisée (bloc <ImmovableProperties> OU bloc <PersonalServices>, selon le cas), cf. principe exposé dans l'exemple 1 ci-dessus ; Situation B - pour la déclaration des prestataires réalisant les deux types d'activité sur la même plateforme, chaque bloc <ReportableSeller> comporte un seul bloc <RelevantActivitities>, qui comporte lui-même un bloc <ImmovableProperties> ET un bloc <PersonalServices>. L'absence totale d'au moins un de ces quatre type d'activités dans le bloc RelevantActivities entraînera le rejet de l'enregistrement concerné. Par ailleurs, dans tous les cas, chaque bloc de type d'activité réalisée (<ImmovableProperties> / <PersonalServices> / <SaleOfGoods> / <TransportationRental>) contient obligatoirement les blocs <Consideration>, <NumberOfActivities>, <Fees> et <Taxes>. Le non-respect de cette règle entraîne le rejet de l'enregistrement ou du fichier. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de second niveau n° 33 (cf. §5.3.2).

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.2.1		>>	ImmovableProperty	<dpi:ImmovableProperty>	[0..1]			(F) oblig.	**Type d'activité : location immobilière.**
2.3.2.1.1		>>>	PropertyListing	<dpi:PropertyListing>	[1..n]		dpi PropertyListingType	V	Détail des informations sur l'adresse des locations immobilières. Un bloc PropertyListing comprend tous les biens immobiliers loués qui appartiennent au même propriétaires et qui sont situés à la même adresse. Le bloc PropertyListing est répétable. Le cas échéant, lorsque plusieurs biens situés à la même adresse ont des numéros d'enregistrement administratif (LandRegistrationNumber) distincts, le bloc Property listing doit être répété. Exemple : un même prestataire a loué 3 biens sur une même plateforme : un bien situé à l'adresse A (numéro administratif 1) et deux biens situés à l'adresse B (numéros administratifs 2 et 3). Dans ce cas, trois blocs PropertyListing devront être générés : • un bloc pour le bien situé à l'adresse A portant le numéro administratif 1 ; • un bloc pour le bien situé à l'adresse B portant le numéro administratif 2 ; • un bloc pour le bien situé à l'adresse B portant le numéro administratif 3.
2.3.2.1.1.1		>>>>	Address	<dpi:Address>	[1..1]		dpi :Address_Type	V	**Bloc générique dpi:Address_Type**

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.2.1.1.2		>>>>	LandRegistrationNumber	<dpi:LandRegistrationNumber>	[0..1]	Max 200 char	stf:string	(F) oblig.	Numéro d'enregistrement administratif du ou des biens loués. À noter : La balise <LandRegistrationNumber> est une balise **facultative - obligatoire** (**F)oblig.** Il convient de renseigner l'information si le bien immobilier est doté d'un numéro d'enregistrement administratif. Dans le cas contraire il ne faut pas faire apparaître cette balise dans le fichier sous peine de rejet de ce dernier. Cette règle est applicable pour le reste des balises en (F)oblig. Il peut notamment s'agir, pour un bien immobilier situé en France, du numéro invariant figurant dans l'application Gérer mes biens immobiliers (GMBI), sous la rubrique « Numéro fiscal du local ». L'application GMBI, disponible sur le site impots.gouv.fr, est consultable par le propriétaire du bien : - pour un propriétaire particulier, dans son espace particulier, sous la rubrique « Biens immobiliers » ; - pour un propriétaire professionnel, dans son espace professionnel, sous la rubrique « Démarches », puis «Gérer mes biens immobiliers ». La balise LandRegistrationNumber n'est pas répétable. Lorsque plusieurs biens détenus par un même prestataire sont situés à la même adresse, le bloc PropertyListing doit alors être répété, afin d'indiquer le numéro invariant de chaque local ayant fait l'objet d'une location (cf. bloc PropertyListing ci-dessus). Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de second niveau n° 23 (cf. §5.3.2).
2.3.2.1.1.3		>>>>	Consideration	<dpi:Consideration>	[1..1]		dpi:ConsiderationType	V	**Bloc Générique dpi:ConsiderationType**
2.3.2.1.1.4		>>>>	NumberOfActivities	<dpi:NumberOfActivities>	[1..1]		dpi:NumberOfActivities_Type	V	**Bloc Générique dpi:NumberOfActivitiesType**
2.3.2.1.1.5		>>>>	Fees	<dpi:Fees>	[1..1]		dpi:FeesType	V	**Bloc Générique dpi:FeesType**
2.3.2.1.1.6		>>>>	Taxes	<dpi:Taxes>	[1..1]		dpi:TaxesType	V	**Bloc Générique dpi:TaxesType**

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.2.1.1.7		>>>>	PropertyType	<dpi:PropertyType>	[0..1]		dpi:DPIPropertyType_EnumType	(F) oblig.	Type de bien immobilier loué. Valeurs possibles : • DPI901 : Bureau ; • DPI902 : Chambre d'hôtel ; • DPI903 : Chambre d'hôtes - Bed & Breakfast ; • DPI904 : Maison ; • DPI905 : Appartement ; • DPI906 : Mobile-home ; • DPI907 : Terrain de camping ; • DPI908 : Bateau ; • DPI909 : Place de stationnement ; • DPI910 : Autre. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°36 (cf. §5.3.2).
2.3.2.1.1.8		>>>>	OtherPropertyType	<dpi:OtherPropertyType>	[0..1]	Max 200 char	stf:string	(F) oblig.	Cette donnée permet d'apporter des informations complémentaires sur le type de location réalisées uniquement lorsque la balise OtherPropertyType est valorisée avec DPI910 (cf. ci-dessus). Ne pas utiliser l'élément OtherPropertyType lorsque l'élément PropertyType est valorisé avec une valeur différente de DPI910. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°36 (cf. §5.3.2).
2.3.2.1.1.9		>>>>	RentedDays	<dpi:RentedDays>	[0..1]	4 digits	xsd:integer	(F) oblig.	Nombre de jours de location. Ce nombre doit être strictement supérieur à zéro.
2.3.2.2		>>	PersonalServices	<dpi :PersonalServices>	[0..1]		dpi:OtherActivities_Type	(F) oblig.	**Type d'activité : fourniture de services personnels.**
2.3.2.2.1		>>>	Consideration	<dpi:Consideration>	[1..1]		dpi:ConsiderationType	V	**Bloc Générique dpi:ConsiderationType**
2.3.2.2.2		>>>	NumberOfActivities	<dpi:NumberOfActivities>	[1..1]		dpi:NumberOfActivities_Type	V	**Bloc Générique dpi:NumberOfActivitiesType**
2.3.2.2.3		>>>	Fees	<dpi:Fees>	[1..1]		dpi:FeesType	V	**Bloc Générique dpi:FeesType**
2.3.2.2.4		>>>	Taxes	<dpi:Taxes>	[1..1]		dpi:TaxesType	V	**Bloc Générique dpi:TaxesType**
2.3.2.3		>>	SaleOfGoods	<dpi:SaleOfGoods>	[0..1]		dpi:OtherActivities_Type	(F) oblig.	**Type d'activité : vente de biens.**
2.3.2.3.1		>>>	Consideration	<dpi:Consideration>	[1..1]		dpi:ConsiderationType	V	**Bloc Générique dpi:ConsiderationType**
2.3.2.3.2		>>>	NumberOfActivities	<dpi:NumberOfActivities>	[1..1]		dpi:NumberOfActivities_Type	V	**Bloc Générique dpi:NumberOfActivitiesType**
2.3.2.3.3		>>>	Fees	<dpi:Fees>	[1..1]		dpi:FeesType	V	**Bloc Générique dpi:FeesType**

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
2.3.2.3.4		>>>	Taxes	<dpi:Taxes>	[1..1]		dpi:TaxesType	V	**Bloc Générique dpi:TaxesType**
2.3.2.4		>>	TransportationRental	<dpi :TransportationRental>	[0..1]		dpi:OtherActivities_Type	(F) oblig.	**Type d'activité : location d'un moyen de transport.**
2.3.2.4.1		>>>	Consideration	<dpi:Consideration>	[1..1]		dpi:ConsiderationType	V	**Bloc Générique dpi:ConsiderationType**
2.3.2.4.2		>>>	NumberOfActivities	<dpi:NumberOfActivities>	[1..1]		dpi:NumberOfActivities_Type	V	**Bloc Générique dpi:NumberOfActivitiesType**
2.3.2.4.3		>>>	Fees	<dpi:Fees>	[1..1]		dpi:FeesType	V	**Bloc Générique dpi:FeesType**
2.3.2.4.4		>>>	Taxes	<dpi:Taxes>	[1..1]		dpi:TaxesType	V	**Bloc Générique dpi:TaxesType**

3.2.13 Bloc Générique dpi:ConsiderationType

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
4.1		>	ConsQ1	<dpi:ConsQ1>	[1..1]		dpi :MonAmnt_Type	V	Contrepartie **nette** versée au cours du premier trimestre de l'année civile (janvier à mars). **IMPORTANT** : le montant à déclarer dans cette zone s'entend du montant **net** des transactions perçu par le vendeur ou prestataire, c'est-à-dire **après** déduction par l'opérateur des frais, commissions et taxes. Les montants sont déclarés en nombre entiers, sans les décimales. La fraction d'euro inférieure à 0,50 est négligée et celle supérieure ou égale à 0,50 est comptée pour 1. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°2 (cf. §5.3.2).
4.1		>	ConsQ1	currCode	[1..1]	3-characters	iso:currCode_Type	V	Code ISO de la devise de la contrepartie. Les informations relatives à la contrepartie versée en monnaie fiduciaire sont communiquées dans la monnaie dans laquelle le vendeur ou prestataire a été payé. Lorsque la contrepartie a été versée au vendeur ou prestataire autrement qu'en monnaie fiduciaire, ces informations sont communiquées dans la monnaie locale du vendeur ou prestataire, converti selon des modalités déterminées par l'opérateur de plateforme soumis à déclaration.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
4.2		>	ConsQ2	<dpi:ConsQ2>	[1..1]		dpi:MonAmnt_Type	V	Contrepartie **nette** versée au cours du deuxième trimestre de l'année civile (avril à juin). **IMPORTANT** : le montant à déclarer dans cette zone s'entend du montant **net** des transactions perçu par le vendeur ou prestataire, c'est-à-dire **après** déduction par l'opérateur des frais, commissions et taxes. Les montants sont déclarés en nombre entiers, sans les décimales. La fraction d'euro inférieure à 0,50 est négligée et celle supérieure ou égale à 0,50 est comptée pour 1. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°2 (cf. §5.3.2).
4.2		>	ConsQ2	currCode	[1..1]	3 characters	iso:currCode_Type	V	Code ISO de la devise de la contrepartie. Les informations relatives à la contrepartie versée en monnaie fiduciaire sont communiquées dans la monnaie dans laquelle le vendeur ou prestataire a été payé. Lorsque la contrepartie a été versée au vendeur ou prestataire autrement qu'en monnaie fiduciaire, ces informations sont communiquées dans la monnaie locale du vendeur ou prestataire, converti selon des modalités déterminées par l'opérateur de plateforme soumis à déclaration.
4.3		>	ConsQ3	<dpi:ConsQ3>	[1..1]		dpi:MonAmnt_Type	V	Contrepartie **nette** versée au cours du troisième trimestre de l'année civile (juillet à septembre). **IMPORTANT** : le montant à déclarer dans cette zone s'entend du montant **net** des transactions perçu par le vendeur ou prestataire, c'est-à-dire **après** déduction par l'opérateur des frais, commissions et taxes. Les montants sont déclarés en nombre entiers, sans les décimales. La fraction d'euro inférieure à 0,50 est négligée et celle supérieure ou égale à 0,50 est comptée pour 1. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°2 (cf. §5.3.2).

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
4.3		>	ConsQ3	currCode	[1..1]	3 characters	iso:currCode_Type	V	Code ISO de la devise de la contrepartie. Les informations relatives à la contrepartie versée en monnaie fiduciaire sont communiquées dans la monnaie dans laquelle le vendeur ou prestataire a été payé. Lorsque la contrepartie a été versée au vendeur ou prestataire autrement qu'en monnaie fiduciaire, ces informations sont communiquées dans la monnaie locale du vendeur ou prestataire, converti selon des modalités déterminées par l'opérateur de plateforme soumis à déclaration.
4.4		>	ConsQ4	<dpi:ConsQ4>	[1..1]		dpi:MonAmnt_Type	V	Contrepartie **nette** versée au cours du quatrième trimestre de l'année civile (octobre à décembre). **IMPORTANT** : le montant à déclarer dans cette zone s'entend du montant **net** des transactions perçu par le vendeur ou prestataire, c'est-à-dire **après** déduction par l'opérateur des frais, commissions et taxes. Les montants sont déclarés en nombre entiers, sans les décimales. La fraction d'euro inférieure à 0,50 est négligée et celle supérieure ou égale à 0,50 est comptée pour 1. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°2 (cf. §5.3.2).
4.4		>	ConsQ4	currCode	[1..1]	3 characters	iso:currCode_Type	V	Code ISO de la devise de la contrepartie. Les informations relatives à la contrepartie versée en monnaie fiduciaire sont communiquées dans la monnaie dans laquelle le vendeur ou prestataire a été payé. Lorsque la contrepartie a été versée au vendeur ou prestataire autrement qu'en monnaie fiduciaire, ces informations sont communiquées dans la monnaie locale du vendeur ou prestataire, converti selon des modalités déterminées par l'opérateur de plateforme soumis à déclaration.

3.2.14 Bloc Générique dpi:NumberOfActivitiesType

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
5.1		>	NumbQ1	<dpi:NumbQ1>	[1..1]		xsd:integer	V	Nombre d'opérations réalisées au cours du premier trimestre de l'année civile (janvier à mars). Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°3 (cf. §5.3.2).
5.2		>	NumbQ2	<dpi:NumbQ2>	[1..1]		xsd:integer	V	Nombre d'opérations réalisées au cours du deuxième trimestre de l'année civile (avril à juin). Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°3 (cf. §5.3.2).
5.3		>	NumbQ3	<dpi:NumbQ3>	[1..1]		xsd:integer	V	Nombre d'opérations réalisées au cours du troisième trimestre de l'année civile (juillet à septembre). Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°3 (cf. §5.3.2).
5.4		>	NumbQ4	<dpi:NumbQ4>	[1..1]		xsd:integer	V	Nombre d'opérations réalisées au cours du quatrième trimestre de l'année civile (octobre à décembre). Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet du contrôle de second niveau n°3 (cf. §5.3.2).

3.2.15 Bloc Générique dpi:FeesType

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
6.1		>	FeesQ1	<dpi:FeesQ1>	[1..1]		dpi:MonAmnt_Type	V	Montant TTC des frais et commissions retenus ou prélevés par l'opérateur de plateforme au cours du premier trimestre de l'année civile (janvier à mars). Si aucun frais ni aucune commission ne sont retenus au cours d'un trimestre, la valeur à déclarer est 0. Cette information participe aux contrôles de second niveau n°4 (cf. §5.3.2).
6.1		>	FeesQ1	currCode	[1..1]	3 characters	iso:currCode_Type	V	Code ISO de la devise des frais, et commissions retenus ou prélevés.
6.2		>	FeesQ2	<dpi:FeesQ2>	[1..1]		dpi:MonAmnt_Type	V	Montant TTC des frais et commissions retenus ou prélevés par l'opérateur de plateforme au cours du deuxième trimestre de l'année civile (avril à juin). Si aucun frais ni aucune commission ne sont retenus au cours d'un trimestre, la valeur à déclarer est 0. Cette information participe aux contrôles de second niveau n° 4 (cf. §5.3.2).
6.2		>	FeesQ2	currCode	[1..1]	3 characters	iso:currCode_Type	V	Code ISO de la devise des frais et commissions retenus ou prélevés.
6.3		>	FeesQ3	<dpi:FeesQ3>	[1..1]		dpi:MonAmnt_Type	V	Montant TTC des frais et commissions retenus ou prélevés par l'opérateur de plateforme au cours du troisième trimestre de l'année civile (juillet à septembre). Si aucun frais ni aucune commission ne sont retenus au cours d'un trimestre, la valeur à déclarer est 0. Cette information participe aux contrôles de second niveau n°4 (cf. §5.3.2).
6.3		>	FeesQ3	currCode	[1..1]	3 characters	iso:currCode_Type	V	Code ISO de la devise des frais et commissions retenus ou prélevés.
6.4		>	FeesQ4	<dpi:FeesQ4>	[1..1]		dpi:MonAmnt_Type	V	Montant TTC des frais et commissions retenus ou prélevés par l'opérateur de plateforme au cours du quatrième trimestre de l'année civile (octobre à décembre). Si aucun frais ni aucune commission ne sont retenus au cours d'un trimestre, la valeur à déclarer est 0. Cette information participe aux contrôles de second niveau n°4 (cf. §5.3.2).
6.4		>	FeesQ4	currCode	[1..1]	3 characters	iso:currCode_Type	V	Code ISO de la devise des frais et commissions retenus ou prélevés.

3.2.16 Bloc Générique dpi:TaxesType

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
7.1		>	TaxesQ1	<dpi:TaxesQ1>	[1..1]		dpi:MonAmnt_Type	V	Taxes retenues ou prélevées par l'opérateur de plateforme au cours du premier trimestre de l'année civile (janvier à mars). La TVA sur les commissions appliquées par la plateforme ne doit pas être incluse dans la balise <Taxes>, ces commissions devant être déclarées pour leur montant TTC dans les balises <FeesQn>, cf. page précédente. Si aucune taxe n'est retenue ou prélevée au cours d'un trimestre, la valeur à déclarer est 0. Cette information participe au contrôle de second niveau n°5 (cf. §5.3.2). Le montant total des frais et taxes ne peut excéder le montant de la contrepartie déclarée pour un même trimestre.
7.1		>	TaxesQ1	currCode	[1..1]	3 characters	iso:currCode_Type	V	Code ISO de la devise des taxes retenues ou prélevées.
7.2		>	TaxesQ2	<dpi:TaxesQ2>	[1..1]		dpi:MonAmnt_Type	V	Taxes retenues ou prélevées par l'opérateur de plateforme au cours du deuxième trimestre de l'année civile (avril à juin). La TVA sur les commissions appliquées par la plateforme ne doit pas être incluse dans la balise <Taxes>, ces commissions devant être déclarées pour leur montant TTC dans les balises <FeesQn>, cf. page précédente. Si aucune taxe n'est retenue ou prélevée au cours d'un trimestre, la valeur à déclarer est 0. Cette information participe au contrôle de second niveau n°5 (cf. §5.3.2). Le montant total des frais et taxes ne peut excéder le montant de la contrepartie déclarée pour un même trimestre.
7.2		>	TaxesQ2	currCode	[1..1]	3 characters	iso:currCode_Type	V	Code ISO de la devise des taxes retenues ou prélevées.

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
7.3		>	TaxesQ3	<dpi:TaxesQ3>	[1..1]		dpi:MonAmnt_Type	V	Taxes retenues ou prélevées par l'opérateur de plateforme au cours du troisième trimestre de l'année civile (juillet à septembre). La TVA sur les commissions appliquées par la plateforme ne doit pas être incluse dans la balise <Taxes>, ces commissions devant être déclarées pour leur montant TTC dans les balises <FeesQn>, cf. page précédente. Si aucune taxe n'est retenue ou prélevée au cours d'un trimestre, la valeur à déclarer est 0. Cette information participe au contrôle de second niveau n°5 (cf. §5.3.2). Le montant total des frais et taxes ne peut excéder le montant de la contrepartie déclarée pour un même trimestre.
7.3		>	TaxesQ3	currCode	[1..1]	3 characters	iso:currCode_Type	V	Code ISO de la devise des taxes retenues ou prélevées.
7.4		>	TaxesQ4	<dpi:TaxesQ4>	[1..1]		dpi:MonAmnt_Type	V	Taxes retenues ou prélevées par l'opérateur de plateforme au cours du quatrième trimestre de l'année civile (octobre à décembre). La TVA sur les commissions appliquées par la plateforme ne doit pas être incluse dans la balise <Taxes>, ces commissions devant être déclarées pour leur montant TTC dans les balises <FeesQn>, cf. page précédente. Si aucune taxe n'est retenue ou prélevée au cours d'un trimestre, la valeur à déclarer est 0. Cette information participe au contrôle de second niveau n°5 (cf. §5.3.2). Le montant total des frais et taxes ne peut excéder le montant de la contrepartie déclarée pour un même trimestre.
7.4		>	TaxesQ4	currCode	[1..1]	3 characters	iso:currCode_Type	V	Code ISO de la devise des taxes retenues ou prélevées.

3.2.17 Bloc Générique dpi:FinancialIdentifier_Type

N° zone	Or	Niveau	Objet	<balise XML>	Multi	Taille	Type	Exigence	Commentaire
8.1		>	FinancialIdentifier	<dpi :FinancialIdentifier>	[0..n]		dpi:FinancialIdentifier_Type	(F) oblig.	Éléments d'identification du compte financier sur lequel la contrepartie est versée. Ces informations doivent être communiquées lorsqu'elles sont connues de l'opérateur de plateforme. Toutefois, pas exception, et même lorsqu'elle est connue de l'opérateur de plateforme, l'information n'a pas à être communiquée lorsque le vendeur ou prestataire, ou le détenteur du compte, s'il diffère du vendeur ou prestataire, est résident d'un État ou territoire qui n'exige pas que leur soit transmise cette information. La liste des États ou territoires concernés figure au §6.3 Liste des États et territoires n'ayant pas l'intention d'utiliser les informations relatives au compte financier sur lequel la contrepartie est versée au titre des opérations réalisées en 2026. À l'inverse, si l'information n'est pas disponible, ou si l'État de résidence n'exige pas sa fourniture, la balise <FinancialIdentifier> ne doit pas être utilisée. L'utilisation de cette balise à vide constitue un motif de rejet du fichier. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'un contrôle de second niveau n° 10 (cf. §5.3.2).
8.1.1		>>	Identifier	<dpi :Identifier>	[1..1]	Max 200 char	dpi:Identifier_Type	V	Numéro du compte financier
8.1.1		>>	Identifier	AccountNumberType	[0..1]	Max 200 char	stf:string	(F) oblig.	Type de numéro de compte financier. Exemple : IBAN, BIC, RIB etc
8.1.2		>>	AccountHolderName	<dpi :AccountHolderName>	[0..1]	Max 200 char	stf:string	(F) oblig.	Nom du détenteur du compte financier, lorsqu'il diffère du vendeur ou prestataire.
8.1.3		>>	OtherInfo	<dpi :OtherInfo>	[0..1]	Max 400 char	stf:string	(F) oblig.	Autres informations dont dispose l'opérateur de plateforme sur le compte financier.

Des exemples de fichiers XML sont fournis en annexe §6.5 Exemples de fichiers XML.

4 NOTICES EXPLICATIVES

4.1 RG1 Règles de gestion de la norme DPI

Les règles de gestion, hors spécificités de la collecte, seront décrites ultérieurement.

4.2 RG2 Règles de gestion spécifiques à la collecte

Rappel des principes retenus pour la collecte :

- un opérateur de plateforme déclarant doit déposer une déclaration globale, en un fichier, hors cas particulier relatif à la taille maximum détaillé ci-dessous. Plusieurs fichiers sont autorisés uniquement lorsque le volume total des données à transmettre excède 100 Mo avant compression. La taille maximale unitaire de chaque fichier déposé ne doit pas excéder 100 Mo avant compression. Lorsque le volume de données à transmettre dépasse cette limite, le déclarant doit scinder son envoi en plusieurs fichiers initiaux, respectant chacun la limite de 100 Mo ;

- un opérateur de plateforme délégué peut prendre en charge la déclaration pour un ou plusieurs opérateurs de plateformes qui lui délègue(nt) son/leur obligation déclarative ;

- un fichier recense pour chaque opérateur de plateforme déclarant un ou plusieurs vendeurs ou prestataires, sauf dans le cas d'une déclaration néante ou dans le cas d'un opérateur qui a délégué son obligation déclarative (code DPI403 dans la balise MessageTypeIndic) ;

- un même fichier peut rassembler des déclarations de vendeurs ou prestataires résidents de différents pays ou territoires.

Il convient d'appliquer une **vigilance particulière s'agissant des vendeurs ou prestataires « multi-résidents »**. Dans ce cas, il doit être fait mention de l'ensemble des États de résidence du vendeur ou prestataire en question, en fonction des critères précisés notamment au II du BOI-INT-AEA-30-20-20. La balise <TIN> doit alors être répétée pour le même vendeur ou prestataire, ainsi que l'attribut <issuedBy> afin de préciser les différents États concernés. A minima, une balise <RescountryCode> contenant le code ISO du pays de la résidence principale du vendeur ou prestataire devra être fournie.

Rappel : les règles suivantes ne sont que des précisions **complémentaires** vis-à-vis de la norme DPI.

En-tête du message (MessageSpec) :

Elément / Attribut	Règle de valorisation
SendingEntityIN	Ne pas utiliser.
TransmittingCountry	Initialiser toujours à « FR ».
ReceivingCountry	Initialiser toujours à « FR ».
Warning	Ne pas utiliser.
Contact	Ne pas utiliser.
MessageRefID	Concaténation des éléments suivants, séparés par un « _ » : - OP ; - Millésime (année fiscale) ; - Numéro de déclarant de l'opérateur de plateforme (SIREN ou IDSP) ; - Numéro unique par fichier déposé (70 caractères maximum) ; Exemple : OP_2026_123456789_XXXXXX. Cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3) et d'un contrôle de second niveau n°1 (cf. §5.3.2.1).
MessageTypeIndic	Les valeurs possibles sont DPI401 (le message contient des renseignements nouveaux, y compris des renseignements complémentaires), DPI402 (le message contient des corrections apportées à des renseignements envoyés antérieurement) ou DPI403 (déclaration néante). À noter : En présence d'une balise <AssumingPlatformOperator dans la déclaration, l'élément <MessageTypeindic> doit obligatoirement être servi avec le code DPI403. Autrement dit, le code DPI403 doit obligatoirement être utilisé pour une déclaration néante ou lorsque l'opérateur de plateforme a recours à un autre opérateur de plateforme qui prend en charge son obligation déclarative. Cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 et des contrôles de second niveau n°24 (cf. §5.3.2.1)
CorrMessageRefID	L'utilisation de cet élément est interdite dans l'élément DocSpec Cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).
Timestamp	Date et heure auxquelles le message a été généré.

Corps du message (DPIBody) :

Élément / Attribut	Règle de valorisation
Identity	Les éléments d'identification d'un vendeur ou prestataire, qu'il s'agisse d'une entité (EntitySeller) ou d'une personne physique (IndividualSeller) doivent répondre uniquement au type Standard, c'est-à-dire lorsque l'opérateur de plateforme a eu recours à la procédure standard de réalisation des diligences afin de déterminer l'identité et l'adresse du vendeur ou prestataire. L'utilisation de la procédure GVS n'est pas autorisée.
"ResCountryCode" des éléments de type "OrganisationParty_Type"	Cette balise doit être valorisée par le ResCountryCode de l'entité, quelle que soit la localisation, et ne doit en aucun cas être automatiquement valorisée par FR. Cet élément fait l'objet d'un contrôle de second niveau n°8 (cf. §5.3.2.1).
"AddressFree" des élements de type "Address_Type"	Pour s'assurer de la rédaction correcte des adresses, il est possible de se référer au site internet de l'Union postale universelle (UPU), et plus particulièrement à la rubrique activité, système d'adressage dans les pays membres En français : https://www.upu.int/fr/Solutions-postales/Programmes-et-services/Solutions-d-adressage En anglais : https://www.upu.int/en/Postal-Solutions/Programmes-Services/Addressing-Solutions Cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).
"AddressFix.City" des élements de type "Address_Type"	Pour s'assurer de la rédaction correcte des adresses, il est possible de se référer au site internet de l'Union postale universelle (UPU), et plus particulièrement à la rubrique activité, système d'adressage dans les pays membres. En français : https://www.upu.int/fr/Solutions-postales/Programmes-et-services/Solutions-d-adressage En anglais : https://www.upu.int/en/Postal-Solutions/Programmes-Services/Addressing-Solutions). Cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).
"IN" avec attributs "issuedBy" et "INType" des élements de type "OrganisationParty_Type" ("PlatformOperator" ou "ReportableSeller.Organisation")	Obligatoire (facultatif) : renseigner l'IN si cette information est disponible PlateformOperator : INType=SIREN/IDSP/IIN, etc. issuedBy= Rappel : Lorsqu'il s'agit d'une entité établie en France, mettre obligatoirement le SIREN ou IDSP. Cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).

ReportableSeller	Le bloc est obligatoire sauf pour une déclaration comportant un MessageTypeIndic DPI403
DocTypeIndic	OECD0 = Renvoi de donnée Ce code ne peut être utilisé que pour un bloc PlatformOperator ou AssumedPlateformOperator et dans le cas où le cas où un fichier valide a précédemment été reçu pour l'opérateur en question ; OECD1 = Donnée nouvelle ; OECD2 = Donnée corrigée ; OECD3 = Donnée supprimée. Cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3) et des contrôles de second niveau n°24, n°27, n°28, n°29 et n°30 (cf. §5.3.2.1).
DocRefID	Pour un PlatformOperator, y compris pour un AssumingPlatformOperator ou un AssumedPlatformOperator, par exemple, concaténation des éléments suivants, séparés par un « _ » : - OP ; - Millésime (année fiscale) ; - Numéro de déclarant de l'opérateur de plateforme ; - Numéro unique par identifiant opérateur de plateforme ; Exemple : OP_2026_123456789_0123456789v001 Pour un ReportableSeller, par exemple, concaténation des éléments suivants, séparés par un « _ » : - OP ; - Millésime (année fiscale) ; - Numéro de déclarant de l'opérateur de plateforme ; - Numéro unique par enregistrement ; Exemple : OP_2026_123456789_0123456789_0000006531 Le fichier est rejeté en cas de doublon de DocRefId. Cet élément fait l'objet et d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3) et des contrôles de second niveau n°14-1, n°14-2, n°14-3 et n°n°14-4(cf. §5.3.2.1).
CorrDocRefID	Référence de l'enregistrement précédemment envoyé. Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI et d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3) et des contrôles de second niveau 15-1, 15-2, 16-1, 16-2, 17-1, 17-2, 18-1, 18-2, 21-1 et 21-2 (cf. §5.3.2.1).
CorrMessageRefId	L'utilisation de cet élément est interdite dans l'élément DocSpec Cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).

TIN	Validation Renseigner le TIN fourni par le vendeur ou prestataire s'il existe. Renseigner la valeur NOTIN et servir l'attribut unknown lorsqu'il est inconnu ou l'État de résidence n'exige pas sa communication. Le format du TIN, s'il est connu, est pris en compte **par la DGFIP** pour vérifier son exactitude **dans le cadre d'un contrôle non bloquant.** Toutefois, si de nombreuses anomalies sont rencontrées lors de la vérification de la DGFiP, des corrections peuvent être demandées à l'opérateur de plateforme. Cet élément fait l'objet d'un contrôle de second niveau n° 22 (cf. §5.3.2.1). Des informations sur le format du TIN des pays de l'UE et OCDE sont disponibles sur le site de l'OCDE : https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-identification-numbers/ Le portail de la Commission européenne permet en outre de tester manuellement la validité des TIN émis par les États membres à leurs résidents fiscaux qui sont des personnes physiques : https://ec.europa.eu/taxation_customs/tin/
Attribut « issuedBy » de l'élément « TIN »	Obligatoire si le TIN est renseigné. *À défaut d'information sur le pays d'émission du TIN, le pays signalé en tant que ResCountryCode doit être renseigné dans cette balise.* Cet élément fait l'objet des contrôles de second niveau n°9 , n°35-1 et n°35-2 (cf. §5.3.2.1).
Type de nom (attribut nameType des éléments « NameOrganisation_Type » et « NamePerson_Type ») (Annexe 3.IIc)	Cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).
« FirstName » et « LastName » des éléments « NamePerson_Type »	Cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).
« Name » des éléments « OrganisationParty_Type »	Cet élément fait l'objet d'un contrôle de validation CV02 (cf. §5.3.1.3).

4.3 RG3 Déclaration rectificative

4.3.1 Cadre général

Un fichier modificatif peut être envoyé :
- suite à une correction spontanée du fichier initial ;
- pour corriger des enregistrements rejetés du fichier initial.

Un message correctif a la même structure qu'un message initial.

D'une manière générale, la correction doit se rapporter au dernier enregistrement valide déposé, sauf s'il n'y en a pas. Dans ce cas, la correction se rapporte à l'enregistrement initial.

Il peut s'agir, selon le cas, de la déclaration initiale (en cas de dépôt d'un premier fichier correctif) ou du dernier fichier correctif transmis (en cas de dépôt d'un autre fichier correctif).

On utilise les valeurs suivantes de DocTypIndic pour les éléments ReportableSeller et PlatformOperator :
OECD0 = Renvoi de donnée (utilisé uniquement pour les blocs d'information <PlatformOperator> ou <OtherPlatformOperator>) ;
OECD1 = Donnée nouvelle ;
OECD2 = Donnée corrigée ;
OECD3 = Donnée supprimée.

Pour les tests :
OECD10 = Renvoi de donnée de test (utilisé uniquement pour les blocs d'information < PlatformOperator> ou <OtherPlatformOperator>) ;
OECD11 = Donnée nouvelle de test ;
OECD12 = Donnée corrigée de test ;
OECD13 = Donnée effacée de test.

Pour chaque élément « PlatformOperator » et « ReportableSeller » :
- le DocRefID doit être unique dans l'espace et le temps ;
- en cas de correction ou de suppression, la balise CorrDocRefID doit précéder le DocRefID valide envoyé dans le fichier initial qui doit être corrigé ou annulé ;
En cas de correctif, ne pas recréer un fichier initial en modifiant le DocRefId

- une correction suite à une correction est possible (dans un fichier suivant). Le correctif doit toujours renvoyer à la dernière référence expédiée de ce ReportableSeller et/ou PlatformOperator (DocRefID). Ainsi, une série de corrections ou de modifications peut être traitée, puisque chaque correction remplace complètement la version antérieure. Pour le cas d'un PlatformOperator ou d'un ReportableSeller rejeté, on se référera au paragraphe « Précisions » ci-après (cf. §4.3.3) ;
- l'utilisation d'un CorrDocRefId sur un DocRefId supprimé/effacé n'est pas possible .

Les consignes d'alimentation des balises DocTypeIndic et les modalités de reprise des DocRefID sont précisées dans le tableau figurant au §4.3.2 Tableau : alimentation des balises MessageTypeIndic et DocTypeIndic.

Ordre de dépôt des fichiers :

Il est impératif d'attendre le compte-rendu de validation du 1er fichier avant de déposer un fichier correctif ou complémentaire (délai maximum de 72 h pour obtenir un compte-rendu de validation). Si le fichier initial n'est pas intégré, le fichier correctif ou complémentaire risque d'être rejeté.

En l'absence de réception d'un compte rendu d'anomalie de premier ou de second niveau dans un délai de 72 h après votre dépôt, il convient de :
- contacter l'assistance technique aux coordonnées rappelées au 5.6 Assistance ;
- ne procéder à aucun autre dépôt supplémentaire de fichier, dans l'attente de l'analyse de votre situation par le service d'assistance technique.

Annulation de fichier :

Il n'existe pas de possibilité d'annuler un fichier complet par la procédure de renseignement du « MessageSpec.CorrMessageRefID ». Une déclaration corrective qui annule chacune des données doit être renvoyée.

4.3.2 Tableau : alimentation des balises MessageTypeIndic et DocTypeIndic

		MessageSpec		DPIBody							
				PlatformOperator				ReportableSeller			
Description	**Ex. CDC**	**Message TypeIndic**	**MessageRefID**	**DocType Indic**	**DocRefID**	**CorrDocRefID**	**Balise du bloc PlatformOperator**	**DocType Indic**	**DocRefID**	**CorrDocRefID**	**Balise du Bloc ReportableSeller**
Déclaration initiale	n°1 n°2	DPI401	MessageRefID unique	OECD1	DocRefID unique		À servir	OECD1	DocRefID unique		À servir
Déclaration complémentaire à une déclaration acceptée (vendeur ou prestataire omis)	n°3	DPI401	MessageRefID unique	OECD0	Reconduire le DocRefID du précédent PlatformOperator		Reconduire les balises du précédent PlatformOperator	OECD1	DocRefID unique		À servir
Correction en cas de rejet d'un fichier - Statut EAI : échange rejeté											
Rejet au niveau fichier : aucune information n'est enregistrée. Envoi d'un nouveau fichier initial corrigé		DPI401	MessageRefID unique)	OECD1	DocRefID unique (celui du fichier rejeté est réutilisable)		Reconduire les balises du précédent PlatformOperator qu'elles soient corrigées ou reconduite à l'identique	OECD1	DocRefID unique (celui du fichier rejeté est réutilisable)		À servir
Correction en cas d'enregistrements rejetés – Statut EAI : enregistrements rejetés											
Erreur sur le PlatformOperator. Toute la déclaration (PlatformOperator + ReportableSeller) doit être corrigée avant d'être renvoyée		DPI401	MessageRefID unique	OECD1	Nouveau DocRefID unique		Reconduire les balises du précédent PlatformOperator qu'elles soient corrigées ou reconduite à l'identique	OECD1	DocRefID unique (celui du fichier rejeté est réutilisable)		Reconduire toutes les balises du précédent ReportableSeller
Erreur sur les ReportableSeller Les enregistrements rejetés doivent être corrigés avant d'être renvoyés		DPI402	MessageRefID unique	OECD0	Reconduire le DocRedID du précédent PlatformOperator		Reconduire les balises du précédent PlatformOperator	OECD2	Nouveau DocRefID unique	DocRefID que l'on souhaite corriger	Reconduire toutes les balises du précédent ReportableSeller qu'elles soient corrigées ou reconduite à l'identique

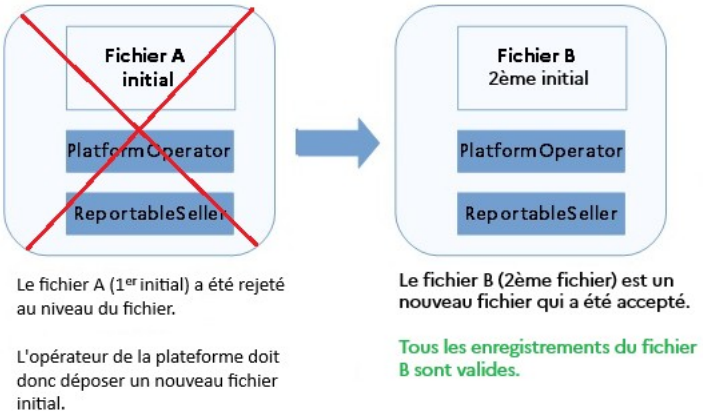
		MessageSpec		DPIBody							
				PlatformOperator				ReportableSeller			
Description	**Ex. CDC**	**Message TypeIndic**	**MessageRefID**	**DocType Indic**	**DocRefID**	**CorrDocRefID**	**Balise du bloc PlatformOperator**	**DocType Indic**	**DocRefID**	**CorrDocRefID**	**Balise du Bloc ReportableSeller**
Correction et annulation du bloc PlatformOperator précédemment accepté											
Correction d'une valeur du bloc ReportableSeller sans modification du bloc PlatformOperator	n°4	DPI402	MessageRefID unique	OECD0	Reconduire le DocRedID du précédent PlatformOperator		Reconduire les balises du précédent PlatformOperator	OECD2	Nouveau DocRefID unique	DocRefID que l'on souhaite corriger	Reconduire les balises du précédent ReportableSeller qu'elles soient corrigées ou reconduite à l'identique
Annulation du bloc ReportableSeller sans modification du bloc PlatformOperator		DPI402	MessageRefID unique	OECD0	Reconduire le DocRedID du précédent PlatformOperator		Reconduire les balises du précédent PlatformOperator	OECD3	Nouveau DocRefID unique	DocRefID que l'on souhaite annuler	Reconduire toutes les balises du précédent ReportableSeller
Correction d'une valeur du bloc ReportableSeller avec correction du bloc PlatformOperator		DPI402	MessageRefID unique	OECD2	Nouveau DocRefID unique	DocRefID que l'on souhaite corriger	Reconduire les balises du précédent PlatformOperator qu'elles soient corrigées ou reconduite à l'identique	OECD2	Nouveau DocRefID unique	DocRefID que l'on souhaite corriger	Reconduire les balises du précédent ReportableSeller qu'elles soient corrigées ou reconduite à l'identique
Annulation du bloc ReportableSeller avec annulation du bloc PlatformOperator		DPI402	MessageRefID unique	OECD3	Nouveau DocRefID unique	DocRefID que l'on souhaite annuler	Reconduire les balises du précédent PlatformOperator	OECD3	Nouveau DocRefID unique	DocRefID que l'on souhaite annuler	Reconduire les balises du précédent ReportableSeller
Exemple de correction du seul bloc PlatformOperator précédemment accepté											
Correction d'une valeur du seul bloc PlatformOperator sans modification du bloc ReportableSeller		DPI402	MessageRefID unique	OECD2	Nouveau DocRefID unique	DocRefID que l'on souhaite corriger	Reconduire les balises du précédent PlatformOperator qu'elles soient corrigées ou reconduite à l'identique	Bloc ReportableSeller non présent			
Hypothèse retenue : le fichier précédent contient un bloc PlatformOperator et un bloc ReportableSeller qui n'ont pas été rejetés (Cf. paragraphe 4.3.2 Précisions).											

4.3.3 Précisions

Il existe des règles spécifiques selon le type de rejet des données. En particulier, le renvoi d'un correctif n'est pas toujours requis.
Suivant le type d'erreurs à corriger / modifier, et comme détaillé ci-dessous, ces modifications devront faire l'objet, quel que soit le nombre d'enregistrements impliqués :
- d'un dépôt d'un nouveau fichier initial : cas A ;
- ou d'une modification d'un fichier initial par un fichier correctif : cas B1, B2, B3 ;
- ou d'une modification d'un fichier correctif par un fichier correctif : cas C.

A) Dépôt d'un nouveau fichier initial :

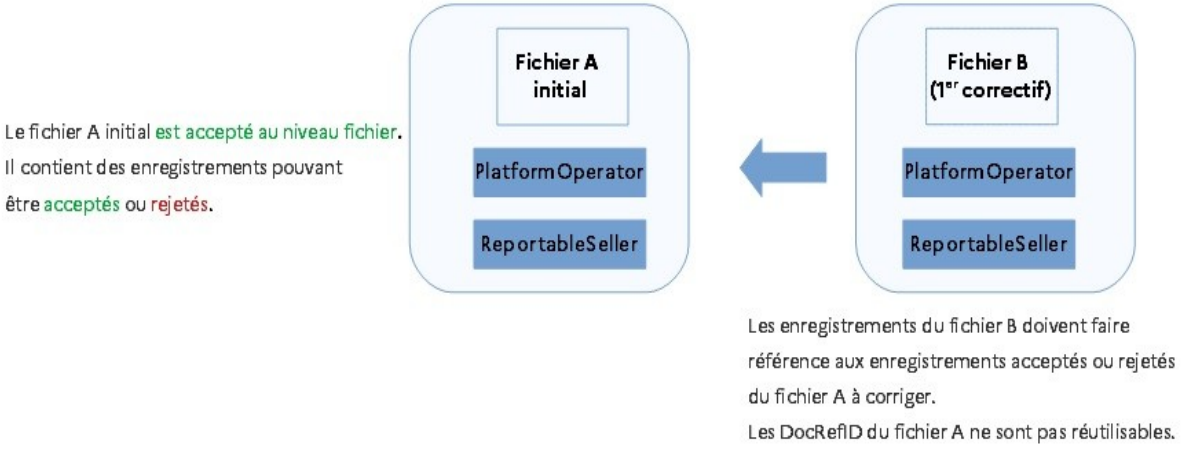
Le fichier A initial est rejeté au niveau fichier.



Dans ce cas, le dépôt d'un correctif n'est pas possible. L'envoi par l'opérateur de plateforme d'un nouveau fichier initial (corrigé des erreurs ayant provoqué le rejet du fichier) est requis pour pouvoir valablement déposer les données de l'enregistrement.

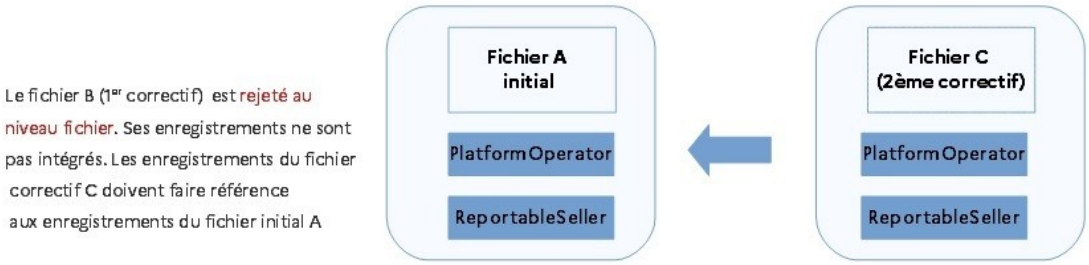
B) Modification d'un fichier initial par un fichier correctif :

B1: Le fichier A initial est accepté au niveau fichier. Le déclarant souhaite corriger des enregistrements rejetés avec un fichier B.

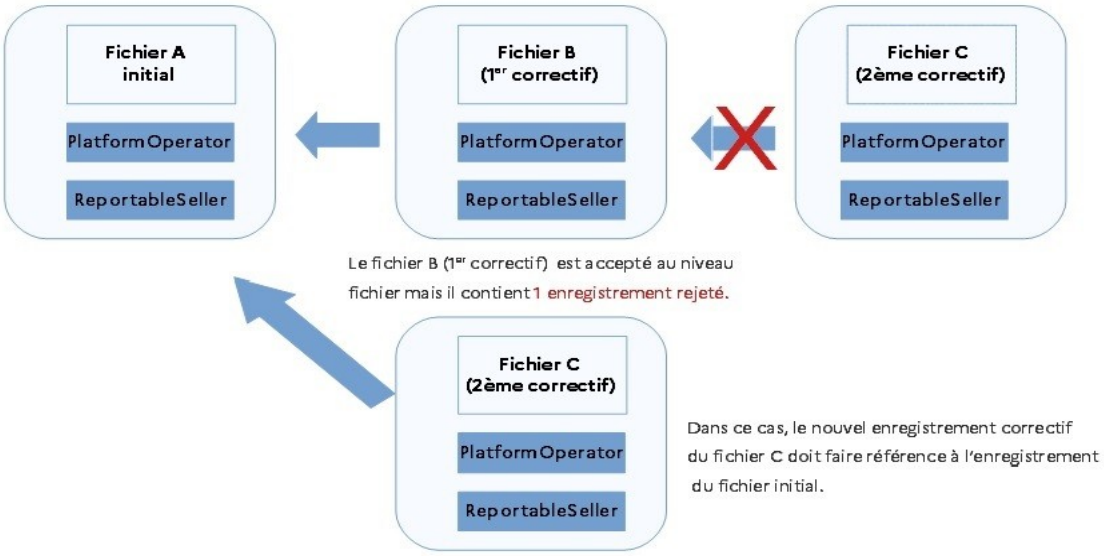


Dans ce cas, le dépôt d'un correctif est requis pour modifier des données d'un enregistrement quel que soit le contrôle de niveau métier.

B2: Le fichier B (1er correctif) est rejeté au niveau fichier.

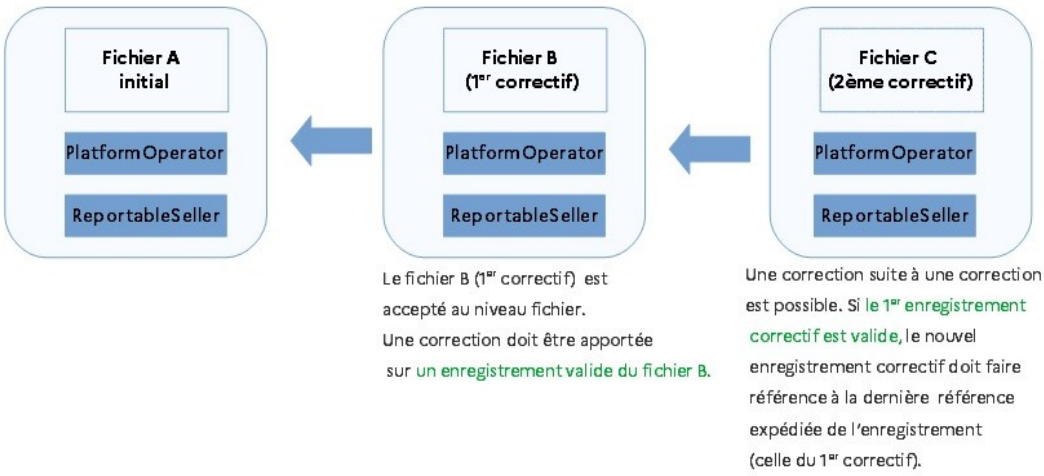


B3: Le fichier B (1er correctif) est accepté au niveau fichier, mais, il contient un enregistrement rejeté.



C) Modification d'un fichier correctif par un fichier correctif

Le fichier B (1er correctif) est accepté au niveau fichier. Une correction doit être apportée sur un enregistrement valide du fichier B.



4.4 RG4 Déclarations ne comportant aucun vendeur ou prestataire à déclarer

Dans certains cas, un opérateur de plateforme qui n'est pas un opérateur exclu peut néanmoins se trouver dans la situation où il n'a aucun vendeur ou prestataire à déclarer.

La DGFiP préconise de signaler une absence totale de vendeur ou prestataire à déclarer. Les modalités pratiques de transmission d'une déclaration ne comportant aucun vendeur ou prestataire sont décrites au 5.1.7 Déclaration d'un état néant.

5 VOLET TECHNIQUE

5.1 Envoi des fichiers

Pour assurer la transmission des fichiers de la collecte DPI XML, l'administration fiscale propose un service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) qui permet d'effectuer par internet, de manière sécurisée , la déclaration des informations visées par le présent cahier des charges à partir de l'espace professionnel du site impots.gouv.fr. et au moyen du service Tiers déclarants (cf. 5.1.6.2 Adhésion au service Tiers déclarants). Aucun autre mode de transmission n'est autorisé, ni par courriel, ni par tableur, pour des raisons de sécurité et d'intégrité des données.
Les fichiers transférés feront l'objet de 2 contrôles distincts et dé-corrélés dans le temps :

- les contrôles de « premier niveau » ;
- les contrôles de « second niveau ».

Ces contrôles sont décrits au §5.3 Contrôles opérés sur les fichiers.

Télé-TD ne restitue que les contrôles de premier niveau.

5.1.1 Description des fonctionnalités

Le service spécialisé Télé-TD permet :

- une authentification renforcée via l'espace professionnel du site impots.gouv.fr ;
- la saisie d'informations précisant le les coordonnées du remettant ;
- la sélection et l'envoi, via une liaison sécurisée internet, du fichier correspondant à la déclaration DPI-DAC7 préalablement compressée et chiffrée ;
- la remise, dans un délai maximum de deux heures, en fin de procédure de téléchargement :
    - d'un accusé de dépôt (AD) avec la référence DGFiP du fichier déposé ;
    - d'un compte rendu d'anomalies (CRA) de premier niveau, en cas d'anomalies technique(s) détectées dans la constitution du fichier ou lors de son téléchargement.
- la remise dans un délai maximum de 72 heures d'un compte rendu métier de second niveau, en cas d'anomalies détectées au titre des informations déclarées.

Les contrôles opérés sont décrits aux §5.3.1 Contrôles de premier niveau et §5.3.2 Contrôles de second niveau.

5.1.2 Modalités d'utilisation du service

Les déclarations DPI-DAC7 doivent être adressées à la DGFIP *via* le service « Tiers déclarants » qui est disponible dans l'espace professionnel du site www.impots.gouv.fr, sous la rubrique : Mes services/Déclarer/tiers déclarants.

5.1.3 Description des fonctionnalités

Ce service de l'administration permet :
- d'envoyer *via* internet les données requises ;
- de sécuriser par chiffrement l'acheminement de ces données ;
- de se voir délivrer un accusé de dépôt immédiatement après envoi. Cet accusé de dépôt de premier niveau atteste uniquement que la procédure de téléchargement du fichier s'est correctement déroulée. Il ne vaut pas acceptation du fichier, celui-ci faisant ensuite l'objet de contrôles de second niveau, susceptibles de conduire à son rejet.

5.1.4 Cinématique de dépôt des fichiers sur le site impots.gouv.fr et sécurisation des fichiers

Afin de sécuriser l'acheminement des données transmises à la DGFiP par les tiers déclarants, l'accès aux services tiers déclarants se fait depuis l'Espace Professionnel sécurisé du site impots.gouv.fr.

Cet accès permet notamment de s'assurer que la personne qui procède au dépôt d'un fichier DPI-DAC7 détient le droit de procéder à un tel dépôt pour une entreprise donnée.

Parallèlement, la sécurisation des données transmises est également renforcée au moyen du chiffrement obligatoire des fichiers DPI-DAC7 par le tiers déclarant avant leur téléchargement sur le service en ligne.

5.1.5 Description générale du parcours déclaratif pour les fichiers DPI-DAC7

La constitution et le dépôt d'un fichier DPI-DAC7 sur le site impots.gouv.fr s'effectue au moyen d'un parcours déclaratif composé de plusieurs phases successives. Ces différentes phases peuvent se résumer ainsi :

- S'assurer de disposer ou procéder à la création d'un Espace professionnel sur le site impots.gouv.fr et adhérer au service « Tiers déclarants » dans cet Espace professionnel, si cette adhésion n'est pas déjà active ;
- Constituer le fichier selon le schéma décrit dans ce cahier des charges et lui donner un nom conforme aux règles prescrites ;
- Compresser puis chiffrer le fichier DPI-DAC7 ;
- Tester le fichier avant son envoi à la DGFiP via le service « Test tiers déclarants » dans l'onglet « Mes autres services » de l'Espace professionnel du site impots.gouv.fr ;
- Procéder au dépôt du fichier réel dans l'Espace professionnel du site impots.gouv.fr.

5.1.6 Détail des différentes opérations

5.1.6.1 Création d'un Espace professionnel par la personne en charge du dépôt de la déclaration DPI-DAC7

Le dépôt de la déclaration DPI-DAC7 s'effectue obligatoirement et exclusivement dans l'Espace professionnel du site impots.gouv.fr. Le remettant, c'est-a-dire la personne physique qui procède au dépôt du fichier, doit donc préalablement s'assurer qu'il dispose d'un accès à l'Espace professionnel sécurisé et qu'il est habilité à procéder à des dépôts de fichiers DPI DAC7 pour le compte de l'opérateur de plateforme dont le numéro SIREN ou l'IDSP figure dans la déclaration déposée.

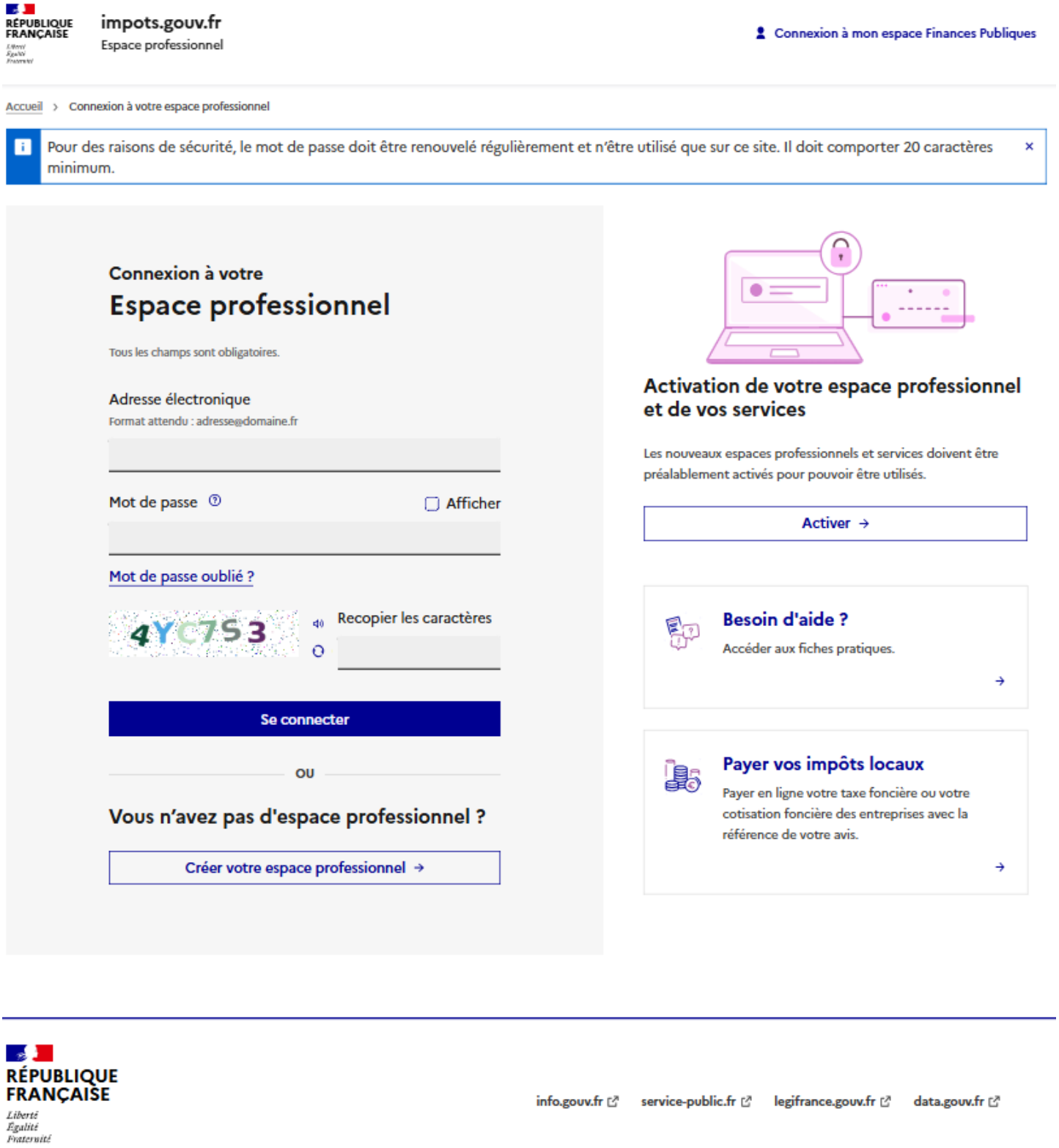
Si tel n'est pas le cas, il convient d'abord pour le remettant de créer un Espace professionnel sur le site impots.gouv.fr. Deux modes de création d'Espace professionnel sont possibles :
- le mode simplifié : création d'un espace pour sa propre entreprise pour laquelle il n'y a pas de partage de la gestion des services en ligne (cf. fiche EP-SL) ;
- le mode expert : lorsque la personne physique représente une entreprise ou intervient pour le compte de plusieurs entreprises (cf. fiche EP2).

Pour plus d'informations sur la création de l'Espace professionnel, vous pouvez consulter les fiches focus d'aide aux téléprocédures des professionnels, disponibles sur le site impots.gouv.fr.

Cette étape doit être réalisée au titre du premier dépôt. Elle n'aura pas à être renouvelée pour les dépôts futurs, sauf si une autre personne physique, qui ne possède pas déjà d'un Espace professionnel, est chargée de procéder au dépôt des fichiers, en remplacement de la personne initialement désignée. L'Espace professionnel est en effet lié à une personne physique en particulier et non pas à l'entreprise pour le compte de laquelle une ou plusieurs de ces personnes physiques peuvent être autorisées à agir pour son compte sur le site impots.gouv.fr au nom de l'entreprise.

Illustration 1 : page d'accueil de l'Espace professionnel du site impots.gouv.fr (https://cfspro.impots.gouv.fr/mire/accueil.do)





La page d'accueil de l'Espace professionnel permet de :
- créer son Espace professionnel (première connexion) ;
- se connecter à son Espace professionnel et d'accéder à ses services (compte déjà créé) ;
- activer le service « Tiers déclarants » au sein de l'Espace professionnel (cf. point ci-dessous).

Nota : la création d'un espace professionnel nécessite la détention d'un numéro SIREN. En cas d'absence d'identification au répertoire SIRENE, vous devez alors vous rapprocher du service des impôts des entreprises (SIE) compétent afin d'obtenir, selon la situation, un identifiant provisoire du dossier (IDSP) ou un numéro SIREN. Cet identifiant pourra être utilisé pour les campagnes suivantes sans qu'il soit nécessaire de renouveler cette démarche.

Le service compétent varie en fonction du lieu de situation du déclarant :
- l'établissement est situé en France : le SIE géographiquement compétent peut être déterminé et contacté selon la procédure précisée sur la fiche Je prends rendez-vous avec mon service Professionnel, ou directement via la page contact.
- l'établissement est situé hors de France : il relève dans ce cas du service des impôts des entreprises étrangères (SIEE), 10 rue du centre, TSA 20011, 93465 NOISY LE GRAND CEDEX, tél 01.72.95.20.31, Courriel : siee.dinr@dgfip.finances.gouv.fr

5.1.6.2 Adhésion au service Tiers déclarants

Une fois dotée d'un Espace professionnel actif, la personne physique en charge du dépôt de du fichier DPI-DAC7 doit adhérer au service Tiers déclarants si elle n'est pas déjà habilitée à ce service pour le compte du ou des déclarants.

Les remettants sont invités à vérifier sur leur Espace professionnel que le service Tiers déclarants leur a été attribué. À l'issue de cette vérification, plusieurs situations doivent être distinguées :

- le titulaire de l'habilitation est bien la personne actuellement désignée par l'entreprise déclarante pour effectuer les dépôts. Aucune action complémentaire n'est alors requise ;

- le titulaire de l'habilitation est bien la personne actuellement désignée par l'entreprise déclarante pour effectuer les dépôts sur l'application Télé-TD, mais une autre personne devra également accéder au nouveau service de l'Espace professionnel. Dans ce cas, le titulaire doit alors déléguer l'habilitation au service Tiers déclarants à l'autre personne (qui doit être préalablement détentrice de son propre Espace professionnel), l'habilitant ainsi pour le compte de l'entreprise. Les dépôts seront effectués par le titulaire et/ou les délégataires désignés par le titulaire. Les fiches suivantes sont à votre disposition pour réaliser cette opération : Fiche SL 4 : Désigner un Administrateur Suppléant, Fiche SL 5 : Désigner des délégataires et consulter les délégations ;

- le titulaire de l'habilitation n'est pas la personne actuellement désignée par l'entreprise déclarante pour effectuer les dépôts Télé-TD. Une autre personne, titulaire d'un Espace professionnel, doit donc accéder au service. Cette personne doit alors demander depuis son propre Espace professionnel une substitution du service Tiers déclarants pour le compte de l'entreprise concernée. Le code d'activation permettant de valider la substitution sera adressé par courrier postal sous quinze jours au siège social de l'entreprise et devra être communiqué par l'entreprise à la personne devenant nouveau titulaire du service. Les fiches suivantes sont à votre disposition pour réaliser cette opération : Fiche SL 3 : Demander à remplacer le titulaire d'un service (substitution), Fiche SL 5 : Désigner des délégataires et consulter les délégations.

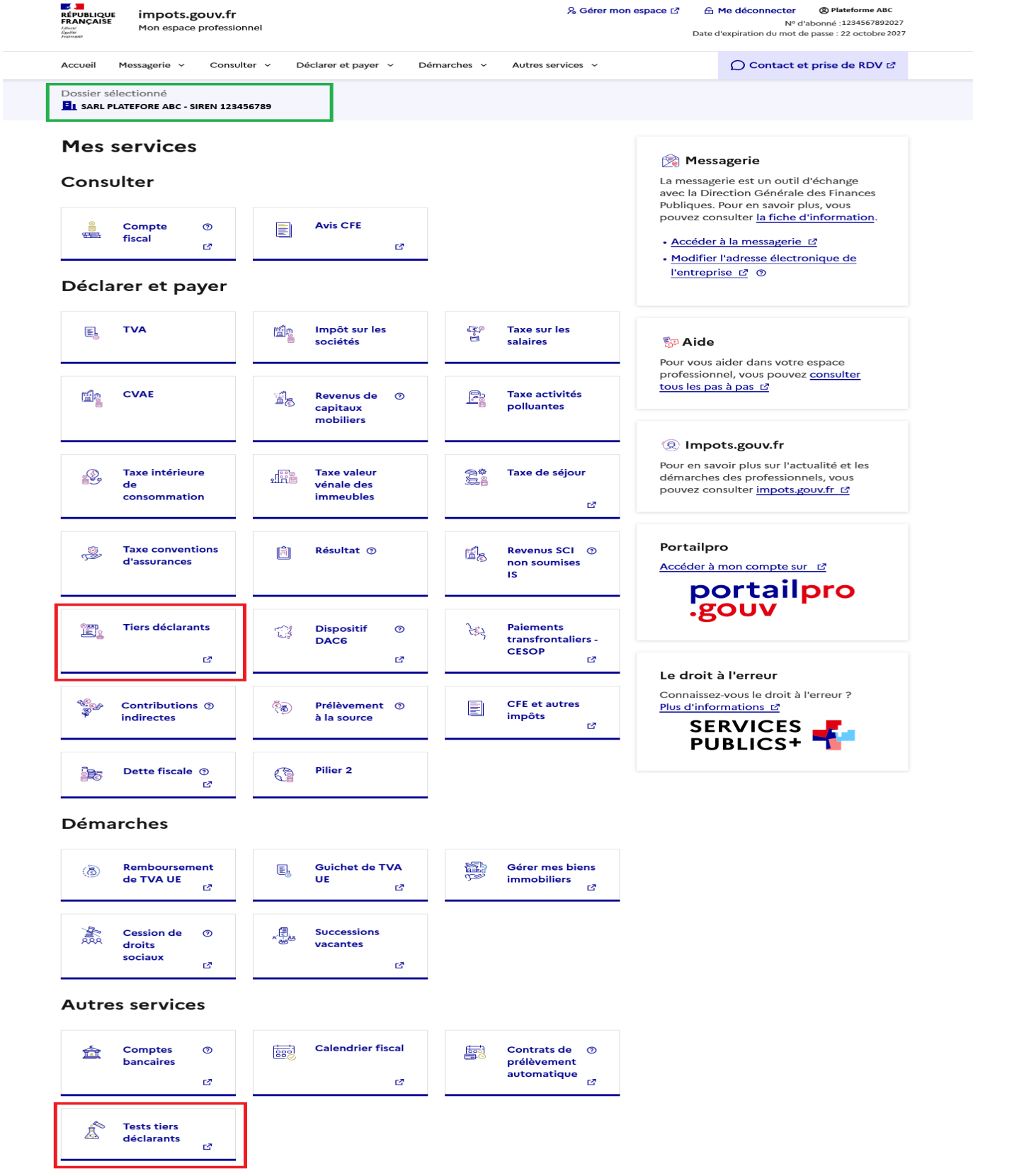
- les personnes qui n'auront pas été habilitées devront effectuer la démarche d'adhésion au service. Celle-ci est décrite dans une fiche illustrée, disponible sur le site impots.gouv.fr : Fiche SL 2 : Demander une adhésion aux services en ligne.

Pour renforcer la sécurisation des accès aux services de l'Espace professionnel, la procédure d'adhésion nécessite notamment l'envoi d'un code d'activation qui est adressé à l'entreprise déclarante concernée par voie postale, ce code devant ensuite être communiqué au détenteur de l'espace professionnel pour activer le service Tiers déclarants. Par conséquent, compte tenu des délais postaux d'acheminement du courrier portant le code d'activation, la finalisation de la procédure d'adhésion nécessite plusieurs jours et doit donc être anticipée, notamment par rapport à la date limite de dépôt de la déclaration DPI-DAC7, fixée au 31 janvier de l'année qui suit celle de la réalisation des opérations à déclarer.

Cette étape d'adhésion au service Tiers déclarants doit être réalisée au titre du premier dépôt effectué par la personne physique détentrice de l'Espace professionnel qui souhaite pouvoir procéder au dépôt du fichier DPI-DAC7. Dans l'hypothèse où cette personne physique souhaite pouvoir déposer pour le compte de plusieurs déclarants, elle devra renouveler l'opération pour chacun des déclarants concernés. En revanche, une fois l'adhésion validée pour une entreprise donnée, la personne n'aura pas à renouveler cette procédure d'adhésion pour les dépôts futurs à réaliser pour le compte de ces mêmes déclarants.

L'ensemble de la documentation relative aux différentes opérations pouvant être réalisées dans l'Espace professionnel est disponible sur la page dédiée du site impots.gouv.fr : Fiches focus sur les téléprocédures

*Illustration 2 : page de l'Espace professionnel permettant notamment de visualiser les services disponibles. Ici, le service Tiers déclarants (encadré en rouge, dans la première rubrique), qui permet d'accéder au portail Télé-TD, est actif dans la rubrique « **Déclarer et payer** ». L'accès à la plateforme de test est également accessible depuis cette page (encadré en rouge dans la seconde rubrique **« Autres services »**).*


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
impots.gouv.fr
Mon espace professionnel
Gérer mon espace
Me déconnecter
Plateforme ABC
N° d'abonné :1234567892027
Date d'expiration du mot de passe : 22 octobre 2027
Accueil
Messagerie
Consulter
Déclarer et payer
Démarches
Autres services
Contact et prise de RDV
Dossier sélectionné
SARL PLATEFORE ABC - SIREN 123456789
Mes services
Consulter
Compte fiscal
Avis CFE
Déclarer et payer
TVA
Impôt sur les sociétés
Taxe sur les salaires
CVAE
Revenus de capitaux mobiliers
Taxe activités polluantes
Taxe intérieure de consommation
Taxe valeur vénale des immeubles
Taxe de séjour
Taxe conventions d'assurances
Résultat
Revenus SCI non soumises IS
Tiers déclarants
Dispositif DAC6
Paiements transfrontaliers - CESOP
Contributions indirectes
Prélèvement à la source
CFE et autres impôts
Dette fiscale
Pilier 2
Démarches
Remboursement de TVA UE
Guichet de TVA UE
Gérer mes biens immobiliers
Cession de droits sociaux
Successions vacantes
Autres services
Comptes bancaires
Calendrier fiscal
Contrats de prélèvement automatique
Tests tiers déclarants
Messagerie
La messagerie est un outil d'échange avec la Direction Générale des Finances Publiques. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la fiche d'information.
Accéder à la messagerie
Modifier l'adresse électronique de l'entreprise
Aide
Pour vous aider dans votre espace professionnel, vous pouvez consulter tous les pas à pas
Impots.gouv.fr
Pour en savoir plus sur l'actualité et les démarches des professionnels, vous pouvez consulter impots.gouv.fr
Portailpro
Accéder à mon compte sur
portailpro.gouv
Le droit à l'erreur
Connaissez-vous le droit à l'erreur ?
Plus d'informations
SERVICES PUBLICS+
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
info.gouv.fr
service-public.fr
legifrance.gouv.fr
data.gouv.fr
Plan du site
Accessibilité : totalement conforme
Mentions légales
Données personnelles
Gestion des cookies
Paramètres d'affichage
Sauf mention explicite de propriété intellectuelle détenue par des tiers, les contenus de ce site sont proposés sous licence etalab-2.0

5.1.6.3 Préparation technique des fichiers DPI-DAC7 avant leur transmission

La transmission des données DPI-DAC7 s'effectue obligatoirement au moyen d'un fichier informatique (procédure EDI). Celui-ci doit être constitué selon le schéma décrit dans ce cahier des charges, doit également répondre à des impératifs techniques qui concernent l'indication du SIREN/IDSP du déclarant (§5.1.6.3.1), le nom attribué au fichier (§5.1.6.3.2), la compression (§5.1.6.3.3) et le chiffrement du fichier (§5.1.6.3.4).

5.1.6.3.1 Indication du SIREN/IDSP

L'usager personne physique qui procède au dépôt d'un fichier dans son espace professionnel doit être habilitée à déposer des déclarations DPI-DAC7 pour le compte de l'opérateur renseigné dans l'article déclarant du fichier.

Le contrôle de cette habilitation s'effectue par la présence, dans le fichier déposé, du SIREN/IDSP de l'opérateur, au titre de laquelle la personne qui procède au dépôt est détentrice du service « Tiers déclarants ». Ce numéro SIREN/IDSP doit être indiqué dans la balise <TIN> de l'opérateur de plateforme du fichier déposé (cf. §3.2.4 zone 2.1.2). Cette information doit être obligatoirement mentionnée dans tous les cas.

5.1.6.3.2 Règles de nommage du fichier DPI-DAC7

Le nom du fichier DPI-DAC7 qui sera transmis à l'administration sur le portail Télé-TD, accessible exclusivement depuis l'Espace professionnel du site impots.gouv.fr doit impérativement respecter le format suivant :

<valeur fixe>_<Millésime>_<identifiant>_<ordre>_<horodatage>.<extension>

Ces consignes se détaillent comme suit :

- <**valeur fixe**> : valeur qui permettant d'identifier la nature des informations contenues dans le fichier : « DPIDAC7 » ;
- <**millésime**> : millésime de la déclaration, c'est-à-dire l'année de réalisation des opérations déclarées : pour le cas général, indiquer 2026.

  Dans le cas particulier où la déclaration comporte des données sur des opérations réalisées en 2023 ,2024 ou 2025 (déclaration corrective ou déclaration initiale déposée avec retard), il conviendra alors d'indiquer 2023 ,2024 ou 2025 au titre du millésime dans le nom du fichier ;
- <**identifiant**> : SIREN (ou à défaut l'IDSP) de l'opérateur pour lequel l'usager est connecté à l'Espace professionnel et dépose le fichier ;
- <**ordre**> : numéro d'ordre sur 3 caractères numériques, incrémenté à raison de chaque déclaration successive transmise au titre du même millésime ;
- <**horodatage**> : horodatage (année, mois, jour, heure, minute, seconde) de création du fichier exprimée sous la forme AAAAMMJJHHMMSS ;
- <**extension**> extension du fichier désignant son type. Pour le fichier DPI-DAC7, il s'agit obligatoirement d'un fichier XML. L'extension est donc de type .xml.

Exemple de nommage pour un fichier DPI-DAC7 :
DPIDAC7_2026_135789101_001_20270131151220**.xml**

Une fiche détaillée sur la règle de nommage est disponible sur le site impots.gouv.fr

5.1.6.3.3 Compression du fichier DPI-DAC7

Le fichier DPI-DAC7 doit impérativement être compressé au format GZIP. Le choix de l'outil de compression est libre. Le logiciel préconisé par la DGFIP est **7zip.** Vous pouvez télécharger le logiciel ici : https://www.7-zip.org/. L'étape de compression du fichier doit obligatoirement être réalisée **AVANT** l'étape de chiffrement (cf. point 5.1.6.3.4 ci-dessous).

À la suite de la compression du fichier, l'extension de son nom doit alors automatiquement être complétée de la mention .gz

Exemple de nom de fichier compressé :
DPIDAC7_2026_999888777_001_20270131151220.xml**.gz**

L'absence de la mention automatique de l'extension .gz indique un échec dans la procédure de compression.

5.1.6.3.4 Chiffrement (cryptage) du fichier

Après avoir été compressé (cf. point précédent), le fichier doit être obligatoirement chiffré, c'est-à-dire crypté, à l'aide d'une clé publique, avant d'être déposé sur le portail Télé-TD, via le service Tiers déclarants de l'Espace professionnel.

Deux clés publiques distinctes sont disponibles, en fonction de la nature du fichier transmis : fichier de test ou fichier réel (également appelé fichier de production). Ces clés de chiffrement sont disponibles sur l'espace Tiers déclarants du site impots.gouv.fr, à l'adresse suivante :
- clé de chiffrement pour les fichiers de test :
https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/3_partenaire/tiers_declarants/cdc_td_bilateral/cle_publique_chiffrement_dgfip_tiersdeclarants_test.zip

- clé de chiffrement pour les fichiers de production :
https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/3_partenaire/tiers_declarants/cdc_td_bilateral/cle_publique_chiffrement_dgfip_tiersdeclarants_prod.zip

Chaque type de fichier doit par conséquent être chiffré avec la nature de clé correspondante. L'utilisation d'un type de clé qui ne correspond pas à la nature du fichier conduit à son rejet lors de son traitement par la DGFiP.

La procédure complète de chiffrement des fichiers pour les environnements Windows et Linux est décrite dans un guide, disponible dans l'espace Tiers déclarants du site impots.gouv.fr, à l'adresse suivante :
https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/3_partenaire/tiers_declarants/cdc_td_bilateral/teletd-guide-de-chiffrement.pdf

Suite au chiffrement du fichier, l'extension de son nom doit alors automatiquement être complétée de la mention .gpg

Exemple de nom de fichier compressé et chiffré :
DPIDAC7_2026_999888777_001_20270131151220.xml.gz.**gpg**

L'absence de la mention automatique de l'extension **.gpg** indique un échec dans la procédure de chiffrement.

5.1.6.4 Procédures de test du nouvel environnement dépôt et de conformité des fichiers

Dans le cadre des nouvelles procédures de dépôt décrites supra, la DGFiP propose un environnement de test complet permettant de simuler la procédure de dépôt et d'obtenir les comptes rendus de traitement du fichier de test ainsi déposé. Cette plateforme est appelée plateforme partenaire. Le service « Test tiers déclarants » est accessible dans l'onglet « Mes autres services » de l'Espace professionnel du site impots.gouv.fr.

5.1.7 Déclaration d'un état néant

Ainsi qu'il est indiqué à la RG4, un opérateur de plateforme tel que défini à l'article 1649 ter A du CGI peut signaler à la DGFiP qu'il se trouve dans la situation où il n'a aucun vendeur ou prestataire à déclarer au titre de l'année de l'année considérée. Dans cette situation, l'opérateur de plateforme dispose de deux solutions techniques :

- première possibilité : effectuer la saisie en ligne d'un état néant ;
- seconde possibilité : télécharger un fichier néant contenant uniquement les coordonnées de la plateforme déclarante.

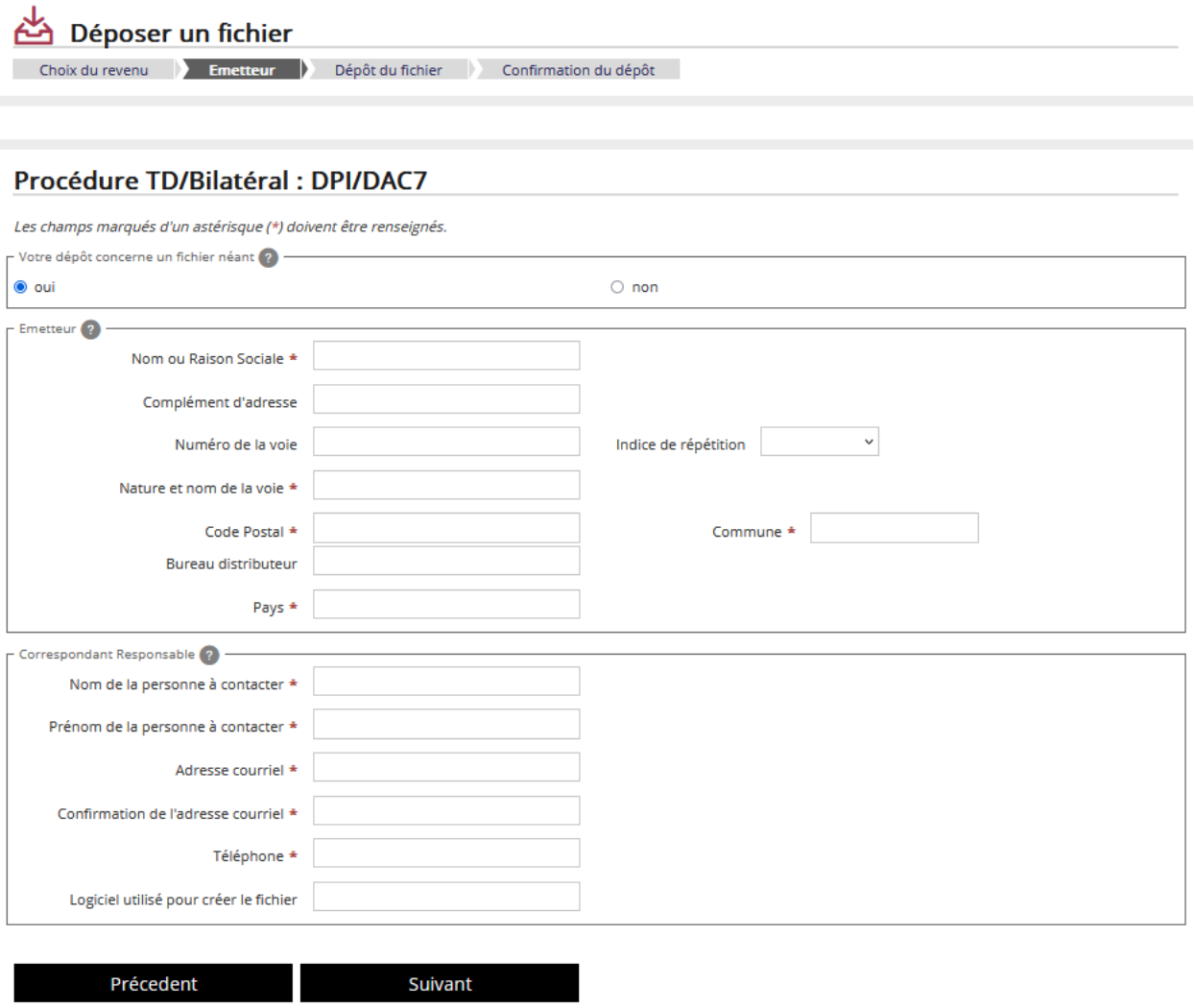
5.1.7.1 Saisie en ligne des informations précisant le dépôt d'un état néant

Première possibilité : saisir sur le portail de dépôt un bordereau d'état néant. En pratique, dans le bordereau d'informations sur l'émetteur/remettant du fichier, l'utilisateur sélectionne « oui » dans le bloc « Votre dépôt concerne un fichier néant » qui permet de sélectionner une option de dépôt d'un état néant faisant l'objet d'une demande de confirmation. Suite à cette confirmation, aucun téléchargement de fichier n'est proposé.

Les différentes étapes permettant le dépôt de cet état néant sont décrites ci-après.

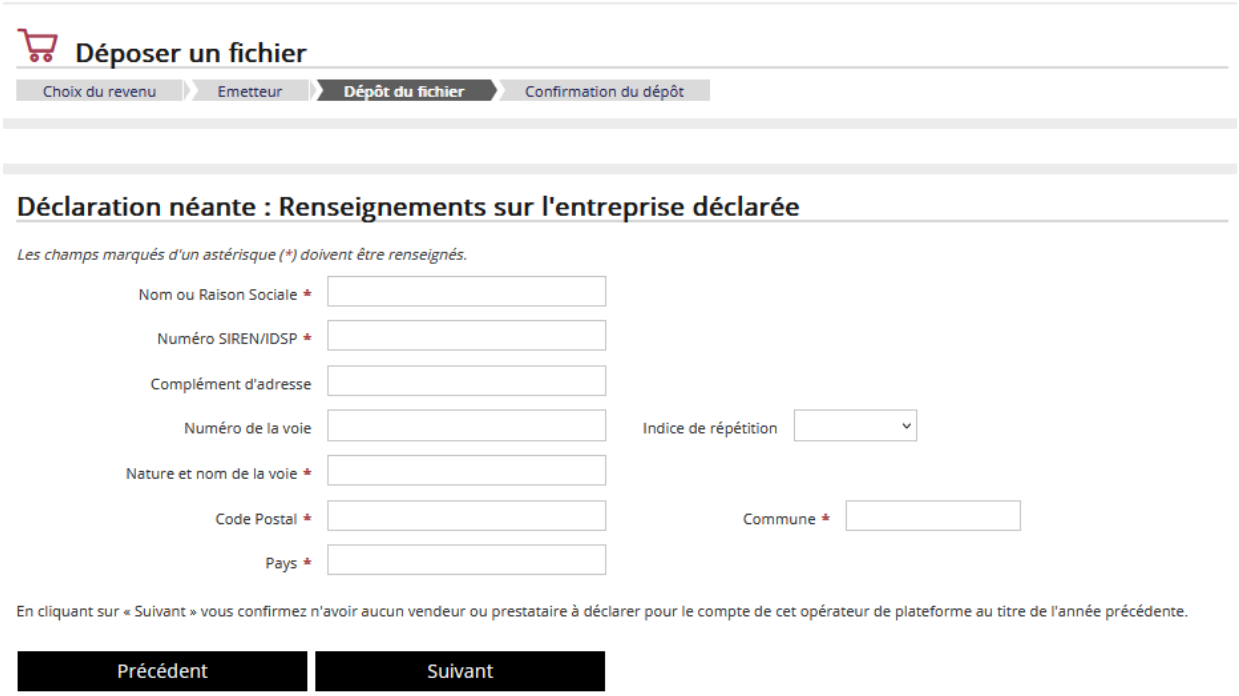
1° sélectionner le bouton « oui » sous la rubrique « Votre dépôt concerne un fichier néant »
2° saisir les coordonnées de l'émetteur, également appelé « remettant ». L'émetteur désigne, selon le cas :
- l'opérateur de plateforme, lorsqu'il s'acquitte lui-même de cette procédure de dépôt ;
- le prestataire de service auquel l'opérateur de plateforme a éventuellement recours pour effectuer cette démarche pour son compte.
3° saisir les coordonnées du correspondant responsable, c'est-à-dire de la personne physique qui a procédé à la saisie de l'état néant et qui sera destinataire du bordereau de confirmation de prise de compte de l'état néant.
4° une fois l'ensemble de ces informations fournies, cliquer sur le bouton suivant.

Illustration du premier écran de saisie d'un bordereau d'envoi état néant (BE) DPI/DAC7 :



5° sur l'écran suivant, saisir les coordonnées de l'opérateur de plateforme, ou « entreprise déclarée », n'ayant aucun vendeur ou prestataire à déclarer pour l'année considérée, puis cliquer sur le bouton « suivant ». Lorsque l'opérateur de plateforme procède lui-même au dépôt de cet état néant, les coordonnées à remplir sous cette rubrique sont identiques à celles figurant sous la rubrique émetteur de l'écran précédent.

Illustration de l'écran « dépôt du fichier » pour une déclaration néante DPI/DAC7



Attention : le numéro SIREN/IDSP de l'entreprise déclarée doit obligatoirement correspondre à celui du dossier sélectionné dans l'espace professionnel pour effectuer la transmission de cet état néant.

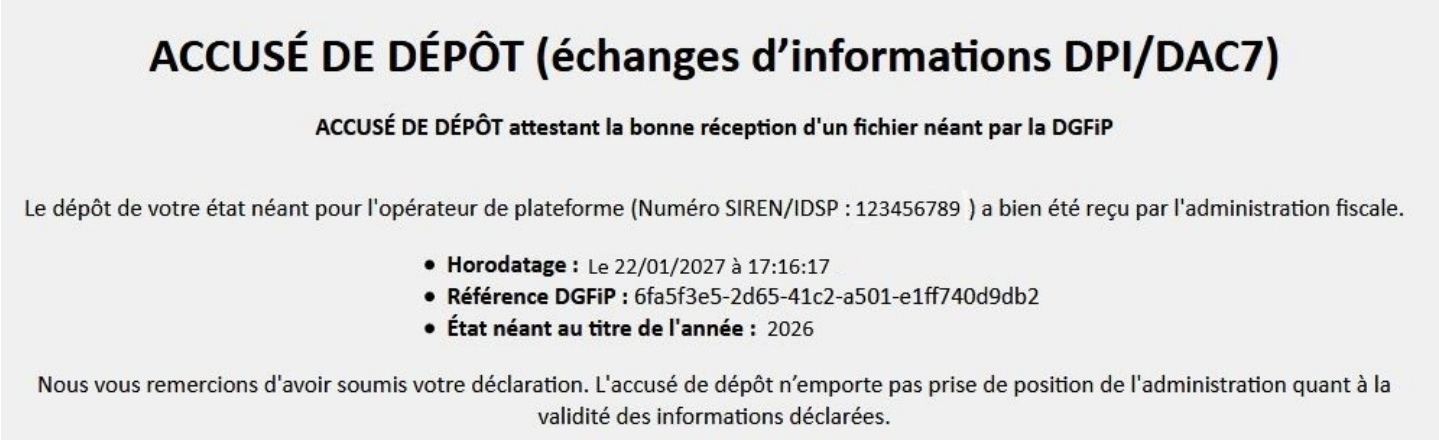
6° Une fois le bordereau dûment rempli, cliquez sur le bouton suivant pour valider le dépôt.

Illustration de l'écran « Confirmation du dépôt » pour une déclaration néante DPI/DAC7 »



Une fois cette procédure de saisie validée, aucun fichier n'est à télécharger. Le remettant se voit remettre un accusé de dépôt de l'état néant dans lequel figurent les informations d'horodatage et de référence fournies par la DGFiP. Il atteste de la bonne réception de l'état néant pour l'opérateur de plateforme dont l'identification est précisée.

Illustration de l'écran « Accusé de dépôt »



ACCUSÉ DE DÉPÔT (échanges d'informations DPI/DAC7)

ACCUSÉ DE DÉPÔT attestant la bonne réception d'un fichier néant par la DGFiP

Le dépôt de votre état néant pour l'opérateur de plateforme (Numéro SIREN/IDSP : 123456789) a bien été reçu par l'administration fiscale.

- **Horodatage :** Le 22/01/2027 à 17:16:17
- **Référence DGFiP :** 6fa5f3e5-2d65-41c2-a501-e1ff740d9db2
- **État néant au titre de l'année :** 2026

Nous vous remercions d'avoir soumis votre déclaration. L'accusé de dépôt n'emporte pas prise de position de l'administration quant à la validité des informations déclarées.

POINTS IMPORTANTS :

- aucun contrôle n'est réalisé suite à cette saisie en ligne, hormis celui du numéro SIREN/IDSP du déclarant (cf. ci-dessus). Une confirmation de dépôt d'état néant est affichée qui atteste de la réception de ce dépôt pour l'opérateur de plateforme dont l'identification est précisée ;

- il n'est pas possible de procéder à l'annulation d'un état néant saisi en ligne et validé dans le système d'information de la DGFiP. Les opérateurs qui auraient néanmoins procédé par erreur à la saisie d'un tel état néant conservent la possibilité de procéder ultérieurement au dépôt au dépôt d'un fichier comportant des vendeurs ou prestataires à déclarer. Une telle déclaration doit alors prendre la forme d'une déclaration initiale, et non pas d'une déclaration rectificative. Les opérateurs de plateforme susceptibles de se trouver dans cette situation sont invités à contacter la DGFiP, à l'adresse france.aeoi@dgfip.finances.gouv.fr

5.1.7.2 Téléchargement d'un fichier ne contenant aucun vendeur ou prestataire

Seconde possibilité : procéder au téléchargement d'un fichier XML ne comportant aucun vendeur ou prestataire (fichier ne comportant aucun bloc ReportableSeller). Dans ce cas, le fichier comporte un bloc de données PlatformOperator et la balise MessageTypeIndic du bloc MessageSpec doit obligatoirement être valorisée avec la valeur DPI 403 (Nil Report), cf. 3.2.2 DPI_OECD / MessageSpec (dpi:MessageSpec_Type).

La procédure pratique de téléchargement d'un tel fichier ne comportant aucun vendeur ou prestataire est identique est à celle décrite à partir du point 5.1.6.3 Préparation technique des fichiers DPI-DAC7 avant leur transmission.

5.1.7.3 Préconisations pour le dépôt d'un état néant

Pour signaler l'absence de vendeur ou prestataire à déclarer, la DGFiP préconise de procéder, par ordre de préférence :

1 – au dépôt d'un bordereau « état néant », selon la première possibilité décrite ci-dessus ;

2– au téléchargement d'un fichier XML ne comportant aucun bloc ReportableSeller et une balise MessageTypeIndic valorisé (DPI403 – NilReport), selon la seconde possibilité décrite ci-dessus.

En tout état de cause, une seule des deux méthodes rappelées ci-dessus doit être utilisée pour procéder au dépôt d'un état néant pour un même opérateur de plateforme.

Cas particulier : situation des opérateurs de plateforme qui ont délégué leur obligation déclarative à un autre opérateur de plateforme qui prend en charge l'obligation déclarative pour leur compte (déclaration comportant un bloc de données « AssumingPlatformOperator »). Dans ce cas de figure, illustré par l'exemple 5 à la fin du présent document, cf. Exemple 6 : fichier contenant un opérateur de plateforme (Platform Operator) qui a délégué son obligation déclarative à un autre opérateur qui prend en charge la déclaration (Assuming Platform Operator), le dépôt d'un telle déclaration est constitutive d'un dépôt néant. Les dépôts effectués par les opérateurs de plateforme se trouvant dans cette situation NE DOIVENT PAS être complétés par la saisie d'un état néant ou dépôt d'un autre fichier néant.

5.1.8 Étapes du téléchargement d'un fichier

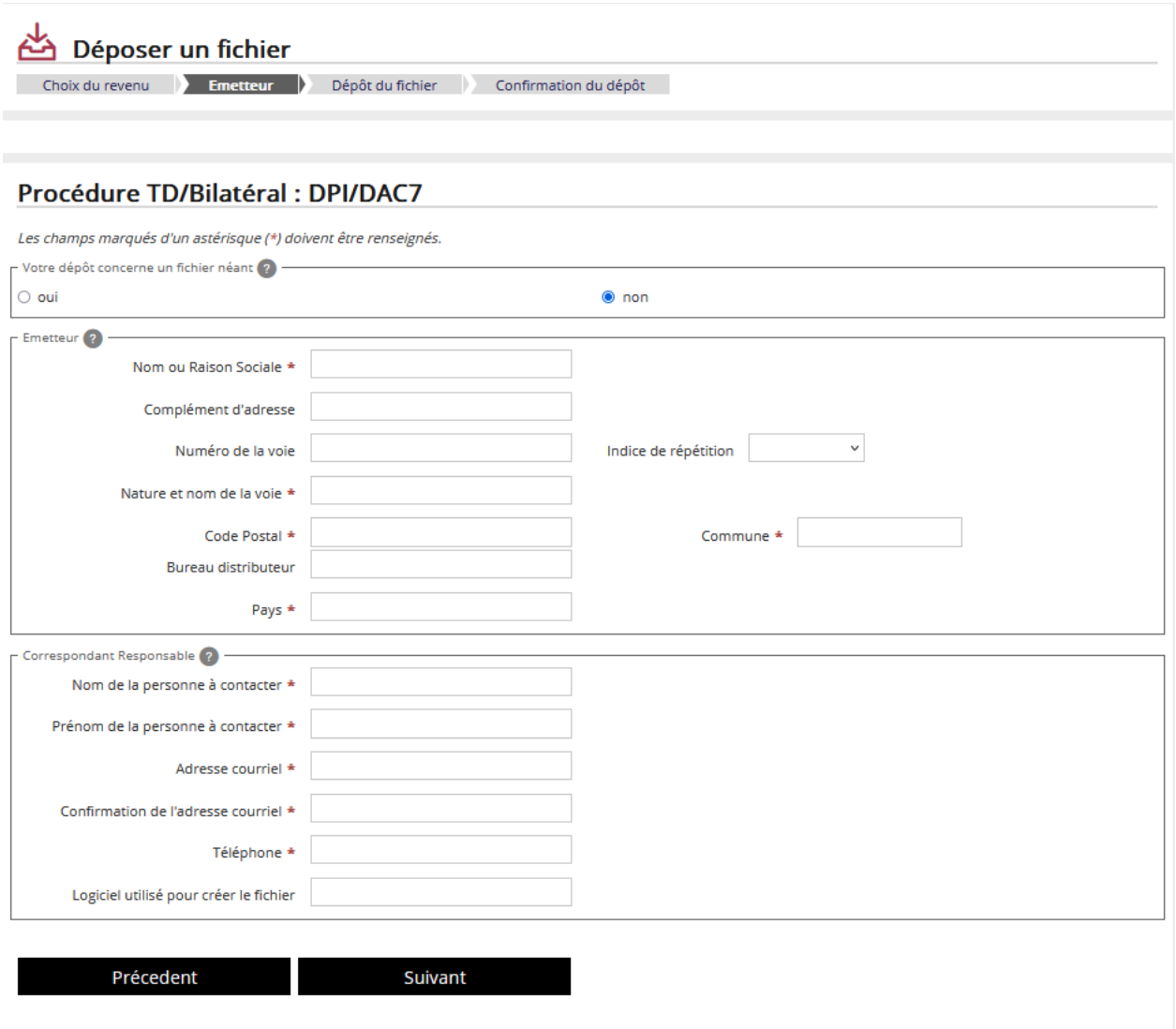
5.1.8.1 Saisie des informations précisant le dépôt d'un fichier

Un écran de saisie d'informations, correspondant à un bordereau d'envoi (BE), est proposé.
Sur cet écran les données suivantes sont demandées :

- un bloc « DÉSIGNATION DE L'ORGANISME ÉMETTEUR » pour les coordonnées du remettant ;
- un bloc « CORRESPONDANT RESPONSABLE » pour les coordonnées du contact ;

Dans le bordereau d'informations sur l'émetteur/remettant du fichier L'utilisateur coche « non » dans le bloc « Votre dépôt concerne un fichier néant ».

Illustration d'un bordereau d'envoi (BE) DPI/DAC7

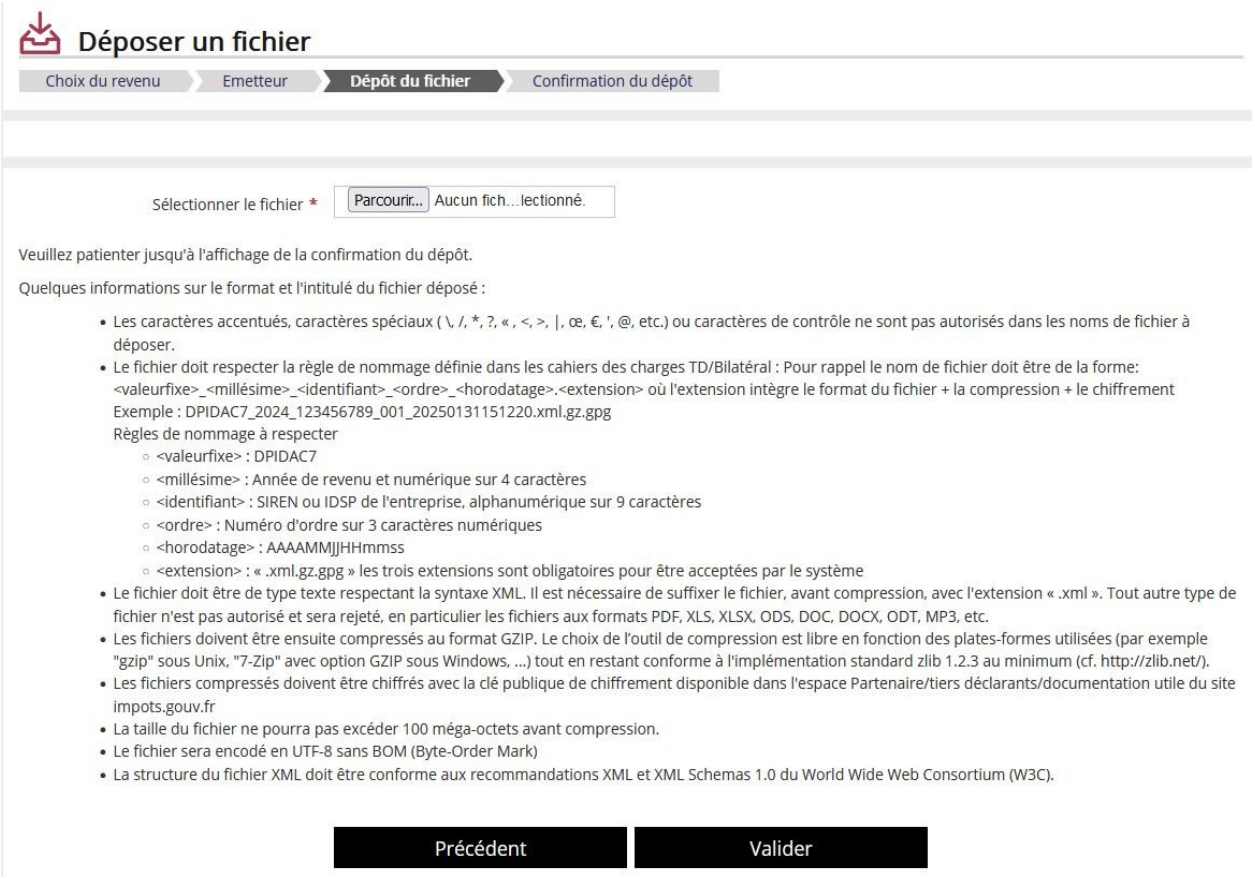


L'adresse courriel communiquée doit être pérenne. En effet, elle est notamment utilisée pour l'envoi de l'AD ou du CRA de premier niveau, l'envoi du compte rendu des contrôles de second niveau ou toute demande d'information complémentaire ultérieure.

5.1.8.2 Envoi du fichier

La procédure permet de sélectionner, sur le poste de l'utilisateur du service, le fichier à télécharger, une fois le BE correctement saisi.

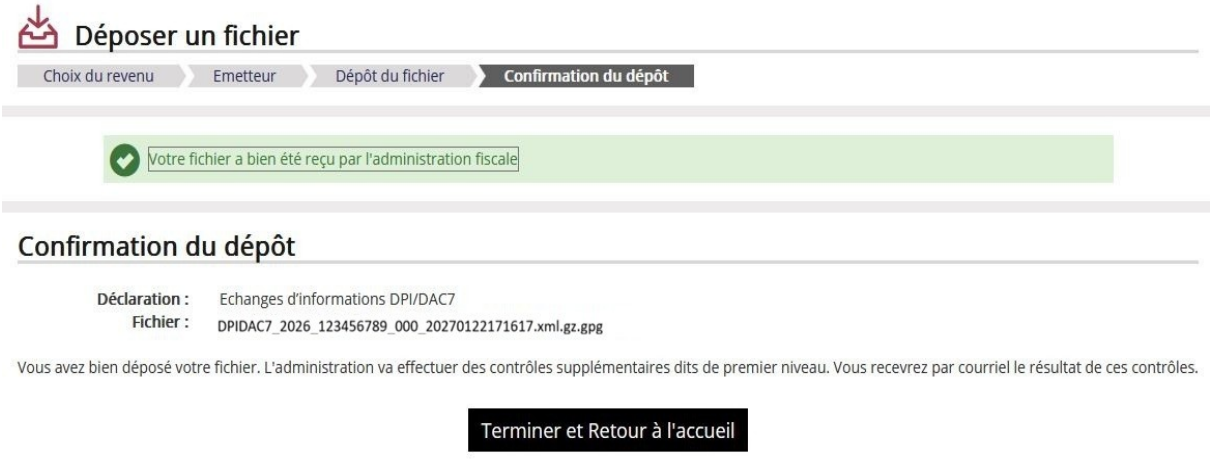
Illustration de l'écran « dépôt du fichier » DPI-DAC7



5.1.8.3 Confirmation du dépôt

Une fois le fichier téléchargé sur le service tiers déclarants, cliquez sur le bouton « Valider » pour valider le dépôt de votre fichier. Suite à cette confirmation, un accusé de dépôt (AD) ou un compte-rendu d'anomalies de premier niveau (CRA) est délivré.

5.1.8.4 Exemple de l'écran « Confirmation du dépôt » DPI/DAC7



5.1.8.5 Résultat des contrôles effectués

Comme indiqué au §5.3 Contrôles opérés sur les fichiers, le fichier fait l'objet de 2 étapes de contrôles. Les contrôles visés aux §5.3.1 Contrôles de premier niveau et §5.3.2 Contrôles de second niveau sont mis en œuvre.

5.1.8.5.1 Descriptif du compte rendu de 1er niveau

Les contrôles de premier niveau sont réalisés après déchiffrement et décompression du fichier transmis. En l'absence d'anomalie de premier niveau, un AD est affiché. Il atteste de la bonne réception et de la validité du seul processus technique de dépôt et communique des informations d'horodatage, la référence DGFiP.

En cas d'anomalie de premier niveau, le dépôt est rejeté en intégralité et le CRA affiché avec des informations d'horodatage, la référence DGFiP et des éléments d'information précisant la cause du rejet.

Le fichier est bien reçu par l'administration et subit des contrôles de 2nd niveau. Un compte rendu est transmis par courriel (à l'adresse saisie dans le bordereau) dans les 72 heures, pour confirmer ou non la validité du fichier.

Exemple d'accusé de dépôt (AD - 1er niveau) suite au dépôt d'un fichier de test



ACCUSÉ DE DÉPÔT

ACCUSÉ DE DÉPÔT attestant la bonne réception d'un fichier de test par la DGFiP

Votre fichier de test a bien été reçu par l'administration fiscale. Le présent envoi est réalisé à titre de test et ne saurait vous libérer des obligations déclaratives vous incombant.

- **Horodatage :** Le 22/01/2027 à 17:16:17
- **Référence DGFiP :** 9b5488c8-45fd-4a37-823c-08bf1e9992b2
- **Numéro SIREN/IDSP du déclarant :** 123456789
- **Nom du fichier déposé :** DPIDAC7_2026_123456789_000_20270122171617.xml.gz.gpg

L'accusé de dépôt n'emporte pas prise de position par l'administration quant à la validité des informations déclarées. Votre fichier va faire l'objet de contrôles métiers de 2nd niveau qui, en cas d'anomalies, pourraient nécessiter un dépôt correctif de votre part.Le résultat de ces contrôles de 2nd niveau vous sera communiqué ultérieurement par courriel.

Dans l'exemple ci-dessous, le fichier téléchargé ne respecte pas les recommandations XML du W3C (CV01) et le SIREN renseigné dans la balise <TIN> ne correspond pas au SIREN/IDSP permettant l'accès à l'Espace professionnel (CV04).

Exemple de compte-rendu d'anomalies (CRA de 1er niveau) suite au dépôt d'un fichier de test



COMPTE-RENDU D'ANOMALIES (ÉCHANGES D'INFORMATIONS DPIDAC7)

COMPTE-RENDU D'ANOMALIES (ÉCHANGES D'INFORMATIONS DPIDAC7)

Nous avons le regret de vous informer que le fichier de test que vous avez soumis à la DGFIP contient des anomalies n'en permettant pas l'exploitation.

Les erreurs suivantes ont notamment été détectées :

- CV01 : Le fichier XML ne respecte pas les recommandations XML du W3C (fichier XML non conforme).
- CV04 : Le SIREN dans le fichier XML n'est pas valide : le SIREN/IDSP renseigné dans le fichier doit correspondre au SIREN/IDSP sélectionné pour l'accès au service Tiers déclarant
- Nombre d'erreurs : 2

Les informations relatives aux anomalies constatées sont fournies à titre indicatif et ne sont pas exhaustives. Il vous appartient de vous référer au cahier des charges TD/Bilatéral correspondant, pour vous assurer que le fichier de test ne contient pas d'autres anomalies du même type.

- **Horodatage :** Le 22/01/2027 à 17:16:17
- **Référence DGFiP :** f26a67fd-42aa-4f62-aa47-d07e1f0d36fd
- **Nom du fichier déposé :** DPIDAC7_2026_123456789_000_20270122171617.xml.gz.gpg

5.1.8.5.2 Descriptif du compte rendu de 2ème niveau

Après validation, le dépôt fait l'objet de contrôles supplémentaires, dits de second niveau (Voir 5.3.2 Contrôles de second niveau), à la suite desquels un compte rendu de validation (situation A) ou un compte rendu d'anomalies (situation B) est communiqué par courriel dans un délai maximum de 72 heures. Les règles de nommage des deux fichiers présents dans le courriel CRM de 2ème niveau sont les suivantes :

- chaîne « DPI-DAC7_Contrôles2nd niveauCR » ;
- valeur de resultatValidation (accepte ou rejete) ;
- horodatage = Le time stamp correspond à yyyy-mm-dd hh:mm:ss :ms concaténé ;
- extension : « .xml ».

Le nom est identique pour le fichier PDF et XML sauf pour l'extension.
Exemple :

DPI-DAC7_Controles2nd_niveau_Synthese_Echange_accepte_200720222518647.xml et

DPI-DAC7_Controles2nd_niveau_Synthese_Echange_accepte_200720222518647.pdf

Situation A : en l'absence d'anomalies techniques, un compte rendu de validation de 2ème niveau est envoyé à l'utilisateur. Le compte-rendu atteste la bonne réception du dépôt par l'administration fiscale. Il est adressé au format PDF et au format XML.

Exemple de compte rendu de validation au format PDF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collecte DPI-DAC7
Accusé de réception de second niveau
22/01/2027

Votre fichier a bien été reçu par l'administration fiscale.
Aucune anomalie technique n'a été relevée à l'issue des contrôles de second niveau. Aucune action complémentaire n'est requise de votre part à ce stade.

MessageRefID du fichier analysé	OP_2026_123456789_messageRefId-TC-399637-PROD-essai001
Ref DGFIP	101aaaaa-e868-412e-8b9d-dc1d96270340
Nom du fichier déposé	DPIDAC7_2026_123456789_000_20270122171617.xml
Date de dépôt du fichier	22/01/2027 17:16:17
N° de compte-rendu	1/1

Cet accusé de réception n'emporte pas prise de position de l'administration fiscale quant au caractère éventuellement erroné des informations déclarées qui sont valides sur le plan technique.

Exemple de compte rendu de validation au format XML

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="yes"?>
<dsm:DAC7StatusMessage xmlns:dsm="urn:oecd:ties:dsm:v1 ">
    <dsm:MessageSpec>
        <dsm:TransmittingCountry>FR</dsm:TransmittingCountry>
        <dsm:ReceivingCountry>FR</dsm:ReceivingCountry>
        <dsm:MessageType>DPI</dsm:MessageType>
        <dsm:MessageRefId>OP_2026_123456789_399637_initial01</dsm:MessageRefId>
        <dsm:Timestamp>2027-01-07T10:27:55.963+02:00</dsm:Timestamp>
    </dsm:MessageSpec>
    <dsm:DSMBody>
        <dsm:OriginalMessage>
            <dsm:OriginalMessageRefID>OP_2026_123456789_399637_initial01u</dsm:OriginalMessageRefID>
        </dsm:OriginalMessage>
        <dsm:ValidationErrors/>
        <dsm:ValidationResult>
            <dsm:Status>Accepted</dsm:Status>
            <dsm:ValidatedBy>1.0</dsm:ValidatedBy>
        </dsm:ValidationResult>
    </dsm:DSMBody>
</dsm:DAC7StatusMessage>
```

Situation B : en présence d'anomalies détectées, un compte rendu de 2ème niveau est envoyé au déclarant. Le compte rendu peut alors signaler une ou plusieurs des conséquences suivantes, susceptibles de se cumuler :

1° rejet du fichier dans sa totalité. Aucun dépôt n'est pris en compte et le déclarant doit alors effectuer un nouveau dépôt initial, après avoir corrigé les anomalies signalées.

2° rejet du bloc de données qui concerne la plateforme déclarante. Ce rejet entraîne en outre le rejet de tous les enregistrements des vendeurs ou prestataires déclarés par cette plateforme. Le déclarant est invité à corriger les anomalies signalées dans le bloc qui concerne la plateforme déclarante et déclare à nouveau tous les vendeurs ou prestataires qui figuraient sur la première déclaration.

3° rejet d'un ou plusieurs enregistrements des vendeurs ou prestataires. Le déclarant doit corriger les anomalies pour les enregistrements signalés. Les enregistrements qui ne comportent pas d'anomalie n'ont pas à être portés dans la déclaration de correction.

4° un ou plusieurs enregistrements valides sur le plan technique sont néanmoins signalés comme comportant une anomalie n'ayant pas entraîné leur rejet (anomalie non bloquante). Le déclarant est invité à corriger les anomalies signalées dans les meilleurs délais.

Ces différentes conséquences des anomalies relevées sont mentionnées dans le tableau figurant au 5.3.2.1 Liste de contrôles de second niveau.

Pour le dépôt de son fichier corrigeant les anomalies signalées, le déclarant pourra notamment consulter le tableau figurant au 4.3.2 Tableau : alimentation des balises MessageTypeIndic et DocTypeIndic afin de déterminer les modalités d'alimentation des balises en question.

Exemple de CRA de 2eme niveau au format PDF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collecte DPI-DAC7
Compte-rendu de traitement de second niveau
22/01/2027

Nous avons le regret de vous annoncer que le fichier que vous avez soumis à la DGFIP contient des anomalies. Pour ce faire, nous vous invitons à consulter le cahier des charges DAC7, disponible sur le site impots.gouv.fr. Il contient toutes les informations utiles à la bonne compréhension des anomalies signalées ainsi qu'à la méthode permettant de les corriger.

MessageRefID du fichier analysé	OP_2026_123456789_messageRefId-TC-399637-PROD-essai001
Ref DGFIP	201aaaaa-1000-412e-8b9d-dc1d96270356
Nom du fichier déposé	DPIDAC7_2026_123456789_000_20270122171617.xml
Date de dépôt du fichier	22/01/2027 17:16:17
Types d'anomalies	28,8,18-2,2,4,5,17-2,18-1
Nombre total d'anomalies	8
N° de compte-rendu	1/1

Le rejet d'un fichier ou d'un enregistrement doit faire l'objet d'une correction du fichier ou de l'enregistrement concerné, sous peine de l'amende prévue par le XI de l'article 1736 du code général des impôts.

Les erreurs détectées vous sont détaillées ci-dessous.

N° du contrôle	Libellé du contrôle	Description du contrôle	Conséquence sur l'intégration des données	Nombre d'enregistrements en erreur	DocRefId
2	Montant de la contrepartie inférieur ou égal à zéro.	Le montant de la contrepartie est inférieur ou égal à zéro.	Anomalie de niveau « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante	1	RS9_2026_123456789_TC-399637-PROD-essai0511111
4	Montant des frais inférieur à zéro	Le montant des frais est inférieur à zéro	Anomalie de niveau « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante	1	RS9_2026_123456789_TC-399637-PROD-essai0511111
5	Montant des taxes inférieur à zéro	Le montant des taxes est inférieur à zéro	Anomalie de niveau « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante	1	RS9_2026_123456789_TC-399637-PROD-essai0511111
28	Un fichier initial (MessageTypeIndic DPI401 ou DPI403) ne doit pas contenir d'enregistrements de correction (DocTypeIndic OECD2) ou d'annulation (DocTypeIndic OECD3)	Un fichier initial ne doit pas contenir d'enregistrements correctifs.	Anomalie au niveau du fichier à l'intégration	1	Tous les enregistrements de votre fichier sont en échec
8	Pays ou territoires de résidence	L'État ou territoire de résidence du vendeur ou prestataire ou l'État de situation du bien immobilier loué ne fait pas partie de la liste des États ou territoires donnant lieu à transmission d'informations pour le millésime déclaré.	Anomalie de niveau « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante	1	RS8_2026_123456789_TC-399637-PROD-essai051111

N° du contrôle	Libellé du contrôle	Description du contrôle	Conséquence sur l'intégration des données	Nombre d'enregistrements en erreur	DocRefId
18-2	CorrDocRefId pour un vendeur ou prestataire est absent.	La déclaration d'un vendeur ou prestataire doit obligatoirement mentionner un « CorrDocRefID » avec un « DocTypeIndic » 'OECD2' ou 'OECD3'. Veuillez ajouter la balise « CorrDocRefID » avec la valeur qui convient.	Anomalie de niveau « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante	1	RS8_2026_123456789_TC-399637-PROD-essai051111
18-1	CorrDocRefId pour un élément PlatformOperator ou OtherPlatformOperator est absent	L'élément PlatformOperator ou OtherPlatformOperator doit obligatoirement mentionner un « CorrDocRefID » avec un « DocTypeIndic » 'OECD2' ou 'OECD3'. Veuillez ajouter la balise « CorrDocRefID » avec la valeur qui convient.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) bloquante	1	OP_2026_123456789_TC-399637-PROD-essai051111
17-2	Le « CorrDocRefId » d'un vendeur ou prestataire pour un nouvel enregistrement est incompatible avec un 'OECD0' ou 'OECD1' ('OECD10' ou 'OECD11' sur la plateforme de test)	La déclaration d'un vendeur ou prestataire ne peut mentionner de « CorrDocRefID » avec un « DocTypeIndic » 'OECD0' ou 'OECD1' ('OECD10' ou 'OECD11' sur la plateforme de test)	Anomalie de niveau « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante	1	RS9_2026_123456789_TC-399637-PROD-essai0511111

Exemple de CRA de 2eme niveau au format XML

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="yes"?>
<dsm:DAC7StatusMessage xmlns:dsm="urn:oecd:ties:dsm:v1">
    <dsm:MessageSpec>
        <dsm:TransmittingCountry>FR</dsm:TransmittingCountry>
        <dsm:ReceivingCountry>FR</dsm:ReceivingCountry>
        <dsm:MessageType>DPI</dsm:MessageType>
        <dsm:MessageRefId>OP_2026_123456789_399637</dsm:MessageRefId>
        <dsm:Timestamp>2027-01-07T16:34:19.307</dsm:Timestamp>
    </dsm:MessageSpec>
    <dsm:DSMBody>
        <dsm:OriginalMessage>
            <dsm:OriginalMessageRefID>OP_2026_123456789_399637-essai051111</dsm:OriginalMessageRefID>
    </dsm:OriginalMessage>
            <dsm:ValidationErrors>
            <dsm:FileError>
                <dsm:Code>28</dsm:Code>
                <dsm:Details>Un fichier initial ne doit pas contenir d'enregistrements correctifs.</dsm:Details>
            </dsm:FileError>
            <dsm:RecordError>
                <dsm:Code>8</dsm:Code>
                <dsm:Details>L'État ou territoire de résidence du vendeur ou prestataire ou l'État de situation du bien immobilier loué ne fait pas partie de
la liste des États ou territoires donnant lieu à transmission d'informations pour le millésime déclaré.</dsm:Details>
                <dsm:DocRefIDInError>RS8_2026_123456789_399637-PROD-essai051111</dsm:DocRefIDInError>
            <dsm:FieldsInError>
                <dsm:FieldPath>Pays ou territoires de résidence</dsm:FieldPath>
            </dsm:FieldsInError>
            </dsm:RecordError>
            <dsm:RecordError>
                <dsm:Code>18-2</dsm:Code>
                <dsm:Details>La déclaration d'un vendeur ou prestataire doit obligatoirement mentionner un « CorrDocRefID » avec un « DocTypeIndic »
'OECD2' ou 'OECD3'. Veuillez ajouter la balise « CorrDocRefID » avec la valeur qui convient.</dsm:Details>
                <dsm:DocRefIDInError>RS8_2026_123456789_TC-399637-PROD-essai051111</dsm:DocRefIDInError>
            <dsm:FieldsInError>
                <dsm:FieldPath>CorrDocRefId pour un vendeur ou prestataire est absent.</dsm:FieldPath>
```

```
        </dsm:FieldsInError>
        </dsm:RecordError>
        <dsm:RecordError>
            <dsm:Code>2</dsm:Code>
            <dsm:Details>Le montant de la contrepartie est inférieur ou égal à zéro.</dsm:Details>
            <dsm:DocRefIDInError>RS9_2026_123456789_TC-399637-PROD-essai0511111</dsm:DocRefIDInError>
        <dsm:FieldsInError>
            <dsm:FieldPath>Montant de la contrepartie inférieur ou égal à zéro.</dsm:FieldPath>
        </dsm:FieldsInError>
        </dsm:RecordError>
        <dsm:RecordError>
            <dsm:Code>4</dsm:Code>
            <dsm:Details>Le montant des frais est inférieur à zéro</dsm:Details>
            <dsm:DocRefIDInError>RS9_2026_123456789_TC-399637-PROD-essai0511111</dsm:DocRefIDInError>
    <dsm:FieldsInError>
            <dsm:FieldPath>Montant des frais inférieur à zéro</dsm:FieldPath>
        </dsm:FieldsInError>
        </dsm:RecordError>
        <dsm:RecordError>
            <dsm:Code>5</dsm:Code>
            <dsm:Details>Le montant des taxes est inférieur à zéro</dsm:Details>
            <dsm:DocRefIDInError>RS9_2026_123456789_TC-399637-PROD-essai0511111</dsm:DocRefIDInError>
        <dsm:FieldsInError>
            <dsm:FieldPath>Montant des taxes inférieur à zéro</dsm:FieldPath>
        </dsm:FieldsInError>
        </dsm:RecordError>
        <dsm:RecordError>
            <dsm:Code>17-2</dsm:Code>
            <dsm:Details>La déclaration d'un vendeur ou prestataire ne peut mentionner de « CorrDocRefID » avec un « DocTypeIndic » 'OECD0' ou 'OECD1' ('OECD10' ou 'OECD11' sur la plateforme de test)</dsm:Details>
            <dsm:DocRefIDInError>RS9_2026_123456789_TC-399637-PROD-essai0511111</dsm:DocRefIDInError>
        <dsm:FieldsInError>
            <dsm:FieldPath>Le « CorrDocRefId » d'un vendeur ou prestataire pour un nouvel enregistrement est incompatible avec un 'OECD0' ou 'OECD1' ('OECD10' ou 'OECD11' sur la plateforme de test)</dsm:FieldPath>
        </dsm:FieldsInError>
        </dsm:RecordError>
        <dsm:RecordError>
```

<dsm:Code>18-1</dsm:Code>
<dsm:Details>L'élément PlatformOperator ou OtherPlatformOperator doit obligatoirement mentionner un « CorrDocRefID » avec un « DocTypeIndic » 'OECD2' ou 'OECD3'. Veuillez ajouter la balise « CorrDocRefID » avec la valeur qui convient.</dsm:Details>
<dsm:DocRefIDInError>OP_2026_123456789_TC-399637-PROD-essai051111</dsm:DocRefIDInError>
<dsm:FieldsInError>
<dsm:FieldPath>CorrDocRefId pour un élément PlatformOperator ou OtherPlatformOperator est absent</dsm:FieldPath>
</dsm:FieldsInError>
</dsm:RecordError>
</dsm:ValidationErrors>
<dsm:ValidationResult>
<dsm:Status>Rejected</dsm:Status>
<dsm:ValidatedBy>1.0</dsm:ValidatedBy>
</dsm:ValidationResult>
</dsm:DSMBody>
</dsm:DAC7StatusMessage>

Description des balises :

<dsm:MessageSpec>
<dsm:TransmittingCountry> = FR
<dsm:ReceivingCountry> = FR
<dsm:MessageType>DPI</dsm:MessageType>
<dsm:MessageRefID> = Concaténation des éléments suivants, séparés par un « _ » :
- "FR"
- Millésime (année fiscale à laquelle se rapporte le fichier transmis par l'OP)
- DGFiP
- Numéro séquentiel unique sur 9 caractères alphanumériques

<dsm :DSMBody>
<dsm :OriginalMessage><dsm:OriginalMessageRefID> = MessageRefId du fichier

<dsm:ValidationErrors><dsm:FileError><dsm:Code> = en cas d'échec d'un contrôle de 2nd niveau entraînant le rejet du fichier, le code erreur est valorisé dans cette balise (il s'agit ici de contrôle entraînant le rejet du fichier.)
<dsm:ValidationErrors><dsm:FileError><dsm:Details> = cette balise est valorisée par la description du contrôle en échec (Cf. Cahier des charges de collecte)

<dsm:ValidationErrors><dsm:RecordError><dsm:Code> = en cas d'échec d'un contrôle de 2nd niveau entraînant le rejet de l'enregistrement, le code erreur est valorisé dans cette balise
<dsm:ValidationErrors><dsm:RecordError><dsm:Details> = cette balise est valorisée par la **description du contrôle** en échec
avec comme attribut le language= FR
<dsm:ValidationErrors><dsm:RecordError><dsm:DocRefIDInError> = DocRefID de l'enregistrement de collecte en erreur (répétable)
<dsm:ValidationErrors><dsm:RecordError><dsm:FieldsInError><dsm:FieldPath>
<dsm:FieldsInError> = Intitulé du contrôle

<dsm:ValidationResult> = «Rejected» en cas d'erreur entraînant le rejet du fichier ou «Accepted» si aucune erreur entraînant le rejet du fichier n'a été relevée. Le fichier est toutefois susceptible de contenir un ou plusieurs enregistrement(s) en erreur (contrôles de niveau enregistrement – RecordError).

<dsm:ValidatedBy> = 1.0 = version du schéma utilisé pour les contrôles

5.2 Caractéristiques des fichiers

5.2.1 Format du fichier

Le fichier doit être de type texte respectant la syntaxe XML (cf. §5.2.4 Encodage du fichier XML). Il est obligatoire de suffixer le fichier, avant compression et chiffrement, avec l'extension « .xml ».

Tout autre type de fichier n'est pas autorisé et est rejeté, dont notamment les fichiers aux formats PDF, XLS, XLSX, ODS, DOC, DOCX, ODT, MP3, etc. (cf. §5.3 Contrôles opérés sur les fichiers).

5.2.2 Compression et chiffrement du fichier

Le fichier doit être obligatoirement compressé et chiffré avant son envoi. Pour plus de précision sur les procédures de compression et de chiffrement du fichier, on se reportera au 5.1.6.3 Préparation technique des fichiers DPI-DAC7 avant leur transmission.

5.2.3 Taille maximum du fichier

La taille du fichier ne pourra pas excéder 100 méga-octets avant compression.

5.2.4 Encodage du fichier XML

Le fichier sera encodé en UTF-8 sans BOM (Byte-Order Mark).

5.2.5 Structure du fichier XML

La structure du fichier XML doit être conforme aux recommandations XML et XML Schema 1.0 du World Wide Web Consortium (W3C).

5.2.5.1 Prologue du fichier XML

Le prologue comporte obligatoirement et seulement la déclaration XML comprenant les attributs « version » et « encoding ». La première ligne du fichier sera, par exemple :

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>

La présence de l'attribut définissant l'encodage est indispensable. En son absence, le fichier est rejeté lors du dépôt. Il en est de même en cas d'encodage non UTF-8 .

Les instructions de traitement et les déclarations de type de document (DTD) sont interdites. En revanche, le fichier n'est pas rejeté si des commentaires sont présents dans le prologue.

5.2.5.2 Arbre des éléments

Sous réserve de la technologie utilisée, un schéma XML peut à la fois être employé pour :

- l'élaboration du code permettant de générer un fichier XML ;
- la validation d'un fichier XML.

Dès lors, l'archive comporte le schéma permettant de générer un fichier de collecte et de le contrôler indifféremment qu'il soit un dépôt de test ou un dépôt réel.

La DGFIP attire l'attention des opérateurs de plateforme sur le fait que les **fichiers test** ne sont **pas acceptés en environnement de production** (rejet de 1er niveau). Réciproquement, les **fichiers de production** ne sont **pas acceptés en environnement de test.**

5.2.6 Éléments non autorisés dans le fichier XML

5.2.6.1 Caractères et séquences de caractères non autorisées

L'utilisation des séquences de caractères double tiret (--), esperluette dièse (&#) et slash étoile (/*) est interdite. Il n'existe aucune chaîne de caractères de substitution pour ces séquences interdites.

Les caractères esperluette (&) et inférieur à (<) de la syntaxe XML sont interdits comme valeur d'élément ou d'attribut et les substitutions suivantes doivent obligatoirement être appliquées :
- le caractère esperluette (&) doit être remplacé par la notation **&**
- le caractère inférieur à ou balise ouvrante (<) doit être remplacé par la notation **<**

5.2.6.2 Autres éléments non autorisés

Les fichiers XML ne doivent par ailleurs comporter aucun des éléments suivants :
- liens hypertextes ;
- composants JavaScript ;
- fichiers exécutables ;
- fichiers d'archives compressés.

5.2.7 Éléments substituables autorisés dans le fichier XML

Les caractères supérieur à (>), apostrophe (') et guillemet droit (") sont autorisés comme valeur d'élément ou d'attribut. Toutefois, il est recommandé de suivre les bonnes pratiques du W3C XML Schema et d'appliquer les substitutions suivantes à ces caractères :
- le caractère supérieur à (**>**) peut être remplacé par la notation **>**
- le caractère apostrophe (**'**) peut être remplacé par la notation **'**
- le caractère guillemet droit (**"**) peut être remplacé par la notation **"**

Dans le cadre de la collecte, cet élément fait l'objet d'une restriction par rapport à la norme DPI et d'un contrôle de validation CV01 (cf. §5.3.1.2).

5.3 Contrôles opérés sur les fichiers

Les contrôles opérés suite au téléchargement du fichier sont opérés en trois phases successives :

- les contrôles dits de premier niveau fournissent une validation synchrone à l'utilisateur pour les règles portant sur la nature du fichier et sa validation au regard d'un schéma XML ;
- les contrôles dits de second niveau fournissent un compte rendu portant sur les règles métiers de collecte par la DGFiP ;
- les contrôles dits de troisième niveau sont des contrôles opérés par l'État destinataire des déclarations. Ils génèrent un compte rendu à destination de la DGFiP qui a la charge de son exploitation. Dans cette situation, la DGFiP contacte alors du déclarant, qui est invité à corriger les anomalies signalées.

Précision : il n'y a pas d'AD pour cette troisième phase.

5.3.1 Contrôles de premier niveau

Les contrôles sont réalisés successivement en cinq étapes dans l'ordre :

- Exploitabilité du fichier : les contrôles dits « Fichier » sont identifiés par CFnn (nn = numéro) ;
- Vérification que le fichier XML est **bien formé,** c'est-à-dire qu'il est conforme aux recommandations du W3C : contrôles dits « Validation » CV01 ;
- Vérification que le fichier XML est **valide** au regard du schéma de collecte DGFiP : contrôles dits « Validation » CV02 ;
- Vérification que le fichier XML comporte **un seul opérateur de plateforme par fichier** : contrôles dits « Validation » CV03 ;
- Vérification que le fichier XML comporte **le SIREN/IDSP de l'opérateur de plateforme** : contrôles dits « Validation » CV04.

L'échec d'un contrôle à une quelconque des cinq étapes provoque le **rejet du fichier dans sa totalité**. Un CRA précise les causes du rejet. L'utilisateur du service est invité à déposer un nouveau fichier après correction des causes signalées.

Lorsqu'un fichier est rejeté en premier niveau (que ce soit CFnn, CV01 ,CV02, CV03 ou CV04), il n'y a pas de transmission à la seconde étape de validation et il n'y aura donc pas d'intégration dans le système informatique de la DGFiP. Par conséquent, en cas de rejet fichier, les DocRefID ne sont pas stockés par la DGFiP et sont réutilisables.

5.3.1.1 Contrôles Fichier

Les contrôles fichier suivants permettent de vérifier l'exploitabilité du fichier déposé.

Numéro Contrôle	Libellé d'anomalie
CF01	Erreur bloquante fichier inexploitable « Fichier illisible »
CF11	Erreur bloquante « Fichier vide »
CF13	Erreur bloquante sur le fichier compressé « Fichier GZIP non conforme »
CF14	Erreur bloquante sur la taille du fichier « La taille du fichier est supérieure à la limite autorisée »
CF16	Erreur bloquante sur le fichier chiffré « Fichier non chiffré ou mal chiffré »
CV01	Erreur bloquante sur la conformité du fichier « Le fichier XML ne respecte pas les recommandations XML du W3C (Fichier XML non conforme) » Le détail des anomalies CV01 est fourni au 5.3.1.2
CV02	Erreur bloquante sur la structure du fichier XML « Le fichier XML ne respecte pas la conformité au(x) schéma(s) XSD du présent cahier des charges (Fichier XML non valide) » Le détail des anomalies CV02 est fourni au 5.3.1.3
CV03	Erreur bloquante lors du contrôle du bloc <PlatformOperator> Plusieurs déclarants dans une déclaration. « Le fichier comporte plusieurs plateformes déclarantes. Une seule plateforme déclarante est autorisée par fichier »

CV04	Erreur bloquante sur le SIREN : les éléments contenus dans la balise TIN (que ce soit un vide, un espace ou tout autre donnée), ne correspondent pas au SIREN/IDSP permettant l'accès à l'Espace professionnel. « Le SIREN dans le fichier XML n'est pas valide : le SIREN/IDSP renseigné dans le fichier doit correspondre au SIREN/IDSP sélectionné pour l'accès au service Tiers déclarant »

5.3.1.2 Contrôles de niveau validation CV01

Ils permettent de vérifier la conformité du fichier par rapport aux recommandations XML du W3C[2].

Numéro Contrôle	Caractère spécial	Libellé d'anomalie
CV01		Erreur bloquante sur la conformité du fichier « Le fichier XML ne respecte pas les recommandations XML du W3C (Fichier XML non conforme) »
CV01	Slash étoile /*	Le fichier XML ne respecte pas les recommandations XML du W3C (fichier XML non conforme). La chaîne de caractères suivante contient un ou plusieurs caractères interdits : OP_2026_519958474_13Y3Y930/*
CV01	Double tiret --	Le fichier XML ne respecte pas les recommandations XML du W3C (fichier XML non conforme). La chaîne de caractères suivante contient un ou plusieurs caractères interdits : OP_2026_519958474_13Y3Y9--30
CV01	Prologue absent	Le fichier XML ne respecte pas les recommandations XML du W3C (fichier XML non conforme) "Déclaration XML absente ou erronée du fichier"

5.3.1.3 Contrôles de niveau validation CV02

Ils permettent de valider la structure du fichier XML au regard du présent cahier des charges (validation XSD). Selon le contexte (période de test, dépôt en réel), l'ensemble de schémas est différent.

Chaque ensemble de fichiers XSD constitue le schéma de collecte DGFiP. Le schéma de collecte est issu du schéma DPI DAC7 v1.0 (cf.§3.1 Caractéristiques des messages XML). Les règles seront identiques à celles décrites dans la norme DPI à l'exception de celles portant sur les éléments suivants, qui sont régis par le contrôle CV02 :

[2] Extensible Markup Language (XML) 1.0 (Fifth Edition) : https://www.w3.org/TR/2008/REC-xml-20081126/

Élément	Règle
En-tête du fichier	L'en-tête du fichier n'est pas conforme à la structure exigée par le cahier des charges.
MessageRefId	La valeur de l'élément est composée de quatre parties séparées par un tiret bas '_' La première partie est la chaîne fixe composée de deux caractères OP. La seconde partie est une chaîne de quatre caractères représentant un nombre entier de 2023 à 2099. La troisième partie doit mentionner le numéro SIREN ou IDSP de la plateforme déclarante La quatrième partie est libre qui doit obligatoirement comporter dans son contenu et dont la longueur ne doit pas excéder 70 caractères. L'opérateur doit s'assurer du caractère unique et donc non répétable de cette partie dans une déclaration future. Il convient également de veiller à ce qu'elle ne comporte pas de caractère de séparation '_'. Exemple : OP_2026_123456789_6X54SJGR4564ZG5SG4S5F
CorrMessageRefId	La présence de cet élément dans l'élément MessageSpec et DocSpec constitue un motif de rejet.
Type de nom (attribut nameType)	Le type de nom doit correspondre à une valeur autorisée. La valorisation par OECD201 n'est pas autorisée.
MessageTypeIndic	Les seules valeurs autorisées sont DPI401, DPI402 et DPI403. La présence d'une autre valeur sera un motif de rejet.
IN	L'élément IN n'est pas obligatoire, mais s'il est présent sa valeur doit contenir au moins un caractère différent de l'espace '&#20;' et de la tabulation '\t' et ne doit pas contenir de saut de ligne '\n' ni de retour chariot '\r'.
« Name » des éléments « OrganisationParty_Type[3] »	La valeur doit contenir au moins un caractère différent de l'espace '&#20;' et de la tabulation '\t' et ne doit pas contenir de saut de ligne '\n' ni de retour chariot '\r'.
« FirstName » et « LastName » des éléments « NamePerson_Type »	La valeur doit contenir au moins un caractère différent de l'espace '&#20;' et de la tabulation '\t' et ne doit pas contenir de saut de ligne '\n' ni de retour chariot '\r'.
« AddressFix.City » des élements de type « Address_Type »	Si « AddressFix » est sélectionnée, la valeur du champ « City » doit contenir au moins un caractère différent de l'espace '&#20;' et de la tabulation '\t' et ne doit pas contenir de saut de ligne '\n' ni de retour chariot '\r'.

[3] C'est à dire, selon le cas, l'élément « PlatformOperator » ou « EntitySeller ».

"AddressFree" des élements de type "Address_Type"	Si « AddressFree » est sélectionnée, la valeur doit contenir au moins un caractère différent de l'espace '&#20;' et de la tabulation '\t' et ne doit pas contenir de saut de ligne '\n' ni de retour chariot '\r'. Le séparateur utilisé pour délimiter les différents éléments peut être un espace ou une barre oblique ('/') mais en aucun cas un retour chariot.
DocTypeIndic	En période de tests et sur la plateforme dédiée, les seules valeurs autorisées sont 'OECD10', 'OECD11', 'OECD12', et 'OECD13'. Pour un dépôt en réel sur la plateforme de production, les seules valeurs autorisées sont 'OECD0', 'OECD1', 'OECD2', et 'OECD3'. Sur les plateformes de dépôt (test ou production), le panachage des DocTypeIndic est strictement interdit. Un fichier de test ne peut pas contenir des valeurs 'OECD10', 'OECD11', 'OECD12', 'OECD13' et des valeurs 'OECD0', 'OECD1', 'OECD2', 'OECD3'. Il en va de même pour un fichier de production. *Le message d'erreur spécifique suivant est le suivant :* *CV02 : Les DocTypeIndic ne sont pas tous associés au bon environnement (mélange de PROD et TEST).*
DocRefId	La valeur de l'élément est composée de 1 à 200 caractères appartenant aux seules listes suivantes : - les chiffres de 0 à 9 ; - les lettres minuscules de a à z et les lettres majuscules de A à Z ; - les caractères '+' (signe plus), ',' (virgule), '-' (trait d'union), '.' (point), ' :' (deux points), '=' (égal), '_' (tiret bas). Précision : les autres caractères tel que l'espace ' ' ou autres marques sont interdites et constitueront un motif de rejet.
CorrDocRefId	Cf. élément DocRefId ci-dessus.

Les contrôles de niveau « Validation » sont réalisés grâce à des analyseurs (parseurs) XML et XSD schémas.

5.3.1.4 Contrôle de niveau validation CV03

Ce contrôle permet de vérifier qu'un seul bloc <PlatformOperator> est renseigné dans le fichier. Si le fichier transmis comporte plusieurs plateformes déclarantes, un message d'erreur est affiché : « Le fichier comporte plusieurs plateformes déclarantes. Une seule plateforme déclarante est autorisée par fichier ».

5.3.1.5 Contrôle de niveau validation CV04

Il permet de vérifier l'habilitation du SIREN/IDSP entre le fichier déposé et celui du dossier sélectionné dans l'Espace Professionnel.

Ce contrôle est destiné à vérifier que la personne qui procède au téléchargement du fichier dans l'espace professionnel du site impots.gouv.fr est habilitée à effectuer cette opération pour le compte du déclarant. À cette fin, le SIREN/IDSP du déclarant contenu dans la balise <TIN> du bloc PlatformOperator doit correspondre à celui du dossier sélectionné dans l'espace professionnel pour effectuer ce téléchargement.

5.3.2 Contrôles de second niveau

À ce niveau, le rejet peut s'opérer à plusieurs niveaux :
- au niveau du message (cf. code erreur 1) ;
- au niveau du PlatformOperator ;
- au niveau de l'enregistrement ReportableSeller.

Le stockage de toutes les références DocRefID est opéré dès lors que le message n'est pas rejeté, afin d'assurer un chaînage avec les éventuels prochains dépôts. Si un enregistrement est rejeté, il doit être corrigé par un CorrDocRefID, puisque le DocRefID a été stocké et a un statut qu'il convient de corriger.

Dans le cas où un PlatformOperator a été rejeté, les DocRefID du PlatformOperator et des ReportableSeller sont réutilisables.

À la suite des contrôles de second niveau, un compte rendu exhaustif est transmis par mail à l'adresse enregistrée dans un délai de 72 heures après le dépôt du fichier par un opérateur de plateforme et sa validation en premier niveau. En cas de non-réception de compte rendu, veuillez contacter l'assistance dédiée aux échanges automatiques.

5.3.2.1 Liste de contrôles de second niveau

Code erreur	Contrôle	Description du contrôle	Conséquence
1	MessageRefID déjà utilisé	La référence du MessageRefID a déjà été utilisée pour un précédent message déjà reçu.	Anomalie au niveau du fichier à l'intégration
2	Montant de la contrepartie inférieur ou égal à zéro	Le montant de la contrepartie est inférieur à zéro Au moins un montant de contrepartie est inférieur à zéro ou la somme des contreparties sur les quatre trimestres de l'année est nulle)	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante
3	Nombre d'opérations inférieur à zéro	Le nombre d'opérations est inférieur à zéro	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante
4	Montant des frais inférieur à zéro	Le montant des frais est inférieur à zéro	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante
5	Montant des taxes inférieur à zéro	Le montant des taxes est inférieur à zéro	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante
~~6~~ *Contrôle supprimé*	~~Le montant des frais et taxes excèdent le montant net des opérations~~	~~Le montant des frais et taxes excède le montant net des opérations~~	~~Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante~~
7	Millésime incorrect	Le millésime indiqué ne correspond pas à un millésime autorisé	Anomalie au niveau du fichier à l'intégration
8	Pays ou territoires de résidence	L'État ou territoire de résidence du vendeur ou prestataire ou l'État de situation du bien immobilier loué ne fait pas partie de la liste des États ou territoires donnant lieu à transmission d'informations pour le millésime déclaré.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante
9	NIF du vendeur ou prestataire	Le NIF du vendeur ou prestataire est mentionné alors qu'il est résident d'un État ou territoire qui n'exige pas la communication de cette information. L'enregistrement est accepté, mais les données relatives au NIF ne sont pas intégrées dans le système.	Anomalie de niveau enregistrement « ReportableSeller » non bloquante

10	Référence du compte financier sur lequel la contrepartie est versée	Les références du compte financier sur lequel la contrepartie est versée est mentionné alors qu'il est résident d'un État ou territoire qui n'exige pas la communication de cette information. L'enregistrement est accepté, mais les données relatives au compte financier ne sont pas intégrées dans le système.	Anomalie de niveau enregistrement « ReportableSeller » non bloquante[4]
11	Date de naissance	La date de naissance n'est pas conforme ou son format est incorrect.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
12	Lieu de naissance	Le lieu de naissance du vendeur ou prestataire n'est pas fourni alors que son NIF est absent	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
13	Déclaration d'un vendeur ou prestataire	La déclaration ne comporte aucun vendeur ou prestataire. L'indication d'au moins un vendeur ou prestataire est obligatoire pour ce type de déclaration.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
14-1	DocRefID d'un élément <PlatformOperator> ou <OtherPlatformOperator > déjà utilisé	La référence « DocRefID » d'une plateforme déclarante d'un élément <PlatformOperator> ou <OtherPlatformOperator> a été utilisée plusieurs fois dans la déclaration reçue. Veuillez corriger les « DocrefID » concernés.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
14-2	DocRefID du vendeur ou prestataire déjà utilisé	La référence « DocRefID » du vendeur ou prestataire a déjà été utilisée dans une déclaration précédemment reçue. Veuillez corriger les « DocrefID » concernés.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
14-3	DocRefID d'un élément <PlatformOperator> ou <OtherPlatformOperator > déjà utilisé	La référence « DocRefID » d'un élément <PlatformOperator> ou <OtherPlatformOperator> a déjà été utilisée dans une déclaration précédemment reçue. Veuillez corriger les « DocrefID » concernés.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
14-4	DocRefID du vendeur ou prestataire déjà utilisé	La référence « DocRefID » du vendeur ou prestataire a été utilisée plusieurs fois dans la déclaration reçue. Veuillez corriger les « DocrefID » concernés.	Anomalie au niveau du fichier à l'intégration .
15-1	CorrDocRefId de l'élément <PlatformOperat	La référence « CorrDocRefID » de l'élément <PlatformOperator> ou <OtherPlatformOperator>	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou

[4]Dans cette situation particulière, les références du compte financier ne sont pas prises en compte par la DGFiP. L'anomalie est donc signalée pour information uniquement et ne nécessite pas le dépôt d'une déclaration corrective par l'opérateur de plateforme.

	or> ou <OtherPlatformOperator> inconnu	renseigné ne correspond à aucun enregistrement « DocRefID » précédemment connu.	« enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
15-2	CorrDocRefId du vendeur ou prestataire inconnu	La référence « CorrDocRefID » du vendeur ou prestataire renseigné ne correspond à aucun enregistrement « DocRefID » précédemment reçu.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
16-1	CorrDocRefId e l'élément <PlatformOperator> ou <OtherPlatformOperator> n'est plus valide	Le « CorrDocRefID » de l'élément <PlatformOperator> ou <OtherPlatformOperator> fait référence à un enregistrement « DocRefID » précédemment corrigé ou annulé	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
16-2	CorrDocRefId du vendeur ou prestataire n'est plus valide	Le « CorrDocRefID » du vendeur ou prestataire fait référence à un enregistrement « DocRefID » précédemment corrigé ou annulé	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
17-1	CorrDocRefId d'une plateforme déclarante pour un nouvel enregistrement est incompatible avec un OECD0 ou 'OECD1' ('OECD10' ou 'OECD11' sur la plateforme de test)	La déclaration d'une plateforme déclarante ne peut mentionner de « CorrDocRefID » avec un « DocTypeIndic » OECD0 ou 'OECD1' ('OECD10' ou 'OECD11' sur la plateforme de test)	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
17-2	Le « CorrDocRefId » d'un vendeur ou prestataire pour	La déclaration d'un vendeur ou prestataire ne peut mentionner de « CorrDocRefID » avec un « DocTypeIndic » OECD0 ou 'OECD1' ('OECD10'	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement »

	un nouvel enregistrement est incompatible avec un 'OECD0' ou 'OECD1' ('OECD10' ou 'OECD11' sur la plateforme de test)	ou 'OECD11' sur la plateforme de test)	(ReportableSeller) bloquante.
18-1	CorrDocRefId pour un élément <PlatformOperator> ou <OtherPlatformOperator > est absent	L'élément <PlatformOperator> ou <OtherPlatformOperator > doit obligatoirement mentionner un « CorrDocRefID » avec un « DocTypeIndic » 'OECD2' ou 'OECD3'. Veuillez ajouter la balise « CorrDocRefID » avec la valeur qui convient.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
18-2	CorrDocRefId pour un vendeur ou prestataire est absent	La déclaration d'un vendeur ou prestataire doit obligatoirement mentionner un « CorrDocRefID » avec un « DocTypeIndic » ''OECD2' ou 'OECD3'. Veuillez ajouter la balise « CorrDocRefID » avec la valeur qui convient.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
19-1	Option de renvoi pour un élément <PlatformOperator> ou <OtherPlatformOperator >	L'option de renvoi « Resend » (« Resend Data » et « Resend Test Data ») ne peut être utilisée que pour un élément « PlatformOperator » ou <OtherPlatformOperator > déjà reçu.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
19-2	Option de renvoi pour un élément vendeur ou prestataire	L'option de renvoi « Resend » (« Resend Data » et « Resend Test Data ») ne peut pas être utilisée pour un élément «ReportableSeller».	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
20	Suppression du PlatformOperator	L'opérateur de plateforme « PlatformOperator » ne peut être supprimé que si tous les enregistrements enfants (plateforme qui délègue ou prend en charge + vendeurs ou prestataires) sont individuellement supprimés.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
21-1	La balise <CorrDocRefId> pour un élément <PlatformOperator> ou	La même référence « CorrDocRefID » pour un élément <PlatformOperator> ou <OtherPlatformOperator > ne peut être présente plusieurs fois dans un même fichier.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.

	<OtherPlatformOperator > ne peut être utilisée qu'une seule fois dans le même message		
21-2	La même référence « CorrDocRefID » ne peut être utilisée qu'une seule fois dans un même fichier.	La même référence « CorrDocRefID » pour un vendeur ou prestataire ne peut être présente qu'une seule fois dans un même fichier.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
22	Format du TIN	Format du TIN du vendeur/prestataire sont invalides.	Anomalie de niveau enregistrement « ReportableSeller » non bloquante
23	Numéro invariant (Numéro cadastral)	Numéro invariant absent ou au format non accepté	Anomalie de niveau enregistrement « ReportableSeller » non bloquante
24	En présence d'un AssumingPlatformOperator, vérifier la compatibilité entre le <MessageTypeindic> et/ou <DocTypeIndic>	Les valeurs renseignées dans les balises <MessageTypeIndic> ou <DocTypeIndic> sont incompatibles avec une déclaration comportant <AssumingPlatformOperator>	Anomalie au niveau du fichier à l'intégration
25	La déclaration néante ou la déclaration avec <AssumingPlatformOperator> ne doit comporter aucun vendeur	Déclaration d'un ou plusieurs vendeurs ou prestataires dans le cas d'une déclaration néante ou pour une plateforme qui délègue (présence de la balise <AssumingPlatformOperator>)	Anomalie au niveau du fichier à l'intégration

	ou prestataire. L'indication d'un vendeur ou prestataire est interdite pour ce type de déclaration.		
26	Aucune des adresses fournies dans le bloc PlatformOperator ne comporte un attribut valorisé à OECD304	Vérifier qu'au moins une des adresses figurant dans le bloc PlatformOperator comporte un attribut LegalAddressType de la balise Address valorisé a OECD304.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
27	Un fichier correctif ne doit pas contenir d'enregistrements initiaux	Un fichier correctif (MessageTypeIndic <DPI402>) ne doit pas contenir d'enregistrements initiaux (DocTypeIndic <OECD1>)	Anomalie au niveau du fichier à l'intégration
28	Un fichier initial ne doit pas contenir d'enregistrements correctifs	Un fichier initial (MessageTypeIndic <DPI401> ou <DPI403>) ne doit pas contenir d'enregistrements de correction (DocTypeIndic <OECD2>) ou d'annulation (DocTypeIndic <OECD3>)	Anomalie au niveau du fichier à l'intégration
29	Un fichier déposé sur la plateforme de production ne doit contenir que des DocTypeIndic de production (OECD0 à OECD3)	Vérifier la compatibilité des valeurs des DocTypeIndic avec la plateforme de dépôt	Anomalie au niveau du fichier à l'intégration
30	Un fichier déposé sur la plateforme de test ne doit contenir que des DocTypeIndic de test (OECD10 à OECD13)	Vérifier la compatibilité des valeurs des DocTypeIndic avec la plateforme de dépôt	Anomalie au niveau du fichier à l'intégration

31	La valeur renseignée pour la balise <PermanentEstablishment> est incorrecte.	La balise <PermanentEstablishment> renseignée ne correspond pas à un code ISO d'un des 27 États de l'Union européenne et/ou le code ISO renseigné est identique à la balise <RescountryCode>	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
32-1	Absence de la balise <AssumingPlatformOperator> alors que la balise <AssumedReporting> est valorisée à 'True'	Vérifier la cohérence de la balise <AssumedReporting> qui est valorisée à 'True' avec la présence et le contenu du bloc OtherPlatformOperator	Anomalie au niveau du fichier à l'intégration
32-2	Présence de la balise <AssumingPlatformOperator> alors que la balise <AssumedReporting> est valorisée à 'False'	Vérifier la cohérence de la balise <AssumedReporting> qui est valorisée à 'False' avec le contenu du bloc OtherPlatformOperator s'il est présent	Anomalie au niveau du fichier à l'intégration
33	Absence d'indication du type d'activité réalisé par le vendeur ou prestataire	Vérifier que le bloc RelevantActivities comporte au moins un des quatre types d'activités : ImmovableProperty et/ou PersonalServices et/ou SaleOfGoods et/ou TransportationRental.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
34_1	La valeur NOTIN n'est pas autorisée lorsque plusieurs balises TIN sont mentionnées pour un même élément < PlatformOperator> ou <OtherPlatformOperator>	Vérifier que si plusieurs balises TIN sont servies pour un même élément < PlatformOperator> ou <OtherPlatformOperator>, aucune de ces balises TIN n'est valorisée avec la valeur NOTIN	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.

34_2	La valeur NOTIN n'est pas autorisée lorsque plusieurs balises TIN sont renseignées pour un même vendeur ou prestataire	Vérifier que si plusieurs balises TIN sont servies pour un même ReportableSeller, aucune de ces balises TIN n'est valorisée avec la valeur NOTIN	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
35_1	Erreur d'alimentation de la balise <TIN> d'un élément PlatformOperator ou OtherPlatformOperator	Vérifier que : - si la balise <TIN> est alimentée avec la valeur NOTIN, l'attribut de balise unknown est présent (obligatoire) et l'attribut IssuedBy est absent (interdit) ; - Si la balise <TIN> est alimentée avec une valeur différente de NOTIN, l'attribut IssuedBy est présent (obligatoire) et l'attribut unknown est absent (interdit)	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
35_2	Erreur d'alimentation de la balise <TIN> d'un vendeur ou prestataire	Vérifier que : - si la balise <TIN> est alimentée avec la valeur NOTIN, l'attribut de balise unknown est présent (obligatoire) et l'attribut IssuedBy est absent (interdit) ; - Si la balise <TIN> est alimentée avec une valeur différente de NOTIN, l'attribut IssuedBy est présent (obligatoire) et l'attribut unknown est absent (interdit)	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.
36	Erreur d'alimentation de la balise PropertyType	Vérifier que : - si la balise <PropertyType> est alimentée avec la valeur DPI910, la balise <OtherPropertyType> est présente (obligatoire) ; - si la balise <OtherPropertyType> est présente, la balise <PropertyType> est obligatoirement alimentée avec la valeur DPI910.	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator) ou « enregistrement » (ReportableSeller) bloquante.

37	L'ajout d'un ou plusieurs élément(s) AssumedPlatformOperator à une déclaration comprenant un AssumingPlatformOperator n'est pas autorisé	Supprimer les éléments AssumedPlatformOperator	Anomalie au niveau du fichier à l'intégration
38	Absence de balise <dpi:IN> comportant un attribut IN-Type avec une valorisation égale à "IIN" alors que l'opérateur de plateforme déclarant est établi hors de l'Union européenne	Si l'opérateur de plateforme déclarant est établi hors de l'Union européenne, alors au moins une balise <dpi:IN> du PlateformOperator doit avoir un IN_Type égal à « IIN »	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator)
39	Dans le cadre d'un fichier correctif les vendeurs ou prestataires qui font l'objet d'une correction doivent obligatoirement être associés au DocRefID du déclarant reçu dans le fichier initial.	Vérifier la cohérence du DocRefID du déclarant et le vendeur ou prestataire à corriger	Anomalie de niveau « déclarant » (PlatformOperator)

5.3.3 Demandes de correction à la suite d'un retour des États et territoires donnant lieu à transmission d'informations

Les éventuelles demandes de corrections à la suite d'un retour des juridictions partenaires après transmission des données déposées par les opérateurs de plateforme, sont transmises par courriel à l'adresse renseignée lors du dépôt dans Télé-TD. Les opérateurs de plateforme disposent d'un délai de 120 jours pour déposer un fichier correctif auprès de la DGFiP.

5.4 Calendrier prévisionnel

Les jalons de la campagne de collecte des déclarations sont les suivants :

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA CAMPAGNE 2027

- **9 novembre 2026:** ouverture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour les fichiers d'essai.
- **4 janvier 2027 à 10 heures** : ouverture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers DPI-DAC7.
- **31 janvier 2027 :** date légale limite de dépôt des déclarations DPI-DAC7 valides au sens des schémas XSD applicables.
- **2 février 2027 à 20 heures :** fermeture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers DPI-DAC7.
- **1er avril 2027 à 10 heures** : réouverture du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers DPI-DAC7.
- **30 septembre 2027 à 18 heures** : fermeture de la plateforme de tests et du service en ligne spécialisé Tiers déclarants (Télé-TD) pour la prise en charge des fichiers DPI-DAC7.

L'attention des opérateurs de plateforme est appelée sur le fait qu'il est fortement déconseillé de déposer les derniers jours de la campagne : si le dépôt échoue ou contient des erreurs, il ne sera plus possible de déposer vos fichiers après la date de fermeture du portail.

En cas de dépôt hors délai, l'amende fiscale prévues au XI de l'article 1736 du CGI peut être appliquée.

5.5 Fichiers d'essai

À partir du 9 novembre 2026, le service en ligne Tiers déclarants (Télé-TD) est mis à la disposition des opérateurs de plateforme pour leur permettre de tester le dépôt de(s) déclaration(s).

Afin d'éviter tout risque de traitement inapproprié, **les déclarations DPI-DAC7 déposées durant la période de test devront impérativement être de type OECD10, OECD11, OECD12, OECD13.**

Les fichiers d'essai déposés pendant la période de test ne valent pas dépôt réel.

Le portail de test est purgé des dépôts qui y ont été effectués tous les quinze jours à compter du lundi 16 novembre 2026. Dans le cas où le lundi concerné est un jour non ouvré, l'opération de purge intervient le premier jour ouvré suivant ce lundi.

De ce fait, les références techniques des fichiers (MessagesRefId et DocRefId) peuvent être réutilisées par le déclarant.

5.6 Assistance

Un dispositif d'assistance sera mis à la disposition des déclarants rencontrant des difficultés dans leur parcours de dépôt de leur fichier.

Pour les questions techniques et les questions relatives à la procédure de transmission par réseau (Télé-TD dépôts de fichiers), les déclarants qui se trouvent confrontés à des problèmes spécifiques ont la possibilité de contacter l'Assistance directe de l'Établissement de services informatiques (ESI) de NEVERS chargée de répondre aux questions de nature technique. Ses modalités de contact sont les suivantes :
- par téléphone : 0809 400 230 (service gratuit + prix appel) ;
- par formulaire électronique (formuel), disponible sur le site impots.gouv.fr, via le cheminement suivant : Contact et RDV > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure du service tiers déclarants > 2- Tiers déclarants : Envoi de fichiers

Les questions relatives à l'Espace professionnel (création, connexion et activation de l'Espace ou des services) sont traitées :
- **par téléphone au 0809 400 210** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30 ;
- **par formulaire électronique** depuis la page *Contact* du site impots.gouv.fr, puis via le cheminement suivant :
1/ Vous êtes Professionnel
2/ Votre demande concerne une assistance aux téléprocédures

Des fiches focus sur les téléprocédures sont également disponibles sur le site impots.gouv.fr.

Conformément aux dispositions pratiques d'application de la directive DAC7, les usagers sont invités à se référer au document de Foire Aux Questions (FAQ), régulièrement mis à jour et consultable sur impots.gouv.fr ainsi que sur la page dédiée sur ce même site : https://www.impots.gouv.fr/transfert-dinformations-en-application-des-dispositifs-dpi-dac7-plateformes-deconomie-collaborative

6 ANNEXES

6.1 Liste des États et territoires donnant lieu à transmission d'informations au titre des opérations réalisées en 2026

Allemagne	DE
Autriche	AT
Belgique	BE
Bulgarie	BG
Chypre	CY
Croatie	HR
Danemark	DK
Espagne	ES
Estonie	EE

Finlande	FI
France	FR
Grèce	GR
Hongrie	HU
Irlande	IE
Italie	IT
Lettonie	LV
Lituanie	LT
Luxembourg	LU

Malte	MT
Pays-Bas	NL
Pologne	PL
Portugal	PT
Roumanie	RO
Slovaquie	SK
Slovénie	SI
Suède	SE
Tchéquie[5]	CZ

6.2 Liste des États et territoires qui n'exigent pas que leur soit communiqué le NIF des vendeurs ou prestataires au titre des opérations réalisées en 2026

Précision : Pour la déclaration des opérations réalisées en 2026, la liste des États qui n'exigent pas que leur soit communiqué le NIF des vendeurs ou prestataire ne comporte aucun État. Par conséquent, l'opérateur de plateforme **doit** communiquer le NIF de TOUS les vendeurs ou prestataires, sauf lorsque leur État de résidence n'attribue pas de tel numéro.

6.3 Liste des États et territoires n'ayant pas l'intention d'utiliser les informations relatives au compte financier sur lequel la contrepartie est versée au titre des opérations réalisées en 2026

Précision : le tableau ci-dessous fixe la liste des États ou territoires n'ayant pas l'intention d'utiliser les informations relatives au compte financier sur lequel la contrepartie est versée. Par conséquent, lorsque le détenteur de ce compte financier **est résident** de cet État, l'opérateur de plateforme **n'a pas** à communiquer les informations relatives à ce compte, même si elles sont disponibles. À l'inverse, lorsque le détenteur du compte financier **n'est pas résident** de cet État, l'opérateur de plateforme **doit** communiquer les informations relatives à ce compte, lorsque ces informations sont disponibles.

Allemagne	DE

Suède	SE

[5] Changement de dénomination de la République Tchèque.

6.4 Codes ISO particuliers

Conformément aux exigences de l'UE, les ResCountryCode doivent obligatoirement être conformes au tableau suivant :

1	2	3	5	6	8
Autorité compétente	**Territoire concerné**	**Dispositif DAC 7**	**ResCountryCode du PlatformOperator (corps du message)**	**ResCountryCode ou CountryCode dans le ReportableSeller (corps du message)**	**Date de l'échange**
France	**Guadeloupe**	OUI	FR	FR	2024
	Guyane	OUI	FR	FR	2024
	Martinique	OUI	FR	FR	2024
	Réunion	OUI	FR	FR	2024
	Mayotte	OUI	FR	FR	2024
Espagne	**Îles Canaries**	OUI	/	ES	2024
Portugal	**Les Açores**	OUI	/	PT	2024
	Madère	OUI	/	PT	2024
Finlande	**Åland**	OUI	/	FI	2024

6.5 Exemples de fichiers XML

Ces exemples de fichiers XML sont fournis à titre indicatif et ne sont pas représentatifs de cas d'utilisation réels. Ils sont valides d'un point de vue schéma, ce qui ne signifie pas qu'ils sont valides vis-à-vis des contrôles de second niveau.

6.5.1 Exemple 1 : fichier contenant une déclaration initiale d'un prestataire entité et d'un prestataire personne physique (OECD1) – Location de biens immobiliers

Cet exemple présente le cas de la déclaration initiale par la plateforme Kiventou.com d'un prestataire qui est une entité et d'un prestataire qui est une personne physique procédant à la location d'un bien immobilier. La déclaration est de type OECD1.

Données de la déclaration initiale :

	OP DÉCLARANT
Raison sociale	Classified Ads SAS
Nom commercial	LuluBallades.com
Adresse	Immeuble Paris Business 15 rue de l'Église 75000 PARIS
SIREN	123456789
Numéro de TVA	FR32521724336
	PRESTATAIRE ENTITÉ À DÉCLARER
Raison sociale	SCI de la rue Mouffetard
Adresse	10 place du Général de Gaulle 33000 BORDEAUX
Numéro SIRET	52484162312345
Numéro de TVA	FR3252172345678990
Pays où est situé un établissement stable	Italie
Référence interne (DocRefID)	OP_2026_123456789_03349c99-fb08-4179-9cca-05260a8b54d0
	INFORMATIONS SUR LE COMPTE FINANCIER
Référence du compte (IBAN)	FR7630001007941234567890185
	CARACTÉRISTIQUES DES OPÉRATIONS RÉALISÉES
Type d'opérations réalisées	Location immobilière
Adresse du bien loué	10 rue Mouffetard 75005 PARIS
Numéro d'enregistrement administratif (numéro foncier)	1051234567F
Nombre de jours de location	200
Devise de réalisation des opérations	Euro

Type de bien loué	Appartement (code DPI905)
Montant net des opérations (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	5000 / 4765 / 2345 / 3454
Nombre d'opérations réalisées (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	6 / 5 / 3 / 2
Montant des frais et commissions (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	400 / 300 / 250 / 100
Montant des taxes (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	300/ 200 /150 / 100
PRESTATAIRE PERSONNE PHYSIQUE À DÉCLARER	
Nom	De Quintana
Prénom	Carlos Miguel
Date et lieu de naissance	31/07/1987 à Buenos Aires (Argentine)
Adresse	20 Calle de la Libertad B1406 Buenos Aires ARGENTINE
Numéro fiscal	20268743991
Pays de délivrance du numéro fiscal	Argentine
Numéro de TVA	FR32123456789
Référence interne (DocRefID)	OP_2026_123456789_03587e99-aa78-8871-9abc-487025a8b54d0
INFORMATIONS SUR LE COMPTE FINANCIER	
Référence du compte (IBAN)	AR34567890098765
CARACTÉRISTIQUES DES OPÉRATIONS RÉALISÉES	
Type d'opérations réalisées	Location immobilière
Adresse du bien loué	15 quai de la Londe 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Numéro d'enregistrement administratif (numéro foncier)	1987824412F
Nombre de jours de location	200
Devise de réalisation des opérations	Euro
Type de bien loué	Appartement (code DPI905)
Montant net des opérations (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	5132 / 4567 / 6252 / 3980
Nombre d'opérations réalisées (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	6 / 5 / 7 / 3
Montant des frais et commissions (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	400 / 300 / 250 / 100
Montant des taxes (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	300/ 200 /350 / 150

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<dpi:DPI_OECD  xmlns:dpi="urn:oecd:ties:dpi" xmlns:stf="urn:oecd:ties:dpistf">
    <dpi:MessageSpec>
        <dpi:TransmittingCountry>FR</dpi:TransmittingCountry>
        <dpi:ReceivingCountry>FR</dpi:ReceivingCountry>
        <dpi:MessageType>DPI</dpi:MessageType>
        <dpi:MessageRefId>OP_2026_123456789_13Y3Y930</dpi:MessageRefId>
        <dpi:MessageTypeIndic>DPI401</dpi:MessageTypeIndic>
        <dpi:ReportingPeriod>2026-12-31</dpi:ReportingPeriod>
        <dpi:Timestamp>2027-01-31T12:05:56.084</dpi:Timestamp>
    </dpi:MessageSpec>
    <dpi:DPIBody>
        <dpi:PlatformOperator>
            <dpi:ResCountryCode>FR</dpi:ResCountryCode>
            <dpi:TIN issuedBy="FR">123456789</dpi:TIN>
            <dpi:IN issuedBy="FR" INType="BRN">123456789</dpi:IN>
            <dpi:VAT>FR32123456789</dpi:VAT>
            <dpi:Name>Classified Ads SAS</dpi:Name>
            <dpi:PlatformBusinessName>Luluballades.com</dpi:PlatformBusinessName>
            <dpi:Address legalAddressType="OECD304">
                <dpi:CountryCode>FR</dpi:CountryCode>
                <dpi:AddressFix>
                    <dpi:Street>15 rue de l'Eglise</dpi:Street>
                    <dpi:BuildingIdentifier>Immeuble Paris Business</dpi:BuildingIdentifier>
                    <dpi:PostCode>75000</dpi:PostCode>
                    <dpi:City>Paris</dpi:City>
                </dpi:AddressFix>
            </dpi:Address>
            <dpi:Nexus>RPONEX1</dpi:Nexus>
            <dpi:AssumedReporting>false</dpi:AssumedReporting>
            <dpi:DocSpec>
                <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
                <stf:DocRefId>OP_2026_123456789_init01v001</stf:DocRefId>
            </dpi:DocSpec>
        </dpi:PlatformOperator>
        <dpi:ReportableSeller>
            <dpi:Identity>
                <dpi:EntitySeller>
                    <dpi:Standard>
                        <dpi:EntSellerID>
```

```
            <dpi:ResCountryCode>FR</dpi:ResCountryCode>
            <dpi:TIN issuedBy="FR">52484162312345</dpi:TIN>
            <dpi:IN issuedBy="FR" INType="Other">52484162312345</dpi:IN>
            <dpi:VAT>FR32524841623</dpi:VAT>
            <dpi:Name>SCI de la rue Mouffetard</dpi:Name>
            <dpi:Address>
               <dpi:CountryCode>FR</dpi:CountryCode>
               <dpi:AddressFix>
                  <dpi:Street>10 place du Général de Gaulle</dpi:Street>
                  <dpi:PostCode>33000</dpi:PostCode>
                  <dpi:City>Bordeaux</dpi:City>
               </dpi:AddressFix>
            </dpi:Address>
         </dpi:EntSellerID>
         <dpi:FinancialIdentifier>
            <dpi:Identifier AccountNumberType="IBAN">FR7630001007941234567890185</dpi:Identifier>
         </dpi:FinancialIdentifier>
         <dpi:PermanentEstablishments>
            <dpi:PermanentEstablishment>IT</dpi:PermanentEstablishment>
         </dpi:PermanentEstablishments>
      </dpi:Standard>
   </dpi:EntitySeller>
</dpi:Identity>
<dpi:RelevantActivities>
   <dpi:ImmovableProperty>
      <dpi:PropertyListing>
         <dpi:Address legalAddressType="OECD303">
            <dpi:CountryCode>FR</dpi:CountryCode>
            <dpi:AddressFix>
               <dpi:Street>10 rue Mouffetard</dpi:Street>
               <dpi:PostCode>75005</dpi:PostCode>
               <dpi:City>Paris</dpi:City>
            </dpi:AddressFix>
         </dpi:Address>
         <dpi:LandRegistrationNumber>1051234567F</dpi:LandRegistrationNumber>
         <dpi:Consideration>
            <dpi:ConsQ1 currCode="EUR">5000</dpi:ConsQ1>
            <dpi:ConsQ2 currCode="EUR">4567</dpi:ConsQ2>
            <dpi:ConsQ3 currCode="EUR">2345</dpi:ConsQ3>
            <dpi:ConsQ4 currCode="EUR">3454</dpi:ConsQ4>
```

```
                </dpi:Consideration>
                <dpi:NumberOfActivities>
                    <dpi:NumbQ1>6</dpi:NumbQ1>
                    <dpi:NumbQ2>5</dpi:NumbQ2>
                    <dpi:NumbQ3>3</dpi:NumbQ3>
                    <dpi:NumbQ4>2</dpi:NumbQ4>
                </dpi:NumberOfActivities>
                <dpi:Fees>
                    <dpi:FeesQ1 currCode="EUR">400</dpi:FeesQ1>
                    <dpi:FeesQ2 currCode="EUR">300</dpi:FeesQ2>
                    <dpi:FeesQ3 currCode="EUR">250</dpi:FeesQ3>
                    <dpi:FeesQ4 currCode="EUR">100</dpi:FeesQ4>
                </dpi:Fees>
                <dpi:Taxes>
                    <dpi:TaxesQ1 currCode="EUR">300</dpi:TaxesQ1>
                    <dpi:TaxesQ2 currCode="EUR">200</dpi:TaxesQ2>
                    <dpi:TaxesQ3 currCode="EUR">150</dpi:TaxesQ3>
                    <dpi:TaxesQ4 currCode="EUR">100</dpi:TaxesQ4>
                </dpi:Taxes>
                <dpi:PropertyType>DPI901</dpi:PropertyType>
                <dpi:RentedDays>200</dpi:RentedDays>
            </dpi:PropertyListing>
        </dpi:ImmovableProperty>
    </dpi:RelevantActivities>
    <dpi:DocSpec>
        <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
        <stf:DocRefId>OP_2026_123456789_03349c99-fb08-4179-9cca-05260a8b54d0</stf:DocRefId>
    </dpi:DocSpec>
</dpi:ReportableSeller>
<dpi:ReportableSeller>
    <dpi:Identity>
        <dpi:IndividualSeller>
            <dpi:Standard>
                <dpi:IndSellerID>
                    <dpi:ResCountryCode>AR</dpi:ResCountryCode>
                    <dpi:TIN issuedBy="AR">20268743991</dpi:TIN>
                    <dpi:VAT>12345667</dpi:VAT>
                    <dpi:Name nameType="OECD202">
                        <dpi:Title>Mr</dpi:Title>
                        <dpi:FirstName xnlNameType="First">Carlos</dpi:FirstName>
```

```
                <dpi:MiddleName xnlNameType="Middle">Miguel</dpi:MiddleName>
                <dpi:NamePrefix xnlNameType="Prefix">De</dpi:NamePrefix>
                <dpi:LastName xnlNameType="Last">Quintana</dpi:LastName>
            </dpi:Name>
            <dpi:Address legalAddressType="OECD302">
                <dpi:CountryCode>AR</dpi:CountryCode>
                <dpi:AddressFix>
                    <dpi:Street>20 calle de la libertad</dpi:Street>
                    <dpi:PostCode>B1406</dpi:PostCode>
                    <dpi:City>BuenosAires</dpi:City>
                </dpi:AddressFix>
            </dpi:Address>
            <dpi:BirthInfo>
                <dpi:BirthDate>1987-07-31</dpi:BirthDate>
                <dpi:BirthPlace>
                    <dpi:City>Buenos Aires</dpi:City>
                    <dpi:CitySubentity>Buenos</dpi:CitySubentity>
                    <dpi:CountryInfo>
                        <dpi:CountryCode>AR</dpi:CountryCode>
                    </dpi:CountryInfo>
                </dpi:BirthPlace>
            </dpi:BirthInfo>
        </dpi:IndSellerID>
        <dpi:FinancialIdentifier>
            <dpi:Identifier AccountNumberType="IBAN">AR34567890098765045</dpi:Identifier>
            <dpi:AccountHolderName>Carlos Miguel de Quintana</dpi:AccountHolderName>
            <dpi:OtherInfo>Compte joint</dpi:OtherInfo>
        </dpi:FinancialIdentifier>
    </dpi:Standard>
</dpi:IndividualSeller>
</dpi:Identity>
<dpi:RelevantActivities>
    <dpi:ImmovableProperty>
        <dpi:PropertyListing>
            <dpi:Address legalAddressType="OECD303">
                <dpi:CountryCode>FR</dpi:CountryCode>
                <dpi:AddressFix>
                    <dpi:Street>15 quai de la Londe</dpi:Street>
                    <dpi:PostCode>50100</dpi:PostCode>
                    <dpi:City>Cherbourg-en-Cotentin</dpi:City>
```

```
                    </dpi:AddressFix>
                </dpi:Address>
                <dpi:LandRegistrationNumber>1987824412F</dpi:LandRegistrationNumber>
                <dpi:Consideration>
                    <dpi:ConsQ1 currCode="EUR">5132</dpi:ConsQ1>
                    <dpi:ConsQ2 currCode="EUR">4567</dpi:ConsQ2>
                    <dpi:ConsQ3 currCode="EUR">6252</dpi:ConsQ3>
                    <dpi:ConsQ4 currCode="EUR">3980</dpi:ConsQ4>
                </dpi:Consideration>
                <dpi:NumberOfActivities>
                    <dpi:NumbQ1>6</dpi:NumbQ1>
                    <dpi:NumbQ2>5</dpi:NumbQ2>
                    <dpi:NumbQ3>7</dpi:NumbQ3>
                    <dpi:NumbQ4>3</dpi:NumbQ4>
                </dpi:NumberOfActivities>
                <dpi:Fees>
                    <dpi:FeesQ1 currCode="EUR">400</dpi:FeesQ1>
                    <dpi:FeesQ2 currCode="EUR">300</dpi:FeesQ2>
                    <dpi:FeesQ3 currCode="EUR">450</dpi:FeesQ3>
                    <dpi:FeesQ4 currCode="EUR">200</dpi:FeesQ4>
                </dpi:Fees>
                <dpi:Taxes>
                    <dpi:TaxesQ1 currCode="EUR">300</dpi:TaxesQ1>
                    <dpi:TaxesQ2 currCode="EUR">200</dpi:TaxesQ2>
                    <dpi:TaxesQ3 currCode="EUR">350</dpi:TaxesQ3>
                    <dpi:TaxesQ4 currCode="EUR">150</dpi:TaxesQ4>
                </dpi:Taxes>
                <dpi:PropertyType>DPI904</dpi:PropertyType>
                <dpi:RentedDays>147</dpi:RentedDays>
            </dpi:PropertyListing>
        </dpi:ImmovableProperty>
    </dpi:RelevantActivities>
    <dpi:DocSpec>
        <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
        <stf:DocRefId>OP_2026_123456789_03587e99-aa78-8871-9abc-487025a8b54d0</stf:DocRefId>
    </dpi:DocSpec>
  </dpi:ReportableSeller>
 </dpi:DPIBody>
</dpi:DPI_OECD>
```

6.5.2 Exemple 2 : fichier contenant une déclaration initiale de deux vendeurs entités et d'un vendeur personne physique (OECD1) - Vente de biens

Cet exemple présente le cas de la déclaration initiale par la plateforme de vente de biens Kiventou.com de deux entités et d'une personne physique procédant à la vente de biens. La déclaration est de type OECD1.

Données de la déclaration initiale :

	OP DÉCLARANT
Raison sociale	Paris Vide Grenier SA
Nom commercial	Kiventou.com
Adresse	52 avenue Napoleon Immeuble Paris Business 75000 PARIS
SIREN	123456789
Numéro de TVA	FR32521724336
	VENDEUR ENTITÉ À DÉCLARER
Raison sociale	SCI de la rue Mouffetard
Adresse	10 place du Général de Gaulle 33000 BORDEAUX
Numéro SIRET	52484162312345
Numéro de TVA	FR3252172345678990
Pays où est situé un établissement stable	Suède
Référence interne (DocRefID)	OP_2026_123456789_A6YP0965H12
	INFORMATIONS SUR LE COMPTE FINANCIER
Référence du compte (IBAN)	FR34567890098765045
	CARACTÉRISTIQUES DES OPÉRATIONS RÉALISÉES
Type d'opérations réalisées	Ventes de biens
Montant net des opérations (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	20 / 800 / 500 /0
Nombre d'opérations réalisées (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	1 / 20 / 12 / 0
Montant des frais et commissions (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	3 / 68 / 101 / 0
Montant des taxes (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	1 / 22 /13 / 0
	VENDEUR ENTITÉ À DÉCLARER
Raison sociale	Rainie Tower
Adresse	Calle Betis Num 7 28001 MADRID

Numéro SIRET	B12345678
Numéro de TVA	ES888888888F
Pays où est situé un établissement stable	Belgique
Référence interne (DocRefID)	OP_2026_123456789_H1A3ERT56934L
	INFORMATIONS SUR LE COMPTE FINANCIER
Référence du compte (IBAN)	ES13876530927065
	CARACTÉRISTIQUES DES OPÉRATIONS RÉALISÉES
Type d'opérations réalisées	Ventes de biens
Montant net des opérations (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	8177 / 5695 / 6391 /1235
Nombre d'opérations réalisées (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	892 / 969 / 1077/ 510
Montant des frais et commissions (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	1500/ 820 / 908 / 155
Montant des taxes (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	300 / 90 /133 / 28
	VENDEUR PERSONNE PHYSIQUE À DÉCLARER
Nom	Nielsen
Prénom	Henrik
Date et lieu de naissance	1997/11/08 à Copenhague (Danemark)
Adresse	Kastanievej 15 8660 SKANDEBORG DANEMARK
Numéro fiscal	598022-6588
Pays de délivrance du numéro fiscal	Danemark
Référence interne (DocRefID)	OP_2026_123456789_A-T156786N-HH-09M46
	INFORMATIONS SUR LE COMPTE FINANCIER
Référence du compte (IBAN)	DK1240001520960911132345
	CARACTÉRISTIQUES DES OPÉRATIONS RÉALISÉES
Type d'opérations réalisées	Ventes de biens
Devise de réalisation des opérations	Couronne danoise (DKK)
Montant net des opérations (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	5755 / 5831 / 6008 / 1378
Nombre d'opérations réalisées (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	33 / 34 / 44 / 12
Montant des frais et commissions (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	899 / 900 / 980 / 165
Montant des taxes (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	85 / 88/ 105 / 33

```xml
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<dpi:DPI_OECD  xmlns:dpi="urn:oecd:ties:dpi" xmlns:stf="urn:oecd:ties:dpistf">
    <dpi:MessageSpec>
        <dpi:TransmittingCountry>FR</dpi:TransmittingCountry>
        <dpi:ReceivingCountry>FR</dpi:ReceivingCountry>
        <dpi:MessageType>DPI</dpi:MessageType>
        <dpi:MessageRefId>OP_2026_123456789_A212T6VV4298P</dpi:MessageRefId>
        <dpi:MessageTypeIndic>DPI401</dpi:MessageTypeIndic>
        <dpi:ReportingPeriod>2026-12-31</dpi:ReportingPeriod>
        <dpi:Timestamp>2027-01-25T12:55:02.003</dpi:Timestamp>
    </dpi:MessageSpec>
    <dpi:DPIBody>
        <dpi:PlatformOperator>
            <dpi:ResCountryCode>FR</dpi:ResCountryCode>
            <dpi:TIN issuedBy="FR">123456789</dpi:TIN>
            <dpi:IN issuedBy="FR" INType="BRN">123456789</dpi:IN>
            <dpi:VAT>FR32521723456789O</dpi:VAT>
            <dpi:Name>Paris Vide Grenier SA</dpi:Name>
            <dpi:PlatformBusinessName>Kiventou.com</dpi:PlatformBusinessName>
            <dpi:Address legalAddressType="OECD304">
                <dpi:CountryCode>FR</dpi:CountryCode>
                <dpi:AddressFix>
                    <dpi:Street>52 avenue Napoleon</dpi:Street>
                    <dpi:BuildingIdentifier>Immeuble Paris Business</dpi:BuildingIdentifier>
                    <dpi:PostCode>75000</dpi:PostCode>
                    <dpi:City>Paris</dpi:City>
                </dpi:AddressFix>
            </dpi:Address>
            <dpi:Nexus>RPONEX1</dpi:Nexus>
            <dpi:AssumedReporting>false</dpi:AssumedReporting>
            <dpi:DocSpec>
                <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
                <stf:DocRefId>OP_2026_123456789_2V4B5J66U</stf:DocRefId>
            </dpi:DocSpec>
        </dpi:PlatformOperator>
        <dpi:ReportableSeller>
```

```
<dpi:Identity>
    <dpi:EntitySeller>
        <dpi:Standard>
            <dpi:EntSellerID>
                <dpi:ResCountryCode>FR</dpi:ResCountryCode>
                <dpi:TIN issuedBy="FR">52484162312345 </dpi:TIN>
                <dpi:IN issuedBy="FR" INType="BRN">52484162312345</dpi:IN>
                <dpi:Name nameType="OECD207">SCI de la rue Mouffetard</dpi:Name>
                <dpi:Address legalAddressType="OECD302">
                    <dpi:CountryCode>FR</dpi:CountryCode>
                    <dpi:AddressFix>
                        <dpi:Street> 10 place du Général de Gaulle </dpi:Street>
                        <dpi:PostCode>33000 </dpi:PostCode>
                        <dpi:City>BORDEAUX</dpi:City>
                    </dpi:AddressFix>
                </dpi:Address>
            </dpi:EntSellerID>
            <dpi:FinancialIdentifier>
                <dpi:Identifier AccountNumberType="IBAN">FR34567890098765045</dpi:Identifier>
                <dpi:AccountHolderName>Paul Chopin</dpi:AccountHolderName>
                <dpi:OtherInfo>Compte joint</dpi:OtherInfo>
            </dpi:FinancialIdentifier>
        </dpi:Standard>
    </dpi:EntitySeller>
</dpi:Identity>
<dpi:RelevantActivities>
    <dpi:SaleOfGoods>
        <dpi:Consideration>
            <dpi:ConsQ1 currCode="EUR">20</dpi:ConsQ1>
            <dpi:ConsQ2 currCode="EUR">800</dpi:ConsQ2>
            <dpi:ConsQ3 currCode="EUR">500</dpi:ConsQ3>
            <dpi:ConsQ4 currCode="EUR">0</dpi:ConsQ4>
        </dpi:Consideration>
        <dpi:NumberOfActivities>
            <dpi:NumbQ1>1</dpi:NumbQ1>
            <dpi:NumbQ2>20</dpi:NumbQ2>
            <dpi:NumbQ3>12</dpi:NumbQ3>
```

```
                <dpi:NumbQ4>0</dpi:NumbQ4>
            </dpi:NumberOfActivities>
            <dpi:Fees>
                <dpi:FeesQ1 currCode="EUR">3</dpi:FeesQ1>
                <dpi:FeesQ2 currCode="EUR">68</dpi:FeesQ2>
                <dpi:FeesQ3 currCode="EUR">101</dpi:FeesQ3>
                <dpi:FeesQ4 currCode="EUR">0</dpi:FeesQ4>
            </dpi:Fees>
            <dpi:Taxes>
                <dpi:TaxesQ1 currCode="EUR">1</dpi:TaxesQ1>
                <dpi:TaxesQ2 currCode="EUR">22</dpi:TaxesQ2>
                <dpi:TaxesQ3 currCode="EUR">13</dpi:TaxesQ3>
                <dpi:TaxesQ4 currCode="EUR">0</dpi:TaxesQ4>
            </dpi:Taxes>
        </dpi:SaleOfGoods>
    </dpi:RelevantActivities>
    <dpi:DocSpec>
        <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
         <stf:DocRefId>OP_2026_123456789_A6YP0965H12</stf:DocRefId>
    </dpi:DocSpec>
</dpi:ReportableSeller>
<dpi:ReportableSeller>
    <dpi:Identity>
        <dpi:EntitySeller>
            <dpi:Standard>
                <dpi:EntSellerID>
                    <dpi:ResCountryCode>ES</dpi:ResCountryCode>
                    <dpi:TIN issuedBy="FR">B12345678 </dpi:TIN>
                    <dpi:IN issuedBy="FR" INType="BRN">B12345678</dpi:IN>
                    <dpi:Name nameType="OECD207"> Rainie Tower </dpi:Name>
                    <dpi:Address legalAddressType="OECD302">
                        <dpi:CountryCode>ES</dpi:CountryCode>
                        <dpi:AddressFix>
                            <dpi:Street>Calle Betis</dpi:Street>
                            <dpi:BuildingIdentifier>Num 7</dpi:BuildingIdentifier>
                            <dpi:PostCode>28001</dpi:PostCode>
                            <dpi:City>MADRID</dpi:City>
```

```
                    </dpi:AddressFix>
                </dpi:Address>
            </dpi:EntSellerID>
            <dpi:FinancialIdentifier>
                <dpi:Identifier AccountNumberType="IBAN">ES13 8765 3092 7065</dpi:Identifier>
                <dpi:AccountHolderName>Jacques Vert</dpi:AccountHolderName>
            </dpi:FinancialIdentifier>
        </dpi:Standard>
    </dpi:EntitySeller>
</dpi:Identity>
<dpi:RelevantActivities>
    <dpi:SaleOfGoods>
        <dpi:Consideration>
            <dpi:ConsQ1 currCode="EUR">8177</dpi:ConsQ1>
            <dpi:ConsQ2 currCode="EUR">5695</dpi:ConsQ2>
            <dpi:ConsQ3 currCode="EUR">6391</dpi:ConsQ3>
            <dpi:ConsQ4 currCode="EUR">1235</dpi:ConsQ4>
        </dpi:Consideration>
        <dpi:NumberOfActivities>
            <dpi:NumbQ1>892</dpi:NumbQ1>
            <dpi:NumbQ2>969</dpi:NumbQ2>
            <dpi:NumbQ3>1077</dpi:NumbQ3>
            <dpi:NumbQ4>510</dpi:NumbQ4>
        </dpi:NumberOfActivities>
        <dpi:Fees>
            <dpi:FeesQ1 currCode="EUR">1500</dpi:FeesQ1>
            <dpi:FeesQ2 currCode="EUR">820</dpi:FeesQ2>
            <dpi:FeesQ3 currCode="EUR">908</dpi:FeesQ3>
            <dpi:FeesQ4 currCode="EUR">155</dpi:FeesQ4>
        </dpi:Fees>
        <dpi:Taxes>
            <dpi:TaxesQ1 currCode="EUR">300</dpi:TaxesQ1>
            <dpi:TaxesQ2 currCode="EUR">90</dpi:TaxesQ2>
            <dpi:TaxesQ3 currCode="EUR">133</dpi:TaxesQ3>
            <dpi:TaxesQ4 currCode="EUR">28</dpi:TaxesQ4>
        </dpi:Taxes>
    </dpi:SaleOfGoods>
```

```
    </dpi:RelevantActivities>
    <dpi:DocSpec>
        <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
        <stf:DocRefId>OP_2026_123456789_H1A3ERT56934L</stf:DocRefId>
    </dpi:DocSpec>
</dpi:ReportableSeller>
<dpi:ReportableSeller>
    <dpi:Identity>
        <dpi:IndividualSeller>
            <dpi:Standard>
                <dpi:IndSellerID>
                    <dpi:ResCountryCode>DK</dpi:ResCountryCode>
                    <dpi:TIN issuedBy="DK">598022-6588</dpi:TIN>
                    <dpi:Name nameType="OECD202">
                        <dpi:FirstName xnlNameType="Prenom d'usage">Henrik</dpi:FirstName>
                        <dpi:LastName xnlNameType="Nom d'usage">Nielsen</dpi:LastName>
                    </dpi:Name>
                    <dpi:Address legalAddressType="OECD301">
                        <dpi:CountryCode>DK</dpi:CountryCode>
                        <dpi:AddressFix>
                            <dpi:Street> Kastanievej 15</dpi:Street>
                            <dpi:PostCode>8660</dpi:PostCode>
                            <dpi:City>SKANDEBORG</dpi:City>
                        </dpi:AddressFix>
                    </dpi:Address>
                    <dpi:BirthInfo>
                        <dpi:BirthDate>1997-11-08</dpi:BirthDate>
                        <dpi:BirthPlace>
                            <dpi:City>Copenhague</dpi:City>
                            <dpi:CountryInfo>
                                <dpi:CountryCode>DK</dpi:CountryCode>
                            </dpi:CountryInfo>
                        </dpi:BirthPlace>
                    </dpi:BirthInfo>
                </dpi:IndSellerID>
                <dpi:FinancialIdentifier>
                    <dpi:Identifier AccountNumberType="IBAN">DK1240001520960911132345</dpi:Identifier>
```

```
            </dpi:FinancialIdentifier>
         </dpi:Standard>
      </dpi:IndividualSeller>
   </dpi:Identity>
   <dpi:RelevantActivities>
      <dpi:SaleOfGoods>
         <dpi:Consideration>
            <dpi:ConsQ1 currCode="DKK">5755</dpi:ConsQ1>
            <dpi:ConsQ2 currCode="DKK">5831</dpi:ConsQ2>
            <dpi:ConsQ3 currCode="DKK">6008</dpi:ConsQ3>
            <dpi:ConsQ4 currCode="DKK">1378</dpi:ConsQ4>
         </dpi:Consideration>
         <dpi:NumberOfActivities>
            <dpi:NumbQ1>33</dpi:NumbQ1>
            <dpi:NumbQ2>34</dpi:NumbQ2>
            <dpi:NumbQ3>44</dpi:NumbQ3>
            <dpi:NumbQ4>12</dpi:NumbQ4>
         </dpi:NumberOfActivities>
         <dpi:Fees>
            <dpi:FeesQ1 currCode="DKK">899</dpi:FeesQ1>
            <dpi:FeesQ2 currCode="DKK">900</dpi:FeesQ2>
            <dpi:FeesQ3 currCode="DKK">980</dpi:FeesQ3>
            <dpi:FeesQ4 currCode="DKK">165</dpi:FeesQ4>
         </dpi:Fees>
         <dpi:Taxes>
            <dpi:TaxesQ1 currCode="DKK">85</dpi:TaxesQ1>
            <dpi:TaxesQ2 currCode="DKK">88</dpi:TaxesQ2>
            <dpi:TaxesQ3 currCode="DKK">105</dpi:TaxesQ3>
            <dpi:TaxesQ4 currCode="DKK">33</dpi:TaxesQ4>
         </dpi:Taxes>
      </dpi:SaleOfGoods>
   </dpi:RelevantActivities>
   <dpi:DocSpec>
      <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
      <stf:DocRefId>OP_2026_123456789_A-T156786N-HH-09M46</stf:DocRefId>
   </dpi:DocSpec>
</dpi:ReportableSeller>
```

```
    </dpi:DPIBody>
</dpi:DPI_OECD>
```

6.5.3 Exemple 3 : fichier contenant une déclaration complémentaire d'un V/P entité et d'un V/P personne physique (OECD0)

Cet exemple présente le cas de la déclaration complémentaire par la plateforme LuluBallades d'un prestataire qui est une personne physique omise sur la déclaration initiale fournissant des services personnels.

La déclaration est de type OECD0 pour la plateforme déclarante (PlatformOperator).

Données de la déclaration initiale :

	OP DÉCLARANT
Raison sociale	Classified Ads SAS
Nom commercial	LuluBallades.com
Adresse	Immeuble Paris Business 15 rue de l'Église 75000 PARIS
SIREN	123456789
Numéro de TVA	FR32521724336
	VENDEUR OU PRESTATAIRE PERSONNE PHYSIQUE À DÉCLARER
Nom	Maertens
Prénom	Freddy
Date et lieu de naissance	13/02/1952 à Nieuport (Belgique)
Adresse	Rue François Marcq 21 7030 Mons BELGIQUE
Numéro fiscal	48937185261
Pays de délivrance du numéro fiscal	Belgique
Référence interne (DocRefID)	OP_2026_123456789_1090c2c9-9448-4287-895a-edf79ef3981e
	INFORMATIONS SUR LE COMPTE FINANCIER
Référence du compte (IBAN)	BE34567890098765
Détenteur du compte	Cycles Maertens SRL
	CARACTÉRISTIQUES DES OPÉRATIONS RÉALISÉES
Type d'opérations réalisées	Services Personnels
Montant net des opérations (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	4728 / 6258 / 4412 / 3252
Nombre d'opérations réalisées (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	15 / 22 / 17 / 12
Montant des frais et commissions (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	473 / 626 / 441 / 325
Montant des taxes (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	220 / 523 / 444 / 357

```xml
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<dpi:DPI_OECD xmlns:dpi="urn:oecd:ties:dpi" xmlns:stf="urn:oecd:ties:dpistf">
    <dpi:MessageSpec>
        <dpi:TransmittingCountry>FR</dpi:TransmittingCountry>
        <dpi:ReceivingCountry>FR</dpi:ReceivingCountry>
        <dpi:MessageType>DPI</dpi:MessageType>
        <dpi:MessageRefId>OP_2026_123456789_28T90H876</dpi:MessageRefId>
        <dpi:MessageTypeIndic>DPI401</dpi:MessageTypeIndic>
        <dpi:ReportingPeriod>2026-12-31</dpi:ReportingPeriod>
        <dpi:Timestamp>2027-01-25T14:17:22.241</dpi:Timestamp>
    </dpi:MessageSpec>
    <dpi:DPIBody>
        <dpi:PlatformOperator>
            <dpi:ResCountryCode>FR</dpi:ResCountryCode>
            <dpi:TIN issuedBy="FR">123456789</dpi:TIN>
            <dpi:IN issuedBy="FR" INType="BRN">123456789</dpi:IN>
            <dpi:VAT>FR32123456789</dpi:VAT>
            <dpi:Name>Classified Ads SAS</dpi:Name>
            <dpi:PlatformBusinessName>Luluballades.com</dpi:PlatformBusinessName>
            <dpi:Address legalAddressType="OECD304">
                <dpi:CountryCode>FR</dpi:CountryCode>
                <dpi:AddressFix>
                    <dpi:Street>15 rue de l'Eglise</dpi:Street>
                    <dpi:BuildingIdentifier>Immeuble Paris Business</dpi:BuildingIdentifier>
                    <dpi:PostCode>75000</dpi:PostCode>
                    <dpi:City>Paris</dpi:City>
                </dpi:AddressFix>
            </dpi:Address>
            <dpi:Nexus>RPONEX1</dpi:Nexus>
            <dpi:AssumedReporting>false</dpi:AssumedReporting>
            <dpi:DocSpec>
                <stf:DocTypeIndic>OECD0</stf:DocTypeIndic>
                <stf:DocRefId>OP_2026_123456789_init01v001</stf:DocRefId>
            </dpi:DocSpec>
        </dpi:PlatformOperator>
        <dpi:ReportableSeller>
            <dpi:Identity>
                <dpi:IndividualSeller>
                    <dpi:Standard>
                        <dpi:IndSellerID>
```

```
                <dpi:ResCountryCode>BE</dpi:ResCountryCode>
                <dpi:TIN issuedBy="BE">48937185261</dpi:TIN>
                <dpi:Name nameType="OECD202">
                    <dpi:FirstName xnlNameType="Prenom d'usage">Freddy</dpi:FirstName>
                    <dpi:LastName xnlNameType="Nom d'usage">Maertens</dpi:LastName>
                </dpi:Name>
                <dpi:Address legalAddressType="OECD301">
                <dpi:CountryCode>BE</dpi:CountryCode>
                    <dpi:AddressFix>
                        <dpi:Street>Rue François Marcq 21</dpi:Street>
                        <dpi:PostCode>7030</dpi:PostCode>
                        <dpi:City>Mons</dpi:City>
                    </dpi:AddressFix>
                </dpi:Address>
                <dpi:BirthInfo>
                    <dpi:BirthDate>1952-02-13</dpi:BirthDate>
                    <dpi:BirthPlace>
                        <dpi:City>Nieuport</dpi:City>
                        <dpi:CountryInfo>
                            <dpi:CountryCode>BE</dpi:CountryCode>
                        </dpi:CountryInfo>
                    </dpi:BirthPlace>
                </dpi:BirthInfo>
            </dpi:IndSellerID>
            <dpi:FinancialIdentifier>
                <dpi:Identifier AccountNumberType="IBAN">34567890098765</dpi:Identifier>
                <dpi:AccountHolderName>Cycles Maertens SRL</dpi:AccountHolderName>
                <dpi:OtherInfo>Compte de dépôt</dpi:OtherInfo>
            </dpi:FinancialIdentifier>
        </dpi:Standard>
    </dpi:IndividualSeller>
</dpi:Identity>
<dpi:RelevantActivities>
    <dpi:PersonalServices>
        <dpi:Consideration>
            <dpi:ConsQ1 currCode="EUR">4728</dpi:ConsQ1>
            <dpi:ConsQ2 currCode="EUR">6258</dpi:ConsQ2>
            <dpi:ConsQ3 currCode="EUR">4412</dpi:ConsQ3>
            <dpi:ConsQ4 currCode="EUR">3252</dpi:ConsQ4>
        </dpi:Consideration>
```

```
                <dpi:NumberOfActivities>
                    <dpi:NumbQ1>15</dpi:NumbQ1>
                    <dpi:NumbQ2>22</dpi:NumbQ2>
                    <dpi:NumbQ3>17</dpi:NumbQ3>
                    <dpi:NumbQ4>12</dpi:NumbQ4>
                </dpi:NumberOfActivities>
                <dpi:Fees>
                    <dpi:FeesQ1 currCode="EUR">473</dpi:FeesQ1>
                    <dpi:FeesQ2 currCode="EUR">626</dpi:FeesQ2>
                    <dpi:FeesQ3 currCode="EUR">441</dpi:FeesQ3>
                    <dpi:FeesQ4 currCode="EUR">325</dpi:FeesQ4>
                </dpi:Fees>
                <dpi:Taxes>
                    <dpi:TaxesQ1 currCode="EUR">220</dpi:TaxesQ1>
                    <dpi:TaxesQ2 currCode="EUR">523</dpi:TaxesQ2>
                    <dpi:TaxesQ3 currCode="EUR">444</dpi:TaxesQ3>
                    <dpi:TaxesQ4 currCode="EUR">357</dpi:TaxesQ4>
                </dpi:Taxes>
            </dpi:PersonalServices>
        </dpi:RelevantActivities>
        <dpi:DocSpec>
            <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
            <stf:DocRefId>OP_2026_123456789_1090c2c9-9448-4287-895a-edf79ef3981e</stf:DocRefId>
        </dpi:DocSpec>
    </dpi:ReportableSeller>
  </dpi:DPIBody>
</dpi:DPI_OECD>
```

6.5.4 Exemple 4 : fichier contenant une déclaration corrective (OECD2)

Cet exemple présente le cas de la déclaration corrective par la plateforme LuluBallades.com qui modifie certains éléments de la déclaration figurant dans l'exemple 1
- l'adresse de l'opérateur de plateforme et son numéro de TVA est modifiée ;
- le prénom intermédiaire du prestataire est modifié ;
- le numéro de TVA du prestataire est supprimé ;
- l'adresse du prestataire est complétée ;
- ajout du numéro administratif du lot 1 ;
- ajout de l'ensemble des informations d'identification d'un lot 2 et des opérations réalisées à raison de ce lot.

La déclaration (MessageTypeIndic) est de type DPI402 et les enregistrements corrigés (DocTypeIndic) sont de type OECD2.

Données de la déclaration initiale (données corrigées en rouge) **:**

	OP DÉCLARANT
Raison sociale	Classified Ads SAS
Nom commercial	LuluBallades.com
Adresse	52 avenue Napoléon 75000 PARIS
SIREN	123456789
Numéro de TVA	FR45123456789
	VENDEUR OU PRESTATAIRE PERSONNE PHYSIQUE À DÉCLARER
Nom	De Quintana
Prénom	Carlos François
Date et lieu de naissance	31/07/1987 à Buenos Aires (Argentine)
Adresse	Tercera planta 20 Calle de la Libertad B1406 Buenos Aires ARGENTINE
Numéro fiscal	20268743991
Pays de délivrance du numéro fiscal	Argentine
~~**Numéro de TVA**~~	~~FR32123456789~~
Référence interne (DocRefID)	OP_2026_123456789_03587e99-aa78-8871-9abc-487025a8b54d0
	INFORMATIONS SUR LE COMPTE FINANCIER
Référence du compte (IBAN)	AR34567890098765
	CARACTÉRISTIQUES DES OPÉRATIONS RÉALISÉES
Type d'opérations réalisées	Location immobilière – Lot 1
Adresse du bien loué	15 quai de la Londe 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Numéro administratif du bien loué (Référence cadastrale)	5002176637V

Nombre de jours de location	200
Devise de réalisation des opérations	Euro
Type de bien loué	Appartement (code DPI905)
Montant net des opérations (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	5132 / 4567 / 6252 / 3980
Nombre d'opérations réalisées (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	6 / 5 / 7 / 3
Montant des frais et commissions (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	400 / 300 / 250 / 100
Montant des taxes (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	300/ 200 /350 / 150
Type d'opérations réalisées	Location immobilière – Lot 2
Adresse du bien loué	Bâtiment Gabrielle Étage 1 20 boulevard Jean-Philippe Smet 75000 PARIS
Numéro administratif du bien loué (Référence cadastrale)	100256874H
Nombre de jours de location	11
Devise de réalisation des opérations	Euro
Type de bien loué	Bureau (code DPI901)
Montant net des opérations (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	100 / 400 / 1000 / 0
Nombre d'opérations réalisées (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	1 / 2 / 3 / 0
Montant des frais et commissions (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	15 / 45 / 150 / 0
Montant des taxes (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	10/ 50 / 150 / 0

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<dpi:DPI_OECD  xmlns:dpi="urn:oecd:ties:dpi" xmlns:stf="urn:oecd:ties:dpistf">
    <dpi:MessageSpec>
        <dpi:TransmittingCountry>FR</dpi:TransmittingCountry>
        <dpi:ReceivingCountry>FR</dpi:ReceivingCountry>
        <dpi:MessageType>DPI</dpi:MessageType>
        <dpi:MessageRefId>OP_2026_123456789_13Y3R5YY93Z0</dpi:MessageRefId>
        <dpi:MessageTypeIndic>DPI402</dpi:MessageTypeIndic>
        <dpi:ReportingPeriod>2026-12-31</dpi:ReportingPeriod>
        <dpi:Timestamp>2027-01-28T08:12:00.003</dpi:Timestamp>
    </dpi:MessageSpec>
    <dpi:DPIBody>
        <dpi:PlatformOperator>
            <dpi:ResCountryCode>FR</dpi:ResCountryCode>
            <dpi:TIN issuedBy="FR">123456789</dpi:TIN>
            <dpi:IN issuedBy="FR" INType="BRN">123456789</dpi:IN>
            <dpi:VAT>FR45123456789</dpi:VAT>
            <dpi:Name>Classified Ads SAS</dpi:Name>
            <dpi:PlatformBusinessName>LuluBallades.com</dpi:PlatformBusinessName>
            <dpi:Address legalAddressType="OECD304">
                <dpi:CountryCode>FR</dpi:CountryCode>
                <dpi:AddressFix>
                    <dpi:Street>52 avenue Napoleon</dpi:Street>
                    <dpi:BuildingIdentifier>Immeuble Paris Business</dpi:BuildingIdentifier>
                    <dpi:PostCode>75000</dpi:PostCode>
                    <dpi:City>Paris</dpi:City>
                </dpi:AddressFix>
            </dpi:Address>
            <dpi:Nexus>RPONEX1</dpi:Nexus>
            <dpi:AssumedReporting>false</dpi:AssumedReporting>
            <dpi:DocSpec>
                <stf:DocTypeIndic>OECD2</stf:DocTypeIndic>
                <stf:DocRefId>OP_2026_123456789_Corr01v001</stf:DocRefId>
                <stf:CorrDocRefId>OP_2026_123456789_init01v001</stf:CorrDocRefId>
            </dpi:DocSpec>
        </dpi:PlatformOperator>
        <dpi:ReportableSeller>
        <dpi:Identity>
```

```
    <dpi:IndividualSeller>
      <dpi:Standard>
        <dpi:IndSellerID>
          <dpi:ResCountryCode>AR</dpi:ResCountryCode>
          <dpi:TIN issuedBy="FR">20268743991</dpi:TIN>
          <dpi:Name nameType="OECD202">
            <dpi:Title>Mr</dpi:Title>
            <dpi:FirstName xnlNameType="OECD208">Carlos</dpi:FirstName>
            <dpi:MiddleName xnlNameType="OECD208">François</dpi:MiddleName>
            <dpi:NamePrefix xnlNameType="OECD208">De</dpi:NamePrefix>
            <dpi:LastName xnlNameType="OECD208">Quintana</dpi:LastName>
          </dpi:Name>
          <dpi:Address legalAddressType="OECD302">
            <dpi:CountryCode>AR</dpi:CountryCode>
            <dpi:AddressFix>
              <dpi:Street>20 calle de la libertad</dpi:Street>
              <dpi:FloorIdentifier>Tercera planta</dpi:FloorIdentifier>
              <dpi:PostCode>B1406</dpi:PostCode>
              <dpi:City>BuenosAires</dpi:City>
            </dpi:AddressFix>
          </dpi:Address>
          <dpi:BirthInfo>
            <dpi:BirthDate>1987-07-31</dpi:BirthDate>
            <dpi:BirthPlace>
              <dpi:City>Buenos Aires</dpi:City>
              <dpi:CountryInfo>
              <dpi:CountryCode>AR</dpi:CountryCode>
              </dpi:CountryInfo>
            </dpi:BirthPlace>
          </dpi:BirthInfo>
        </dpi:IndSellerID>
        <dpi:FinancialIdentifier>
          <dpi:Identifier AccountNumberType="IBAN">AR34567890098765045</dpi:Identifier>
          <dpi:AccountHolderName>Carlos Miguel de Quintana</dpi:AccountHolderName>
          <dpi:OtherInfo>Compte joint</dpi:OtherInfo>
        </dpi:FinancialIdentifier>
      </dpi:Standard>
    </dpi:IndividualSeller>
  </dpi:Identity>
  <dpi:RelevantActivities>
```

```
<dpi:ImmovableProperty>
  <dpi:PropertyListing>
    <dpi:Address legalAddressType="OECD303">
      <dpi:CountryCode>FR</dpi:CountryCode>
      <dpi:AddressFix>
        <dpi:Street>quai de la Londe</dpi:Street>
        <dpi:BuildingIdentifier>15</dpi:BuildingIdentifier>
        <dpi:PostCode>50100</dpi:PostCode>
        <dpi:City>Cherbourg-en-Cotentin</dpi:City>
      </dpi:AddressFix>
    </dpi:Address>
    <dpi:LandRegistrationNumber>5002176637V</dpi:LandRegistrationNumber>
    <dpi:Consideration>
      <dpi:ConsQ1 currCode="EUR">100</dpi:ConsQ1>
      <dpi:ConsQ2 currCode="EUR">400</dpi:ConsQ2>
      <dpi:ConsQ3 currCode="EUR">1000</dpi:ConsQ3>
      <dpi:ConsQ4 currCode="EUR">0</dpi:ConsQ4>
    </dpi:Consideration>
    <dpi:NumberOfActivities>
      <dpi:NumbQ1>1</dpi:NumbQ1>
      <dpi:NumbQ2>2</dpi:NumbQ2>
      <dpi:NumbQ3>3</dpi:NumbQ3>
      <dpi:NumbQ4>0</dpi:NumbQ4>
    </dpi:NumberOfActivities>
    <dpi:Fees>
      <dpi:FeesQ1 currCode="EUR">15</dpi:FeesQ1>
      <dpi:FeesQ2 currCode="EUR">45</dpi:FeesQ2>
      <dpi:FeesQ3 currCode="EUR">150</dpi:FeesQ3>
      <dpi:FeesQ4 currCode="EUR">0</dpi:FeesQ4>
    </dpi:Fees>
    <dpi:Taxes>
      <dpi:TaxesQ1 currCode="EUR">10</dpi:TaxesQ1>
      <dpi:TaxesQ2 currCode="EUR">50</dpi:TaxesQ2>
      <dpi:TaxesQ3 currCode="EUR">150</dpi:TaxesQ3>
      <dpi:TaxesQ4 currCode="EUR">0</dpi:TaxesQ4>
    </dpi:Taxes>
    <dpi:PropertyType>DPI901</dpi:PropertyType>
    <dpi:RentedDays>15</dpi:RentedDays>
  </dpi:PropertyListing>
  <dpi:PropertyListing>
```

```
        <dpi:Address legalAddressType="OECD303">
          <dpi:CountryCode>FR</dpi:CountryCode>
          <dpi:AddressFix>
            <dpi:Street>20 boulevard Jean-Philippe Smet</dpi:Street>
            <dpi:BuildingIdentifier>Batiment Gabrielle</dpi:BuildingIdentifier>
            <dpi:FloorIdentifier>Etage 1</dpi:FloorIdentifier>
            <dpi:PostCode>75000</dpi:PostCode>
            <dpi:City>PARIS</dpi:City>
          </dpi:AddressFix>
        </dpi:Address>
        <dpi:LandRegistrationNumber>100256874H</dpi:LandRegistrationNumber>
        <dpi:Consideration>
          <dpi:ConsQ1 currCode="EUR">100</dpi:ConsQ1>
          <dpi:ConsQ2 currCode="EUR">400</dpi:ConsQ2>
          <dpi:ConsQ3 currCode="EUR">1000</dpi:ConsQ3>
          <dpi:ConsQ4 currCode="EUR">0</dpi:ConsQ4>
        </dpi:Consideration>
        <dpi:NumberOfActivities>
          <dpi:NumbQ1>1</dpi:NumbQ1>
          <dpi:NumbQ2>2</dpi:NumbQ2>
          <dpi:NumbQ3>3</dpi:NumbQ3>
          <dpi:NumbQ4>0</dpi:NumbQ4>
        </dpi:NumberOfActivities>
        <dpi:Fees>
          <dpi:FeesQ1 currCode="EUR">15</dpi:FeesQ1>
          <dpi:FeesQ2 currCode="EUR">45</dpi:FeesQ2>
          <dpi:FeesQ3 currCode="EUR">150</dpi:FeesQ3>
          <dpi:FeesQ4 currCode="EUR">0</dpi:FeesQ4>
        </dpi:Fees>
        <dpi:Taxes>
          <dpi:TaxesQ1 currCode="EUR">10</dpi:TaxesQ1>
          <dpi:TaxesQ2 currCode="EUR">50</dpi:TaxesQ2>
          <dpi:TaxesQ3 currCode="EUR">150</dpi:TaxesQ3>
          <dpi:TaxesQ4 currCode="EUR">0</dpi:TaxesQ4>
        </dpi:Taxes>
        <dpi:PropertyType>DPI901</dpi:PropertyType>
        <dpi:RentedDays>11</dpi:RentedDays>
      </dpi:PropertyListing>
    </dpi:ImmovableProperty>
  </dpi:RelevantActivities>
```

```
        <dpi:DocSpec>
          <stf:DocTypeIndic>OECD2</stf:DocTypeIndic>
          <stf:DocRefId>OP_2026_123456789_Corr1234A</stf:DocRefId>
          <stf:CorrDocRefId>OP_2026_123456789_assddee</stf:CorrDocRefId>
        </dpi:DocSpec>
      </dpi:ReportableSeller>
    </dpi:DPIBody>
</dpi:DPI_OECD>
```

6.5.5 Exemple 5 : fichier contenant un opérateur de plateforme (Platform Operator) qui prend en charge l'obligation déclarative d'un autre opérateur de plateforme (Assumed Platform Operator)

Cet exemple présente le cas de la plateforme déclarante AutoLoc.fr qui, outre sa propre obligation déclarative (Platform Operator), prend en charge l'obligation déclarative de la plateforme MotoLoc.fr (Assumed Platform Operator).

Concrètement, la plateforme AutoLoc.fr prend ainsi en charge la déclaration des vendeurs ayant procédé à une ou plusieurs opérations sur son propre site AutoLoc.fr et/ou sur le site MotoLoc.fr, sans qu'il soit nécessaire de distinguer dans le fichier le site sur lequel les opérations ont été réalisées. Un même vendeur est susceptible d'apparaître deux fois dans le fichier s'il a effectué des opérations sur les deux sites. Dans ce cas de figure, le premier enregistrement contiendra uniquement les opérations réalisées par le vendeur sur le site AutoLoc.fr et le second enregistrement contiendra uniquement les opérations réalisées sur le site MotoLoc.fr.

Parallèlement, l'opérateur du site MotoLoc.fr ne doit procéder au dépôt d'aucune déclaration séparée contenant les opérations réalisées sur son site, dès lors que celles-ci figurent dans la déclaration déposée par l'opérateur du site AutoLoc.fr. L'opérateur du site MotoLoc.fr peut toutefois effectuer une déclaration indiquant qu'il a délégué son obligation déclarative à la plateforme AutoLoc.fr (cf. exemple 5 ci-dessous). Une telle déclaration ne comporte alors aucun vendeur ou prestataire.

Données de la déclaration initiale :

	OPÉRATEUR DE PLATEFORME DÉCLARANT
Raison sociale	Locavroum
Nom commercial	AutoLoc.fr
Adresse	25 rue Bernard Ouillon 92200 Neuilly-sur-Seine
SIREN	555753159
Numéro de TVA	FR47555753159
	OPÉRATEUR DE PLATEFORME QUI A DÉLÉGUÉ SON OBLIGATION DÉCLARATIVE
Nom commercial	MotoLoc.fr
Adresse	25 rue Bernard Ouillon 92200 Neuilly-sur-Seine
SIREN	555852446
	VENDEUR OU PRESTATAIRE PERSONNE PHYSIQUE À DÉCLARER
Nom	Lavanbach
Prénom	Wouter
Date et lieu de naissance	04/05/1954 à Amsterdam (Pays-Bas)
Adresse	Van Koetsveldstraat 20 3532 ES Utrecht PAYS-BAS
Numéro fiscal	872995473

Pays de délivrance du numéro fiscal	Pays-Bas
Qualité	Personne physique agissant à titre de particulier
Référence interne (DocRefID)	OP_2026_555753159_Util01
	INFORMATIONS SUR LE COMPTE FINANCIER
Référence du compte (IBAN)	NL91ABNA0417164300
	CARACTÉRISTIQUES DES OPÉRATIONS RÉALISÉES
Type d'opérations réalisées	Location d'un moyen de transport
Devise de réalisation des opérations	Euro
Montant net des opérations (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	0 / 1512 / 4577 / 2992
Nombre d'opérations réalisées (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	0 / 4 / 10 / 7
Montant des frais et commissions (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	0 / 15 / 457 / 299
Montant des taxes (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	0 / 200 /350 / 150
	VENDEUR OU PRESTATAIRE PERSONNE PHYSIQUE À DÉCLARER
Nom	Formeri
Prénom	Hervé
Date et lieu de naissance	24/04/1965 à Nice
Adresse	12 boulevard Pan Bagnat 92430 Marnes-la-Coquette FRANCE
Numéro fiscal (SIRET)	48523611200025
Pays de délivrance du numéro fiscal	France
Qualité	Personne physique agissant à titre professionnel
Référence interne (DocRefID)	OP_2026_555753159_Util02
	INFORMATIONS SUR LE COMPTE FINANCIER
Référence du compte (IBAN)	FR7630001007941234567890185
Détenteur du compte	SCI de la rue Mouffetard
	CARACTÉRISTIQUES DES OPÉRATIONS RÉALISÉES
Type d'opérations réalisées	Location d'un moyen de transport
Devise de réalisation des opérations	Euro
Montant net des opérations (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	0 / 0 / 1250 / 512
Nombre d'opérations réalisées (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	0 / 0 / 3 / 2
Montant des frais et commissions (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	0 / 0 / 125 / 51
Montant des taxes (Trimestres 1, 2, 3 et 4)	0 / 0 / 60 / 25

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<dpi:DPI_OECD  xmlns:dpi="urn:oecd:ties:dpi" xmlns:stf="urn:oecd:ties:dpistf">
   <dpi:MessageSpec>
      <dpi:TransmittingCountry>FR</dpi:TransmittingCountry>
      <dpi:ReceivingCountry>FR</dpi:ReceivingCountry>
      <dpi:MessageType>DPI</dpi:MessageType>
      <dpi:MessageRefId>OP_2026_555753159_13111Y3AY911YS3A0</dpi:MessageRefId>
      <dpi:MessageTypeIndic>DPI401</dpi:MessageTypeIndic>
      <dpi:ReportingPeriod>2026-12-31</dpi:ReportingPeriod>
      <dpi:Timestamp>2027-01-30T21:48:22.209</dpi:Timestamp>
   </dpi:MessageSpec>
   <dpi:DPIBody>
      <dpi:PlatformOperator>
         <dpi:ResCountryCode>FR</dpi:ResCountryCode>
         <dpi:TIN issuedBy="FR">555753159</dpi:TIN>
         <dpi:IN INType="BRN" issuedBy="FR">555753159</dpi:IN>
         <dpi:VAT>FR47555753159</dpi:VAT>
         <dpi:Name nameType="OECD206">Locavroum</dpi:Name>
         <dpi:PlatformBusinessName>Autoloc.fr</dpi:PlatformBusinessName>
         <dpi:Address legalAddressType="OECD304">
            <dpi:CountryCode>FR</dpi:CountryCode>
            <dpi:AddressFix>
               <dpi:Street>rue Bernard Ouillon</dpi:Street>
               <dpi:BuildingIdentifier>25</dpi:BuildingIdentifier>
               <dpi:PostCode>92200</dpi:PostCode>
               <dpi:City>Neuilly sur seine</dpi:City>
            </dpi:AddressFix>
         </dpi:Address>
         <dpi:Nexus>RPONEX1</dpi:Nexus>
         <dpi:AssumedReporting>false</dpi:AssumedReporting>
         <dpi:DocSpec>
            <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
            <stf:DocRefId>OP_2026_555753159_RPO001</stf:DocRefId>
         </dpi:DocSpec>
      </dpi:PlatformOperator>
      <dpi:OtherPlatformOperators>
         <dpi:AssumedPlatformOperator>
            <dpi:ResCountryCode>FR</dpi:ResCountryCode>
             <dpi:TIN issuedBy="FR">555852446</dpi:TIN>
            <dpi:Name nameType="OECD206">MotoLoc.fr</dpi:Name>
```

```
      <dpi:Address legalAddressType="OECD304">
        <dpi:CountryCode>FR</dpi:CountryCode>
        <dpi:AddressFix>
          <dpi:Street>rue Bernard Ouillon</dpi:Street>
          <dpi:BuildingIdentifier>25</dpi:BuildingIdentifier>
          <dpi:FloorIdentifier>5eme etage</dpi:FloorIdentifier>
          <dpi:PostCode>92200</dpi:PostCode>
          <dpi:City>Neuilly sur Seine</dpi:City>
        </dpi:AddressFix>
      </dpi:Address>
      <dpi:DocSpec>
        <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
        <stf:DocRefId>OP_2026_555753159_Assumed001</stf:DocRefId>
      </dpi:DocSpec>
    </dpi:AssumedPlatformOperator>
  </dpi:OtherPlatformOperators>
  <dpi:ReportableSeller>
    <dpi:Identity>
      <dpi:IndividualSeller>
        <dpi:Standard>
          <dpi:IndSellerID>
            <dpi:ResCountryCode>NL</dpi:ResCountryCode>
            <dpi:TIN issuedBy="NL">872995473</dpi:TIN>
            <dpi:Name nameType="OECD202">
              <dpi:Title>Mr</dpi:Title>
              <dpi:FirstName xnlNameType="OECD208">Wouter</dpi:FirstName>
              <dpi:LastName xnlNameType="OECD208">Lavanbach</dpi:LastName>
            </dpi:Name>
            <dpi:Address legalAddressType="OECD302">
              <dpi:CountryCode>NL</dpi:CountryCode>
              <dpi:AddressFix>
                <dpi:Street>Van Koetsveldstraat</dpi:Street>
                <dpi:BuildingIdentifier>20</dpi:BuildingIdentifier>
                <dpi:PostCode>3532 ES</dpi:PostCode>
                <dpi:City>Utrecht</dpi:City>
              </dpi:AddressFix>
            </dpi:Address>
            <dpi:BirthInfo>
              <dpi:BirthDate>1954-05-04</dpi:BirthDate>
              <dpi:BirthPlace>
```

```
                <dpi:City>Amsterdam</dpi:City>
                <dpi:CountryInfo>
                <dpi:CountryCode>NL</dpi:CountryCode>
                </dpi:CountryInfo>
              </dpi:BirthPlace>
            </dpi:BirthInfo>
          </dpi:IndSellerID>
          <dpi:FinancialIdentifier>
            <dpi:Identifier AccountNumberType="IBAN">NL91ABNA0417164300</dpi:Identifier>
          </dpi:FinancialIdentifier>
        </dpi:Standard>
      </dpi:IndividualSeller>
    </dpi:Identity>
    <dpi:RelevantActivities>
      <dpi:TransportationRental>
        <dpi:Consideration>
          <dpi:ConsQ1 currCode="EUR">0</dpi:ConsQ1>
          <dpi:ConsQ2 currCode="EUR">1512</dpi:ConsQ2>
          <dpi:ConsQ3 currCode="EUR">4577</dpi:ConsQ3>
          <dpi:ConsQ4 currCode="EUR">2992</dpi:ConsQ4>
        </dpi:Consideration>
        <dpi:NumberOfActivities>
          <dpi:NumbQ1>0</dpi:NumbQ1>
          <dpi:NumbQ2>4</dpi:NumbQ2>
          <dpi:NumbQ3>10</dpi:NumbQ3>
          <dpi:NumbQ4>7</dpi:NumbQ4>
        </dpi:NumberOfActivities>
        <dpi:Fees>
          <dpi:FeesQ1 currCode="EUR">0</dpi:FeesQ1>
          <dpi:FeesQ2 currCode="EUR">15</dpi:FeesQ2>
          <dpi:FeesQ3 currCode="EUR">457</dpi:FeesQ3>
          <dpi:FeesQ4 currCode="EUR">299</dpi:FeesQ4>
        </dpi:Fees>
        <dpi:Taxes>
          <dpi:TaxesQ1 currCode="EUR">0</dpi:TaxesQ1>
          <dpi:TaxesQ2 currCode="EUR">200</dpi:TaxesQ2>
          <dpi:TaxesQ3 currCode="EUR">350</dpi:TaxesQ3>
          <dpi:TaxesQ4 currCode="EUR">150</dpi:TaxesQ4>
        </dpi:Taxes>
      </dpi:TransportationRental>
```

```
    </dpi:RelevantActivities>
    <dpi:DocSpec>
      <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
      <stf:DocRefId>OP_2026_555753159_util001</stf:DocRefId>
    </dpi:DocSpec>
  </dpi:ReportableSeller>
  <dpi:ReportableSeller>
    <dpi:Identity>
      <dpi:IndividualSeller>
        <dpi:Standard>
          <dpi:IndSellerID>
            <dpi:ResCountryCode>FR</dpi:ResCountryCode>
            <dpi:TIN issuedBy="FR">48523611200025</dpi:TIN>
            <dpi:Name nameType="OECD207">
              <dpi:FirstName xnlNameType="OECD208">Herve</dpi:FirstName>
              <dpi:LastName xnlNameType="OECD208">Formeri</dpi:LastName>
            </dpi:Name>
            <dpi:Address legalAddressType="OECD302">
              <dpi:CountryCode>FR</dpi:CountryCode>
              <dpi:AddressFix>
                <dpi:Street>Boulevard Pan Bagnat</dpi:Street>
                <dpi:BuildingIdentifier>12</dpi:BuildingIdentifier>
                <dpi:PostCode>92430</dpi:PostCode>
                <dpi:City>Marnes la Coquette</dpi:City>
              </dpi:AddressFix>
            </dpi:Address>
            <dpi:BirthInfo>
              <dpi:BirthDate>1965-04-24</dpi:BirthDate>
              <dpi:BirthPlace>
                <dpi:City>Nice</dpi:City>
                <dpi:CountryInfo>
                <dpi:CountryCode>FR</dpi:CountryCode>
                </dpi:CountryInfo>
              </dpi:BirthPlace>
            </dpi:BirthInfo>
          </dpi:IndSellerID>
          <dpi:FinancialIdentifier>
            <dpi:Identifier AccountNumberType="IBAN">FR7630001007941234567890185</dpi:Identifier>
            <dpi:AccountHolderName>SCI de la rue Mouffetard</dpi:AccountHolderName>
          </dpi:FinancialIdentifier>
```

```
            </dpi:Standard>
          </dpi:IndividualSeller>
        </dpi:Identity>
        <dpi:RelevantActivities>
          <dpi:TransportationRental>
            <dpi:Consideration>
              <dpi:ConsQ1 currCode="EUR">0</dpi:ConsQ1>
              <dpi:ConsQ2 currCode="EUR">0</dpi:ConsQ2>
              <dpi:ConsQ3 currCode="EUR">1250</dpi:ConsQ3>
              <dpi:ConsQ4 currCode="EUR">512</dpi:ConsQ4>
            </dpi:Consideration>
            <dpi:NumberOfActivities>
              <dpi:NumbQ1>0</dpi:NumbQ1>
              <dpi:NumbQ2>0</dpi:NumbQ2>
              <dpi:NumbQ3>3</dpi:NumbQ3>
              <dpi:NumbQ4>2</dpi:NumbQ4>
            </dpi:NumberOfActivities>
            <dpi:Fees>
              <dpi:FeesQ1 currCode="EUR">0</dpi:FeesQ1>
              <dpi:FeesQ2 currCode="EUR">0</dpi:FeesQ2>
              <dpi:FeesQ3 currCode="EUR">125</dpi:FeesQ3>
              <dpi:FeesQ4 currCode="EUR">51</dpi:FeesQ4>
            </dpi:Fees>
            <dpi:Taxes>
              <dpi:TaxesQ1 currCode="EUR">0</dpi:TaxesQ1>
              <dpi:TaxesQ2 currCode="EUR">0</dpi:TaxesQ2>
              <dpi:TaxesQ3 currCode="EUR">60</dpi:TaxesQ3>
              <dpi:TaxesQ4 currCode="EUR">25</dpi:TaxesQ4>
            </dpi:Taxes>
          </dpi:TransportationRental>
        </dpi:RelevantActivities>
        <dpi:DocSpec>
          <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
          <stf:DocRefId>OP_2026_555753159_util002</stf:DocRefId>
        </dpi:DocSpec>
      </dpi:ReportableSeller>
    </dpi:DPIBody>
</dpi:DPI_OECD>
```

6.5.6 Exemple 6 : fichier contenant un opérateur de plateforme (Platform Operator) qui a délégué son obligation déclarative à un autre opérateur qui prend en charge la déclaration (Assuming Platform Operator)

Cet exemple présente le cas de la plateforme QuickService.fr (Platform Operator) qui a délégué son obligation déclarative à un autre opérateur de plateforme, QuickService.de (Assuming Platform Operator), qui prend en charge la déclaration pour le compte de QuickService.fr.

Concrètement, la plateforme QuickService.fr a délégué son obligation déclarative à la plateforme de droit allemand QuickService.de :
- QuickService.fr procède en France au dépôt d'une déclaration précisant les coordonnées de la plateforme qui prend en charge son obligation déclarative ;
- QuickService.de procède auprès des autorités fiscales allemandes au dépôt d'une déclaration des prestataires ayant effectué une ou plusieurs opérations sur le site QuickService.de et/ou sur le site QuickService.fr.

Un opérateur de plateforme qui a délégué son obligation déclarative à un autre opérateur ne doit faire figurer aucun vendeur ou prestataire dans la déclaration qu'il soumet en France, ces mêmes vendeurs ou prestataires figurant dans la déclaration de l'opérateur qui prend en charge l'obligation déclarative (QuickService.de, dans cet exemple), que celui-ci procède au dépôt de sa déclaration en France ou dans un autre État de l'Union européenne.

Données de la déclaration initiale :

	OPÉRATEUR DE PLATEFORME DÉCLARANT
Raison sociale	Française des services
Nom commercial	QuickService.fr
Adresse	Rez-de-chaussée 15 quai des Grands Augustins 75006 PARIS
SIREN	632777120
Numéro de TVA	FR58632777120
	OPÉRATEUR DE PLATEFORME QUI PREND EN CHARGE L'OBLIGATION DÉCLARATIVE
Raison sociale	QuickService.de
Adresse	Hauptstrasse 5 53111 Bonn ALLEMAGNE
Numéro d'enregistrement auprès d'une autorité étrangère	HRB 12345
	VENDEUR OU PRESTATAIRE À DÉCLARER
NÉANT : la déclaration d'un opérateur de plateforme qui a délégué son obligation déclarative ne doit comporter aucun vendeur ou prestataire	

```xml
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<dpi:DPI_OECD  xmlns:dpi="urn:oecd:ties:dpi" xmlns:stf="urn:oecd:ties:dpistf">
  <dpi:MessageSpec>
    <dpi:TransmittingCountry>FR</dpi:TransmittingCountry>
    <dpi:ReceivingCountry>FR</dpi:ReceivingCountry>
    <dpi:MessageType>DPI</dpi:MessageType>
    <dpi:MessageRefId>OP_2026_123456789_131Y3Y911S3A011</dpi:MessageRefId>
    <dpi:MessageTypeIndic>DPI403</dpi:MessageTypeIndic>
<dpi:ReportingPeriod>2026-12-31</dpi:ReportingPeriod>
<dpi:Timestamp>2027-01-16T11:22:59.456</dpi:Timestamp>
  </dpi:MessageSpec>
  <dpi:DPIBody>
    <dpi:PlatformOperator>
      <dpi:ResCountryCode>FR</dpi:ResCountryCode>
      <dpi:TIN issuedBy="FR">632777120</dpi:TIN>
      <dpi:IN INType="BRN" issuedBy="FR">632777120</dpi:IN>
      <dpi:VAT>FR58632777120</dpi:VAT>
      <dpi:Name nameType="OECD207">Francaise des Services</dpi:Name>
      <dpi:PlatformBusinessName>QuickService.fr</dpi:PlatformBusinessName>
      <dpi:Address legalAddressType="OECD304">
        <dpi:CountryCode>FR</dpi:CountryCode>
        <dpi:AddressFix>
          <dpi:Street>Quai des Grands Augustins</dpi:Street>
          <dpi:BuildingIdentifier>15</dpi:BuildingIdentifier>
          <dpi:FloorIdentifier>RDC</dpi:FloorIdentifier>
          <dpi:PostCode>75006</dpi:PostCode>
          <dpi:City>Paris</dpi:City>
        </dpi:AddressFix>
      </dpi:Address>
      <dpi:Nexus>RPONEX1</dpi:Nexus>
      <dpi:AssumedReporting>true</dpi:AssumedReporting>
      <dpi:DocSpec>
        <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
        <stf:DocRefId>OP_2026_632777120_initA1RPO</stf:DocRefId>
      </dpi:DocSpec>
    </dpi:PlatformOperator>
    <dpi:OtherPlatformOperators>
      <dpi:AssumingPlatformOperator>
        <dpi:ResCountryCode>DE</dpi:ResCountryCode>
        <dpi:TIN issuedBy="DE">HRB 12345</dpi:TIN>
        <dpi:Name nameType="OECD206">QuickService.de</dpi:Name>
```

```
        <dpi:Address legalAddressType="OECD304">
          <dpi:CountryCode>DE</dpi:CountryCode>
          <dpi:AddressFix>
            <dpi:Street>Haupstrasse</dpi:Street>
            <dpi:BuildingIdentifier>5</dpi:BuildingIdentifier>
            <dpi:PostCode>53111</dpi:PostCode>
            <dpi:City>Bonn</dpi:City>
          </dpi:AddressFix>
        </dpi:Address>
        <dpi:DocSpec>
          <stf:DocTypeIndic>OECD1</stf:DocTypeIndic>
          <stf:DocRefId>OP_2026_632777120_initA2Assuming</stf:DocRefId>
        </dpi:DocSpec>
      </dpi:AssumingPlatformOperator>
    </dpi:OtherPlatformOperators>
  </dpi:DPIBody>
</dpi:DPI_OECD>
```

6.6 Format du TIN

Le tableau ci-après précise le format des TIN délivrés par un État membre de l'UE à des personnes physiques. Les TIN ainsi déclarés par les opérateurs de plateforme font l'objet du contrôle non bloquant n°22 (cf. 5.3.2.1 Liste de contrôles de second niveau).
À titre informatif, ce même contrôle non bloquant n°22 est effectué sur le TIN émis par certains pays n'appartenant pas à l'UE. Cette situation n'est toutefois susceptible de concerner que le cas de propriétaires domiciliés hors de l'Union qui procèdent à la location de biens immobiliers situés sur le territoire de l'Union.

En 2026, les formats applicables pour les TIN délivrés par un État membre sont les suivants :

Code ISO	Pays partenaire	Modèle à fournir par l'OP	Format	Commentaires
AT	Autriche	999999999	9 chiffres	Le tiret et la barre oblique sont interdits
BE	Belgique	99999999999	11 chiffres	Le point, l'espace, le tiret ou la barre oblique sont interdits
BG	Bulgarie	9999999999	10 chiffres	
CY	Chypre	09999999L	8 chiffres – 1 lettre	Le premier chiffre est toujours 0 (zéro) , 6 (six) ou 9 (neuf)pour les personnes physiques.
CZ	Tchéquie	999999999	9 chiffres ou 10 chiffres	9 chiffres uniquement pour les individus nés avant le 01/01/1954.
		9999999999		Le slash est interdit
DE	Allemagne	99999999999	11 chiffres	
DK	Danemark	9999999999	10 chiffres	Le tiret est interdit
EE	Estonie	99999999999	11 chiffres	

ES	Espagne	99999999L	8 chiffres – 1 lettre	Il doit toujours y avoir 9 caractères. Des zéros doivent être rajoutés en tête s'il manque des caractères. Par exemple, 54237A doit être déclaré comme 00054237A.
		L9999999L	L – 7 chiffres – 1 lettre	
		K9999999L	K – 7 chiffres – 1 lettre	
		X9999999L	X – 7 chiffres – 1 lettre	
		Y9999999L	Y – 7 chiffres – 1 lettre	
		Z9999999L	Z – 7 chiffres – 1 lettre	
		M9999999L	M – 7chiffres – 1 lettre	
FI	Finlande	999999+999L	11 caractères : 6 chiffres + 1 caractère qui peut être + (plus), - (moins) ou la lettre A + 3 chiffres + 1 caractère alphanumérique	Le 7ème caractère (+, - ou A) représente le siècle de naissance : Le + signifie que la personne est née entre 1800 et 1899, le - entre 1900 et 1999 et le A depuis 2000. Au moins un des 3 caractères doit être inclus dans le TIN.
		999999+9999		
		999999-999L		
		999999-9999		
		999999A999L		
		999999A9999		
FR	France	0999999999999	13 chiffres	Le premier chiffre est un "0", un "1", un "2" ou un "3". Le TIN doit être écrit en bloc de 13 chiffres sans espace.
		1999999999999		
		2999999999999		
		3999999999999		
		99999999999999	14 chiffres	
		999999999	9 chiffres	
HR	Croatie	99999999999	11 chiffres	
HU	Hongrie	9999999999	10 chiffres	
IE	Irlande	9999999L	7 chiffres – 1 lettre	
		9999999LL	7 chiffres – 2 lettres	
IT	Italie	LLLLLL99L99L999L	16 caractères (6 lettres + 2 chiffres + 1 lettre + 2 chiffres + 1 lettre + 3 chiffres + 1 lettre)	
LT	Lituanie	99999999999	11 chiffres	
LU	Luxembourg	9999999999999	13 chiffres	

LV	Lettonie	JJMMAAC9999	Date de naissance – 1 chiffre "C" entre 0, 1 et 2 – 4 chiffres	Date de naissance au format : JJMMAA
		JJMMAAC-9999	Date de naissance + 1 chiffre "C" entre 0, 1 et 2 – 1 tiret – 4 chiffres	
		3C9999-99999	Chiffre "3" – 1 chiffre "C" entre 2 et 9 – 4 chiffres – 1 tiret – 5 chiffres	
		3C999999999	Chiffre "3" - 1 chiffre "C" entre 2 et 9 – 9 chiffres	
MT	Malte	9999999M	8 caractères : 7 chiffres – 1 lettre (M, G, A, P, L, H, B, Z)	Il doit toujours y avoir 8 caractères. Le résultat doit être indiqué en 8 caractères en incluant des zéros de tête. Par exemple, lorsque le TIN est "199Z" ou "34581M", ils doivent être affichés respectivement comme "0000199Z" et "0034581M".
		9999999G		
		9999999A		
		9999999P		
		9999999L		
		9999999H		
		9999999B		
		9999999Z		
		999999999	9 chiffres	
NL	Pays-Bas	999999999	9 chiffres	
PL	Pologne	9999999999	10 ou 11 chiffres	
		99999999999		
PT	Portugal	999999999	9 chiffres	
RO	Roumanie	9999999999999	13 chiffres	
SE	Suède	999999+9999	6 chiffres - 1 signe "+" - 4 chiffres	
		999999-9999	6 chiffres - 1 signe "-" - 4 chiffres	
SI	Slovénie	99999999	8 chiffres	
SK	Slovaquie	999999999	9 ou 10 chiffres	La barre oblique est interdite.
		9999999999		

6.7 Formulaire de saisie en ligne d'un fichier DAC7

Dans le cadre de la transmission des déclarations DAC7, un formulaire en ligne est mis à disposition des opérateurs de plateforme. Ce nouveau dispositif a pour objet de simplifier les démarches de dépôt, en particulier pour les opérateurs ayant à déclarer un volume restreint de vendeurs (50 vendeurs par dépôt) qui n'ont pas la possibilité d'utiliser la procédure de création et de téléchargement d'un fichier. Ce formulaire en ligne est actuellement réservé aux plateformes opérant dans le domaine de la vente de biens. Il ne permet donc pas, à ce stade, de transmettre d'autres types d'opérations (location de biens immobiliers, services à la personne ou locations de moyens de transport).

Un guide utilisateur est disponible dans la rubrique **Documents techniques** accessible via le chemin impots.gouv.fr > Partenaire > Tiers-déclarants > Transfert d'informations en application des dispositifs DPI-DAC7 (plateformes d'économie collaborative) ou via le lien suivant :

http://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/3_partenaire/tiers_declarants/cdc_td_bilateral/description-du-module-efi-dac7-v1.1.pdf

FIN DU DOCUMENT